

État, pouvoirs et contestations  
dans les monarchies française et britannique  
(vers 1640-vers 1780)





Comment se sont construites les deux plus puissantes monarchies d'Europe occidentale, la monarchie française et la monarchie britannique, entre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et la fin du siècle suivant ? quels étaient leurs fondements idéologiques ? qui étaient les principaux acteurs de ces systèmes politiques ? à quelles oppositions les souverains se heurtèrent-ils ? C'est à ces questions que ce volume tente de répondre.

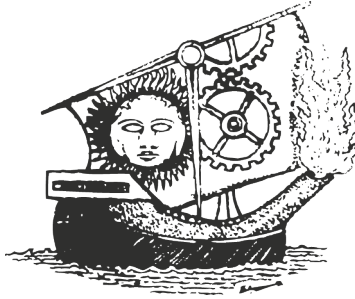
Cet ouvrage fait partager les résultats des recherches les plus récentes dans le domaine de l'histoire politique. Il propose des mises au point historiographiques (le mystère de la Fronde ; les révoltes populaires sous Louis XIV ; les grandes figures du pouvoir et la contestation politique en Grande-Bretagne), des recherches originales sur des thèmes très neufs (la communication politique ; les soldats protestants dans l'armée française) et des réflexions sur des objets transversaux (l'idée de Révolution à travers le temps).

Les différences entre la Grande-Bretagne et la France sont anciennes : ce livre rappelle aussi que les systèmes politiques sont rarement immuables, et qu'ils doivent affronter régulièrement des formes variées d'opposition, parfois limitées, parfois généralisées et de temps en temps radicales.

ISBN de ce PDF :  
979-10-231-3134-5

Vincent Laurensz van der Vinne (1629-1702),  
*Vanité avec un portrait de Charles I<sup>er</sup>*, huile sur panneau,  
collection privée © Lawrence Steigrad Fine Arts,  
New York/Bridgeman Images

ÉTAT, POUVOIRS ET CONTESTATIONS  
DANS LES MONARCHIES FRANÇAISE ET BRITANNIQUE  
(VERS 1640-VERS 1780)



Bulletin de l'Association des historiens modernistes  
des universités françaises  
dirigé par Nicolas Le Roux

**DANS LA MÊME COLLECTION**

39. *L'Environnement à l'époque moderne*
38. *Habitat et cadre de vie à l'époque moderne*
37. *La Péninsule Ibérique et le monde*  
(1470-1640)
36. *Les Universités en Europe*  
(1450-1814)
35. *Les Circulations internationales en Europe*  
(1680-1780)
34. *L'Opinion publique en Europe*  
(1600-1800)
33. *Turcs et turqueries*  
(XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)
32. *Les Affrontements religieux en Europe*  
(1500-1650)

État, pouvoirs et contestations  
dans les monarchies  
française et britannique  
(vers 1640-vers 1780)

Préface de Nicolas Le Roux

Ouvrage publié avec le concours de Sorbonne Université

Sorbonne Université Presses est un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2020  
ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0659-6

Maquette : 3D2S – mise en page : Atelier Christian MILLET  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN  
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

**SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris

tél. : (33) (0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

## PRÉFACE

*Nicolas Le Roux*

*Président de l'AHMUF, Université Paris 13, Pléiade*

C'est un très beau sujet de concours qui donne lieu à ce volume : « État, pouvoirs et contestations dans les monarchies française et britannique (vers 1640-vers 1780) ». Les contributions ici rassemblées proposent un panorama assez large des questions soulevées par ce programme. Elles s'interrogent sur les fonctions et les limites de l'autorité monarchique en des temps de construction de modèles idéologiques et de systèmes de gouvernement qui se heurtent à des résistances ou à des concurrences selon des formes et des chronologies très différentes, selon qu'on se place en France ou dans les îles Britanniques. On est ainsi plongé dans l'étrange maelström de la Fronde, avant d'analyser les soulèvements bretons du temps de Louis XIV. La guerre civile anglaise est appréhendée sous l'angle de la circulation de l'information et des formes de communication politique. Les évolutions du système politique britannique donnent ensuite lieu à des approches reposant, d'une part, sur l'examen de figures d'acteurs de premier plan sur lesquels le regard historien a considérablement évolué, et d'autre part, sur l'analyse à long terme des formes d'engagement politique et de contestation. Les jeux d'échelles permettent d'appréhender le fonctionnement concret des États monarchiques et de révéler les contradictions qui les traversent, en se penchant notamment sur la destinée des soldats protestants dans l'armée de Louis XIV. Enfin, des réflexions sur le sens même du concept de révolution concluent ce voyage dans les méandres de l'histoire politique de ce qu'en France on appelle l'Ancien Régime.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la fonction de principal ministre est à son apogée en France, mais elle suscite des contestations majeures et ne survit pas à Mazarin, incarnation d'un monde baroque qui s'efface. Au même moment, la guerre civile qui déchire les îles Britanniques

n'est pas l'effet d'antagonismes socioéconomiques entre classes ou groupes (la cour, la *gentry*, la bourgeoisie, etc.) dont on ne sait jamais s'ils sont en croissance ou en déclin, mais le résultat de tensions internes aux différentes catégories d'acteurs. L'information politique et les textes polémiques connaissent une explosion extraordinaire, sans pour autant qu'il ait existé une véritable sphère publique structurée par la représentation, comme le rappelle à juste titre Stéphane Haffemayer. Il est nécessaire d'appréhender les crises qui frappent la France et les îles Britanniques dans une perspective assez large. Jean-Marie Constant rappelle que la Fronde voit rejouer des formes d'engagement aristocratique qui rappellent d'anciennes pratiques. Pas de tensions religieuses majeures, contrairement à ce qui se produit outre-Manche, mais une inquiétude à l'égard des pratiques de gouvernement jugées autoritaires, dans un contexte de crise financière.

La question fiscale est évidemment motrice dans les tensions qui caractérisent la période. On crie encore « Vive le roi, sans la gabelle! » en 1675, à Bordeaux et en Bretagne, mais, comme le montre Gauthier Aubert la contestation antifiscale ne prend par la suite plus la forme du soulèvement général et unitaire. C'est une forme de mobilisation qui s'efface.

Bien qu'elle soit marquée par quelques formes de contestation sporadiques, la France du Grand Siècle paraît un havre de paix par comparaison avec les îles Britanniques. Pas de contestation violente, pas de soulèvements aristocratiques, pas de polarisation partisane, pas de coup d'État et de déposition du roi. En Angleterre, le Parlement s'impose comme une instance législative permanente, régulièrement renouvelée, dont l'autorité devient considérable. Des partis s'y structurent progressivement à partir des années 1670. Edmond Dziembowski examine les recompositions et les changements de rôles joués par les adversaires politiques : les Whigs, autrefois farouches défenseurs du pouvoir parlementaire, deviennent les partisans de la dynastie hanovrienne au XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que les Tories font le chemin inverse. Tout cela n'aboutit pas à des contestations radicales des formes du gouvernement, et la monarchie britannique évite toute remise en question fondamentale de son fonctionnement.



L'étude des acteurs du gouvernement monarchique ou de l'opposition parlementaire a beaucoup évolué. On saisit désormais les personnages sous toutes leurs facettes, en s'intéressant non seulement à leurs carrières et à leurs actions les plus spectaculaires, mais aussi aux enjeux locaux qui ont pu orienter leur parcours, comme au contexte culturel et idéologique qui explique leurs prises de position. Les textes composés par les acteurs sont désormais pris au sérieux. La démonstration faite par Stéphane Jettot à propos d'Algernon Sidney et de Lord Bolingbroke pourrait être adoptée pour d'autres hommes d'État.

En France, l'autorité du souverain paraît telle, que Louis XIV peut révoquer l'édit de Nantes, rompant avec une politique de relative tolérance centenaire. Il ne faut pas passer sous silence les drames provoqués par l'édit de Fontainebleau, mais Paul Vo-Ha démontre que l'armée royale constitue un espace de relative coexistence confessionnelle, bien que de nombreux officiers se soient convertis à partir des années 1660 et que les abjurations se soient faites massivement en 1685-1686.

En conclusion de ce volume, Pierre Serna examine les différentes acceptions du mot *révolution* et suit la naissance du concept moderne de révolution sous la plume des auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui prennent pour point de départ à leur réflexion les événements anglais de 1688.

Le colloque de l'Association des historiens modernistes des universités françaises du 9 novembre 2018 s'est déroulé au Mans. Il m'est très agréable de remercier Laurent Bourquin, professeur d'histoire moderne et vice-président recherche de l'université du Mans, qui a eu la grande gentillesse de nous accueillir. L'université du Mans était également à l'honneur avec la participation au colloque de Jean-Marie Constant, professeur émérite d'histoire moderne et ancien président de l'AHMUF. Enfin, Céline Borello, professeur d'histoire moderne et nouvelle secrétaire générale de l'AHMUF, a supervisé le déroulement de cette journée. Je lui adresse, au nom de notre association, toute ma reconnaissance.

Cette réunion mancelle a été particulièrement importante pour le fonctionnement de l'AHMUF, puisque Lucien Bély a mis fin à un mandat de président exercé pendant dix ans avec efficacité et

bienveillance. L'Assemblée générale lui a accordé le titre de président d'honneur. Il était d'ailleurs émouvant de voir Jean-Marie Constant et Lucien Bély, qui ont veillé l'un et l'autre à la bonne marche de l'AHMUF, réunis à l'occasion de cette journée. L'Assemblée générale a approuvé le renouvellement du bureau de l'AHMUF, dont la composition est désormais la suivante : Nicolas Le Roux (président) ; Céline Borello (secrétaire générale) ; Héloïse Hermant (vice-présidente) ; Pierre Serna (vice-président) ; Matthieu Gellard (trésorier) ; Françoise Dartois-Lapeyre (secrétaire générale adjointe chargée des publications) ; Denis Lieppe (secrétaire général adjoint chargé de la liste de diffusion).

10 Le Bureau a travaillé d'arrache-pied pour que ce volume soit disponible le plus rapidement possible. Nous tenons pour assuré que cet ouvrage sera utile aux candidates et aux candidats du CAPES et de l'agrégation externe d'histoire-géographie, ainsi qu'aux collègues qui assurent la préparation à ces concours dans des conditions chaque année plus difficiles.

NOUVELLES PERSPECTIVES  
DE RECHERCHE ET D'INTERPRÉTATION  
CONCERNANT LA FRONDE

*Jean-Marie Constant*

*Le Mans Université, TEMOS (CNRS, FRE 2015)*

En 1954, l'historien hollandais Ernest Kossmann a publié un livre qui a suscité des débats<sup>1</sup>. Il écrivait notamment que la Fronde était un imbroglio baroque, extrêmement complexe et souvent incompréhensible pour le lecteur. Cet ouvrage fait partie de l'énorme historiographie consacrée à cet événement, qui a toujours fasciné les historiens de très nombreux pays et entraîné des controverses passionnées. Il traduit les énormes difficultés d'interprétation de cette Fronde, qui a duré cinq ans, de 1648 à 1653<sup>2</sup>. Pour conjurer ces difficultés de compréhension de la Fronde, il me paraît souhaitable d'innover en matière de présentation et de promouvoir une relation thématique beaucoup plus claire. Cependant, cette nouvelle façon d'exposer cet épisode de l'histoire du xvii<sup>e</sup> siècle n'est pas suffisante, il faut aussi élaborer de nouvelles méthodes d'investigation pour comprendre les motivations des hommes et des femmes de ce temps.

Pour changer les perspectives, il me semble nécessaire de diversifier les approches et de faire appel à la pluridisciplinarité. Un regard anthropologique permet de comprendre des faits symboliques, voire emblématiques et de suivre les personnages qui ont joué un rôle dans le déroulement des faits. La thèse de Sophie Vergnes, qui a étudié « les frondeuses », me paraît être un modèle, car elle privilégie l'irruption des femmes, qui est une caractéristique essentielle de la Fronde et suit

1 Ernest Kossmann, *La Fronde*, Leiden, Leidse Historische Reeks, 1954.

2 J'ai résumé cet ensemble historiographique dans *C'était la Fronde*, Paris, Flammarion, 2016, p. 381-385.

leur destin souvent hors normes pour le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Un autre regard est indispensable, celui des littéraires, pour analyser la masse des cinq mille mazarinades écrites par les grands écrivains de l'époque, comme le nombre de récits, de mémoires et d'œuvres de toutes sortes, qui évoquent la Fronde. Hubert Carrier a consacré sa vie à recenser les mazarinades et à les étudier<sup>4</sup>. Une partie des recherches de Jean Garapon concerne les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans<sup>5</sup>.

Une autre nécessité s'impose, travailler sur la longue durée, car la Fronde ne surgit pas d'un seul coup. Elle est la conséquence d'une longue histoire élaborée depuis les règnes d'Henri IV et surtout de Louis XIII. La montée des couches sociales nouvelles, constituées essentiellement du monde des officiers, dont la place est de plus en plus importante, a bouleversé les structures de la société<sup>6</sup>. La prise de pouvoir de Louis XIII en 1617 contribue à installer un nouveau paysage politique en Europe. En même temps, la guerre l'oblige à mettre en place un pouvoir centralisé et autoritaire, qu'une grande partie de la population rejette.

Cette présentation thématique de la Fronde a l'avantage d'être plus claire, mais elle a l'inconvénient de gommer la chronologie, pourtant essentielle en histoire. Pour pallier cette difficulté, il sera nécessaire de rappeler les repères chronologiques, qui scandent le déroulement de la Fronde. Auparavant, avant de raconter les événements principaux, il faudra présenter le contexte historique en 1648, puis consacrer une troisième partie aux caractères novateurs ou peut-être seulement baroques de la Fronde.

---

3 Sophie Vergnes, *Les Frondeuses, une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

4 Hubert Carrier, *La Fronde. Contestation démocratique et misère paysanne, 52 mazarinades*, Paris, EDHIS, 1982, 2 vol. et *Le Labyrinthe de l'État. Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Honoré Champion, 2004.

5 Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle, mémorialiste, une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989; *La Culture d'une princesse, écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Honoré Champion, 2003; « La Grande Mademoiselle, en visite à Trévoux, souveraineté rêvée, rêve romanesque », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 228, 2005, p. 489-497.

6 Jean-Marie Constant, *Henri IV roi d'aventure*, Paris, Perrin, 2010, p. 211-244.

Deux faits historiques expliquent l'explosion frondeuse : la guerre et la régence. La France est en conflit avec l'Espagne, officiellement depuis 1635, mais en réalité, depuis 1617, les combats ont rarement cessé : guerre de la mère et du fils, reprise des guerres de Religion, interventions en Italie (succession de Mantoue, affaire de la Valteline)<sup>7</sup>. Or, les guerres coûtent très cher et entraînent de fortes augmentations d'impôts (doublement et triplement de la fiscalité). Le mécontentement est extrême. Les révoltes populaires, qui se déploient sous le règne de Louis XIII, en sont les conséquences<sup>8</sup>. Cette croissance démentielle de la fiscalité se produit au moment où la conjoncture économique se renverse. Les « trente glorieuses du XVII<sup>e</sup> siècle », qui correspondent à la période de reconstruction, après les guerres de Religion, s'achèvent entre 1620 et 1630, suivant les régions<sup>9</sup>.

La fiscalité n'est pas la seule cause du mécontentement. Les élites, nobles et parlementaires, sont le plus souvent exemptes de la taille, mais elles protestent contre la centralisation opérée sous Richelieu. La création des intendants, commissaires du roi, nommés et révocables, exaspère les officiers locaux et les notables des provinces, qui se sentent dépossédés de leurs fonctions et de leur rôle social. Elles craignent le retour de la

- 7 Yves-Marie Bercé, *La Naissance dramatique de l'absolutisme (1598-1661)*, Paris, Le Seuil, 1992 ; Jean-Marie Constant, *La Folle Liberté des baroques*, Paris, Perrin, 2007, chap. 5 et 6, p. 117-181.
- 8 Yves-Marie Bercé, *Histoire des croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Paris/Genève, Droz, 1974, 2 vol. ; Madeleine Foissil, *La Révolte des nu-pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris, PUF, 1969 ; René Pillorget, *Les Mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, Pedone, 1975. Pour s'informer sur les controverses à propos des révoltes populaires, voir Boris Porchnev, *Les Soulèvements populaires en France avant la Fronde*, Paris, SEVPEN, 1963, et Roland Mousnier, « Recherches sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1958, repris dans *La Faucille et le Marteau*, Paris, PUF, 1970, p. 335-384.
- 9 Claude Brunel, Jean-Marie Duvosquel, Philippe Guignet, René Vermeir, *Les « Trente Glorieuses ». Pays-Bas méridionaux et France septentrionale, (1600-1630)*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2010 ; Joseph Goy et Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les Fluctuations du produit de la dîme*, Paris/La Haye, Mouton, 1972 et *Prestations paysannes, dîmes, rente foncière et mouvement de la production agricole à l'époque préindustrielle*, Paris/La Haye, Éditions de l'EHESS/Mouton, 1982, 2 vol.

répression contre les opposants du temps de Richelieu, car si Louis XIII et Richelieu sont morts, le système de pouvoir autoritaire qu'ils ont mis en place demeure et peut se réactiver à tout moment. Personne n'a oublié que, sous le ministériat du grand cardinal, la Bastille et le château de Vincennes regorgeaient de prisonniers politiques, que d'autres avaient été contraints de partir en exil, enfin que certains opposants avaient été exécutés, comme le duc de Montmorency, Cinq-Mars et de Thou. Depuis la mort de Richelieu, les prisons ont été vidées, les exilés sont revenus, les exécutions ont cessé, mais les rancœurs persistent.

14 Deux courants de pensée existent, comme le relate le père du Grand Condé, dans une conversation avec le maréchal de Bassompierre, dans son *Journal de ma vie*. En 1622, Condé lui demande : « Êtes-vous du parti de la guerre ou du parti de la paix ? » Le maréchal, surpris par la question, répond évasivement, mais cette question de Condé révèle le grand clivage politique de l'époque<sup>10</sup>. En effet, pendant la régence, Marie de Médicis, grâce aux mariages espagnols, a tenté de faire une paix définitive avec l'ennemi héréditaire, les Habsbourg. Le coup d'État de Louis XIII en 1617 a rompu avec cette politique. Du côté des partisans de la paix, Marie de Médicis est en première ligne avec ceux que l'on a appelés « les dévots ». Contrairement, à ce qu'on a souvent dit à leur propos, ils ne sont pas un parti, mais un courant d'opinion, très diversifié<sup>11</sup>. Ils prônent le développement de la réforme catholique, l'aide aux pauvres et aux déshérités, la réforme du royaume, la conversion des protestants et surtout la paix. Du côté des partisans de la guerre se trouvent Louis XIII et Richelieu, mais ils sont loin d'être seuls, car « les bons Français », qui ont soutenu Henri IV contre les ligueurs, partagent leurs idées. Parmi eux se distingue toute une gentilhommerie, qui rêve de gloire militaire. L'historienne Hélène Germa Romann a montré que l'idéal des gentilshommes était d'acquérir de la gloire, en mourant à la guerre ou l'épée à la main lors des duels. L'idée d'achever

10 Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. M. de Chanterac, Paris, Société d'histoire de France, 1870-1877, t. I, p. 33.

11 Jean-Marie Constant, *Les Conjurateurs, le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987, p. 52-64 et 169-172 ; Jean Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle, construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004.

sa vie dans un lit, comme tout le monde, même accompagné par les sacrements de l'Église, leur répugnait. Ils préféraient « la belle mort » à « la bonne mort »<sup>12</sup>.

Cet état d'esprit de la noblesse est un phénomène structurel de la société française. Pour les états généraux de 1614, les rédacteurs du cahier de doléances de la noblesse de l'Orléanais l'expriment avec panache. Ils ne sont pas uniquement les représentants de cette province, mais du gouvernement militaire, c'est-à-dire d'un territoire immense puisqu'il comprend presque le quart du royaume. En effet, il va des Charentes à la Beauce et du Nivernais aux limites de la Bretagne et du Maine. Ils ont ajouté à leurs revendications nobles, une longue introduction, qui est un véritable manifeste, pour affirmer leur vocation guerrière<sup>13</sup>. Ils déclarent descendre des « Francs » qui ont « envahi la nation gauloise », « arrêté le cours insolent du cruel Attila », lutter contre les « Sarrazins et les Saxons ». Ils se réclament de Charles Martel, de Pépin le Bref et de Charlemagne, vantent leur rôle pendant les croisades contre les Turcs, la guerre de Cent Ans contre les Anglais, les guerres d'Italie contre les Espagnols. Ils concluent leur texte en se disant compagnons d'armes du roi et affichent leur soif de gloire militaire. Certes, j'ai pu calculer qu'à l'époque des guerres de religion, seulement 15 % des gentilshommes du royaume étaient militaires, avec des différences régionales fortes, de 25 à 40 % pour le Périgord, la Picardie, le Sud-Ouest, l'Orléanais, mais très peu pour des provinces périphériques comme la Bretagne, le Dauphiné ou la Provence. Peu parvenaient donc sur les champs de bataille, mais tous en rêvaient.

On sait que Gaston d'Orléans, en révolte contre Richelieu, vaincu en 1632, par l'armée royale, à Castelnaudary, voulait mourir au combat. Il fallut toute la diplomatie de son état-major et de celui des généraux royalistes pour le convaincre de renoncer et de partir en exil. Il était alors l'héritier du trône et l'idée qu'il pût mourir de la main des soldats royaux

12 Hélène Germa Romann, « *Du bel mourir au bien mourir* », *le sentiment de la mort chez les gentilshommes français, (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001.

13 Yves Durand, *Cahiers de doléances de la noblesse des gouvernements de l'Orléanais, Normandie et Bretagne pour les États généraux de 1614*, Nantes, Centre de recherche sur l'histoire de la France atlantique, 1971.

était impensable sur le plan politique pour les chefs des deux armées. Le dévouement et la prise de risque faisaient partie de leur quotidien. La Rochefoucauld, dans ses *Mémoires*, écrit qu'il prit « le parti de la Reine », parce qu'elle était « malheureuse et persécutée ». Il ajoute : « J'étais à un âge, où on aime faire des choses extraordinaires et éclatantes<sup>14</sup>. »

Le second élément important de ce contexte historique est la régence. Louis XIII meurt en 1643. L'héritier du trône, Louis XIV, n'a que cinq ans et ne peut gouverner. Sa mère, Anne d'Autriche, devient régente et Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, lieutenant général du royaume, c'est-à-dire chef des armées et de la noblesse. Anne d'Autriche choisit Mazarin comme Premier ministre. L'opinion est méfiante vis-à-vis de la reine, d'origine espagnole, et de Mazarin, d'origine italienne, alors que Gaston d'Orléans est très populaire auprès des magistrats du Parlement et de la population, parce qu'il est un prince français, partisan d'une monarchie tempérée et adversaire de la monarchie autoritaire de Louis XIII et Richelieu. Paradoxalement, les historiens, pendant des générations, ont accablé Gaston d'Orléans, sans doute parce qu'il était un adversaire de Richelieu. Cependant, lorsqu'on lit les textes de ses contemporains, on s'aperçoit que les gens l'aimaient beaucoup et auraient souhaité le voir devenir régent. Il n'a répondu que très mollement aux sollicitations de ses partisans, car très légitimiste, il pensait que la régence revenait à sa belle-sœur, selon la tradition monarchique<sup>15</sup>. Les historiens ont souvent mésestimé le rôle de Gaston d'Orléans, qui a remporté des victoires militaires capitales en Flandres. Il était un très habile diplomate, qui a réussi des négociations difficiles avec les parlementaires parisiens.

De 1643 à 1648, la situation est difficile, parce que les caisses de l'État sont vides, qu'il faut continuer la guerre, en attendant les conclusions des négociations des traités de Westphalie en cours, depuis 1643, mais qui s'éternisent et n'aboutiront qu'en 1648. Or, la population est pressée. Elle attend avec impatience la paix et surtout la baisse des impôts. Elle voit que

14 La Rochefoucauld, *Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, éd. Louis Martin-Chauffier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1935, p 46.

15 Jean-Marie Constant, *Gaston d'Orléans, prince de la liberté*, Paris, Perrin, 2013 ; Jean-Marie Constant et Pierre Gatulle (dir.), *Gaston d'Orléans, prince rebelle et mécène*, cat. expo. château de Blois, 1<sup>er</sup> juillet-15 octobre 2017, Rennes, PUR, 2017.



rien ne se produit, bien au contraire, car la fiscalité continue à s'alourdir de plus belle avec la multiplication des taxes de toutes sortes. Certes, le régime n'est plus le système autoritaire de Richelieu, les prisonniers ont été libérés, les exilés sont revenus et les adversaires politiques ne sont plus exécutés. Ces gestes symboliques font illusion pendant un temps. Même de Retz y est sensible. Il écrit dans ses *Mémoires* :

l'on voyait sur les degrés du trône, d'où l'âpre Richelieu avait foudroyé les humains, un successeur doux, bénin, qui ne voulait rien qui était au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permettait pas de s'humilier autant qu'il l'eût souhaité devant tout le monde, qui marchait dans les rues avec deux petits laquais derrière son carrosse<sup>16</sup>.

Néanmoins, la paix se faisant attendre, ainsi que la décrue de la fiscalité, la déception est grande. En 1648, la colère gronde.

#### REPÈRES CHRONOLOGIQUES (1648-1653)

Pour présenter les événements de la Fronde, il me semble plus simple de les traiter année par année. Chacune d'elles est dominée par un événement déterminant.

1648 apparaît comme l'année de la chambre Saint-Louis du Parlement de Paris et des barricades, qui ont fasciné les historiens. Ceux du début du XIX<sup>e</sup> siècle y ont vu l'esquisse d'un régime d'assemblées qu'ils expérimentaient sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Ceux du XX<sup>e</sup> siècle ont regardé les barricades avec des yeux de romantiques, en imaginant qu'elles ressemblaient à 1830, 1848 et 1871. Il n'en est rien, puisque les barricades de cette époque étaient surtout faites pour protéger les bourgeois de Paris contre d'éventuels pillages. Néanmoins, le mécontentement est grand. Les gens se plaignent de l'augmentation démentielle des impôts et des taxes de toutes sortes, de la mise en cause des privilèges assimilés à des libertés fondamentales, aux retards des versements des rentes, qui constituaient quelquefois le revenu essentiel

<sup>16</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, dans *Œuvres*, éd. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1984, p. 178.

des Parisiens, à l'interruption du paiement des gages des officiers<sup>17</sup>. Richelieu disait avec clairvoyance à propos de Paris qu'elle était « une grosse bête qu'il ne faut surtout pas réveiller<sup>18</sup> ». De plus, les magistrats se sentent marginalisés par rapport aux financiers de plus en plus puissants, parce qu'ils prêtent de l'argent au roi pour faire la guerre. Sans eux, la guerre ne pourrait pas continuer, le produit des tailles de quatre années étant déjà anticipé, dépensé et emprunté auprès des financiers.

Le Parlement est tellement excédé par les pressions gouvernementales pour l'obliger à enregistrer des édits fiscaux, notamment par le lit de justice du 15 janvier 1648, acte d'autorité, s'il en fut, qu'il réunit dans la chambre Saint-Louis du Palais de justice des représentants des cours souveraines (Grand Conseil, Chambre des Comptes, Cour des Aides). Cet acte illégal, parce que non autorisé, a été jugé révolutionnaire par certains historiens<sup>19</sup>. Ensemble, du 30 juin au 9 juillet 1648, ils élaborent une sorte de charte en vingt-sept articles, qui ne sont nullement révolutionnaires. Ils réclament la baisse des impôts, la suppression des intendants et surtout une protection contre les arrestations arbitraires, l'*Habeas corpus*, considéré à tort comme une innovation, alors que cette disposition se trouve déjà dans les ordonnances de Moulins de 1566 et de Blois en 1579. Bien que Gaston d'Orléans et Mazarin négocient avec les magistrats, la reine est outrée par la réunion sans autorisation de cette assemblée, qu'elle considère comme usurpatrice du pouvoir royal.

Elle pense pouvoir remettre le Parlement à sa place grâce à la victoire de Lens remportée par le Grand Condé, le 20 août 1648. À l'annonce de cette victoire, Gaston d'Orléans a compris qu'Anne d'Autriche allait changer de politique, en s'appuyant sur le prince victorieux. Son conseiller, Nicolas Goulas, raconte, dans ses *Mémoires* que « son visage marqua autant d'inquiétude que si c'était lui qu'on avait défait et non l'archiduc<sup>20</sup> ». Il a vu juste, la reine ordonne l'arrestation du président

17 Robert Descimon et Christian Jouhaud (dir.), « La Fronde en mouvement, le développement de la crise politique entre 1648 et 1652 », numéro spécial de la revue, *xvii<sup>e</sup> siècle*, 145, octobre-décembre 1984, p. 305-321.

18 BnF, Mss fr. 20290, fol. 335, Relation des barricades.

19 Hubert Méthivier, *La Fronde*, Paris, PUF, 1984, p. 110-123.

20 *Mémoires de Nicolas Goulas*, éd. Charles Constant, Paris, Société d'histoire de France, t. I, 1879, année 1648.

Broussel et de deux autres magistrats. Broussel étant très populaire, l'île de la Cité et les quartiers environnants dressent des barricades, les 27 et 28 août 1648, ce qui oblige la régente à céder et à accepter à contrecœur la déclaration des 27 articles.

L'année suivante, 1649, est celle du siège de Paris. Pour briser les résistances et reprendre en main le pouvoir, Anne d'Autriche décide de frapper un grand coup. Dans la nuit du 5 au 6 janvier, toute la famille royale et une partie de la cour quittent la capitale pour Saint-Germain-en-Laye. Louis XIV, âgé de dix ans, se souviendra toute sa vie de cette terrible nuit glaciale, où il a dormi sur la paille, parce que l'accueil dans ce château n'a pas été préparé, parce qu'il fallait garder le secret de l'opération. Condé devenu l'homme fort de la régence est bien décidé à briser l'opposition parisienne constituée des magistrats et de la grande noblesse. Une armée frondeuse est constituée, dirigée le prince de Conti, frère de Condé, les ducs d'Elbeuf, Beaufort et Longueville. Une autre armée recrutée par de Retz est battue à Antony et celle des frondeurs écrasés à Charenton, le 8 février 1649. Tout s'achève par la paix de Rueil, négociée par Mazarin et Gaston d'Orléans, le 11 mars 1649.

L'année 1650 est marquée par l'arrestation et l'emprisonnement de Condé, son frère Conti et son beau-frère Longueville. Condé, tout puissant après sa victoire, est devenu très impopulaire, à cause de son caractère très autoritaire, qui exaspère tout le monde. Il fait l'unanimité contre lui et Anne d'Autriche décide de le faire arrêter, le 18 janvier 1650. Pour le prix de son ralliement, de Retz, déjà évêque coadjuteur de Paris, obtient le chapeau de cardinal.

L'année 1651 est celle du grand retournement de l'opinion. Le Parlement de Paris, par 140 voix contre 47, vote, le 4 février, une remontrance, qui réclame la libération des princes et le départ de Mazarin. Une assemblée de noblesse réunie à Paris du 6 février au 25 mars, soutenue par Gaston d'Orléans, exige aussi la libération des princes, mais surtout propose une réunion des états généraux, pour réformer le royaume. Cette volte-face de l'opinion permet à la reine de changer à nouveau de politique. Mazarin s'en va à la forteresse du Havre pour procéder lui-même à la libération des princes, qui l'invitent à dîner, car ils sont respectueux des règles de l'hospitalité nobiliaire. Respectueux

de l'arrêt au Parlement, il part ensuite en exil, en Allemagne, chez son ami, l'électeur et archevêque de Cologne. Pendant tout son voyage, il est accueilli partout comme un chef d'État. Il est persuadé que les frondeurs seront incapables de s'entendre et programme son retour.

L'année 1652 est celle de la guerre civile. La France est très divisée et le pouvoir éparpillé sur trois lieux différents. À Bordeaux règnent sans partage les condéens appuyés par leur armée. À Poitiers se trouvent le roi, la reine et la cour. Mazarin, à la tête d'une armée, qu'il a recrutée à ses frais, les rejoint. À Paris gouverne Gaston d'Orléans. De Retz voudrait le voir constituer un tiers parti entre les condéens et les royaux, mais le duc d'Orléans refuse cette solution par légitimisme et attachement à la reine et au roi, majeur depuis septembre 1651. En revanche, il laisse agir sa fille, la Grande Mademoiselle. Cette dernière, heureuse de commander une armée, part du Palais du Luxembourg, où réside son père, traverse la Beauce à la tête de ses troupes et s'empare d'Orléans de façon spectaculaire, le 27 mars 1652. Pendant ce temps, Condé et son armée remontent vers le nord. Ils sont vainqueurs des royaux à Bléneau, village situé dans l'Yonne, à une vingtaine de kilomètres de la vallée de la Loire et de Briare, les 6 et 7 avril 1652. Turenne parvient à sauver l'armée royale de la destruction en organisant une retraite exemplaire. Condé et Turenne, à la tête de leurs troupes, se dirigent vers Paris. La Grande Mademoiselle sauve son cousin Condé, dont les soldats sont coincés entre les murs de Paris et l'armée royale, commandée par Turenne, en faisant tirer les canons de la Bastille sur les royaux, le 2 juillet 1652. Condé, maître de Paris, y fait régner une véritable terreur de juillet à septembre. Les Parisiens exaspérés organisent une riposte politique, qui sonne la fin de la Fronde. Le roi fait son entrée à Paris sous les acclamations le 21 octobre 1652 et Condé part en exil chez les Espagnols. Il faudra attendre l'année suivante pour que l'Ormée de Bordeaux soit réduite. Le 3 août 1653, le duc de Vendôme pénètre à la tête des troupes royales dans la ville<sup>21</sup>.

20

---

21 Anne Marie Cocula, *Histoire de Bordeaux*, Toulouse, Le Périgrinateur, 2010, p. 125-132.

## LES CARACTÈRES NOVATEURS ET PEUT-ÊTRE SEULEMENT BAROQUES DE LA FRONDE

### Le rôle des femmes

La première originalité de la Fronde est la présence spectaculaire des femmes, dans le déroulement des événements. Dès le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, ce rôle des grandes dames de la noblesse, des princesses et des duchesses avait tellement frappé les esprits que le philosophe Victor Cousin avait consacré un certain nombre de livres pour les glorifier. Divers auteurs ont été fascinés par le caractère novateur de leurs interventions, mais ces dernières années, les travaux de Jean Garapon, professeur de littérature, et de l'historienne Sophie Vergnes, ont renouvelé le sujet<sup>22</sup>. Sophie Vergnes distingue les « amazones », c'est-à-dire celles qui ont dirigé les armées, et les « médiatrices », qui sont des diplomates. Bien que son père, Gaston d'Orléans, ironise à propos des aventures militaires de sa fille, en parlant « des maréchaux de camp de ma fille », il ne s'oppose pas à ces projets, puisque son armée part du palais du Luxembourg, résidence du prince. Caracolant avec joie à la tête des troupes, elle s'empare d'Orléans le 27 mars 1652, fait tirer les canons de la Bastille le 2 juillet 1652, comme on l'a vu plus haut. Jean Garapon souligne qu'elle agit comme une héroïne cornélienne, car elle est une lectrice enthousiaste du dramaturge et est une passionnée de théâtre, comme son père. À mon avis, elle est aussi très féministe, ce que démontre le récit qu'elle fait de la visite de M. de Frontenac à sa femme, qui vit dans l'entourage de la princesse, exilée au château de Saint-Fargeau. Il voudrait dormir avec son épouse, ce qu'elle refuse. La Grande Mademoiselle commente en plaignant Mme de Frontenac « d'avoir un mari aussi extravagant ».

22 Victor Cousin, *Madame de Longueville*, Paris, Didier, 1853 ; *Madame de Sablé*, Paris, Didier, 1854 ; *Madame de Hautefort*, Paris, Didier, 1856 ; *Madame de Chevreuse*, Paris, Didier, 1856 et 1862 ; Louis Batiffol, *La Duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1913 ; Christian Bouyer, *La Duchesse de Chevreuse*, Paris, Pygmalion, 2002 et *La Grande Mademoiselle, la tumultueuse cousine de Louis XIV*, Paris, Pygmalion, 2004 ; J. Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, *op. cit.* ; *La Culture d'une princesse...*, *op. cit.* ; « La Grande Mademoiselle en visite à Trévoux », *art. cit.* ; Sophie Vergnes, *Les Frondeuses, une révolte au féminin*, *op. cit.*

La duchesse de Longueville, sœur de Condé, participe aux campagnes militaires, lorsque son frère est emprisonné. À l'inverse de la Grande Mademoiselle, elle multiplie les amants et ne semble pas agir en fonction de sa culture littéraire, mais plutôt pour défendre les intérêts de son lignage. Il en est de même avec la princesse de Condé. Pendant l'internement de son mari, elle part clandestinement à Bordeaux diriger les opérations et haranguer les foules. Son comportement très romanesque est digne de celui de la Grande Mademoiselle<sup>23</sup>.

Les « médiatrices » paraissent moins romanesques que les « amazones » et plus intéressées par l'argent, le pouvoir et le sexe. La duchesse de Chevreuse, par le nombre de ses amants, est un empire européen à elle seule. Puissante, sans scrupule et redoutée, elle dispose de réseaux particulièrement efficaces. Mazarin la traite de « putane » en privé, en 1651, selon Goulas, dans ses *Mémoires*, mais négocie avec elle. Dans une lettre écrite la même année, en avril, Mazarin ajoute cette phrase cruelle et cynique : « lorsque l'âge empêche lesdites dames de profiter de leur beauté, elles ont recours à leurs filles ».

La princesse Palatine, seconde fille de Charles de Gonzague, duc de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, est sœur de la reine de Pologne. Elle deviendra un agent secret de Mazarin. Elle se comporte comme une espionne auprès des opposants, mais elle est surtout une conseillère politique d'une grande compétence, qui a tous les talents pour mener des négociations complexes. Elle a ses idées, mais demeure très loyale et très sûre pour Mazarin en toute circonstance.

La duchesse de Châtillon, fille du fameux Bouteville, un Montmorency d'une branche cadette, champion du duel, exécuté sous Louis XIII pour s'être battu par provocation sous les fenêtres du souverain, et sœur du maréchal de Luxembourg, surnommé « le tapissier de Notre-Dame », à cause du grand nombre de drapeaux pris à l'ennemi sous Louis XIV, est la cousine de Condé. Pilier du « parti condéen » de 1652 à 1659, d'une grande beauté, elle use et abuse de son pouvoir de séduction.

---

23 Yves-Marie Bercé, « Les princes de Condé, héros de roman, la princesse amazone et le prince déguisé », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeau (dir.), *La Fronde en questions*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989, p. 131-141.

Maîtresse de Condé et du duc de Nemours, elle réunit ses deux amants dans une action politique commune. Avare, elle profite de sa situation pour obtenir des terres et de l'argent.

Qualifiées de « créatures vénales », de « séductrices », de « putains », de « maquerelles », accusées d'immoralité, ces femmes brillantes d'intelligence et ayant un sens politique aigu ont joué un rôle capital, mais souvent méconnu, pendant toute la Fronde.

### Une révolution littéraire

La seconde originalité de la Fronde est l'explosion de la liberté de la presse et la véritable « révolution littéraire » qui l'accompagne. Elle s'exprime par la publication de près de cinq mille mazarinades<sup>24</sup>. Deux mille d'entre elles ont été publiées en 1649, pendant le siège de Paris et mille cinq cents en 1652, ces deux années représentant 70 % de la production. Le secteur économique de l'imprimerie, qui était en difficulté, devient prospère, grâce à la publication de ces pamphlets, qui coûtent beaucoup moins cher à produire que des livres. Comme ils sont écrits par les plus grands écrivains de l'époque et des plumitifs payés par les princes, qui ont à leur service des sortes d'agences de presse avant la lettre, ils sont souvent polémiques contre Mazarin et se vendent très bien. Certaines d'entre elles sont des petits chefs-d'œuvre comme le *Manifeste de Monseigneur le duc de Beaufort*, qui a été étudié par Christian Jouhaud<sup>25</sup>. En réalité, ce manifeste n'a pas été rédigé par les services du duc, mais fabriqué par de Retz, qui veut le discréditer. Le duc de Beaufort, petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, est un guerrier courageux, mais il ne brille pas sur le plan intellectuel. Comme il s'exprime mal et mélange les notions et le vocabulaire, de Retz l'imité pour donner plus de vérocité à sa mazarinade. Ainsi, il parle « d'entoxiquer les gens » de « spéculariser sur tout » à la place de

<sup>24</sup> Christian Jouhaud, *La Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985. Un colloque pluridisciplinaire sur les mazarinades a eu lieu à la bibliothèque Mazarine les 10 et 11 juin 2015. Les actes se trouvent dans <http://www.mazarinades.net/blog/?p=2017>. Un autre colloque sur l'exploration des mazarinades a eu lieu à l'université de Tokyo, le 3 novembre 2016. L'université de Tokyo possède une très belle collection de mazarinades : <http://mazarinades.org/corpus/>.

<sup>25</sup> C. Jouhaud, *La Fronde des mots*, op. cit., p. 102.

« spéculer », des « hémisphères de Mazarin » au lieu des « émissaires ». Pour de Retz, il s'agit faire rire aux dépens de Beaufort de le faire mourir politiquement. Ce jeu d'échec est redoutable pour ceux qui en sont victimes.

Si les mazarinades représentent des œuvres littéraires et politiques, dont les lecteurs sont friands, c'est qu'elles font partie de tout un imaginaire, qui se déploie, chez les élites baroques de ce premier XVII<sup>e</sup> siècle. L'un des grands succès littéraires du siècle est *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé, roman de cinq mille pages environ, publié entre 1607 et 1627. Il est très présent dans l'imaginaire des gentilshommes frondeurs. De Retz raconte que Noirmoutier entre cuirassé à l'hôtel de ville de Paris, en 1649, dans la chambre de la duchesse de Longueville. Cette dernière vient d'accoucher d'un enfant, conçu avec son amant, La Rochefoucauld, mais elle est l'une des « amazones » les plus actives. De Retz écrit :

24

Ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons, de trompettes [...] donnant le spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutier, qui était grand amateur de *L'Astrée*, me dit : je m'imagine que nous sommes assiégés dans Marcilli<sup>26</sup>.

Marcilli est une grande bataille du roman, au cours de laquelle Polémas, seigneur brutal et ambitieux, veut renverser le système matrilineaire du royaume de la reine Amasis, pour instaurer un régime patrilineaire. Il symbolise la violence et la guerre, dans le monde de *L'Astrée*, qui est celui de la justice, de la concorde et de la foi religieuse.

*L'Astrée* n'est pas le seul chef-d'œuvre qui peuple l'imaginaire des gens de cette époque. Des romans italiens comme *Roland furieux* de l'Arioste ou *La Jérusalem délivrée* du Tasse font fureur et ont été les sujets très populaires des ballets de cette première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. Les allers et retours entre la littérature et la réalité sont fréquents. *Artamène ou*

<sup>26</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, éd. cit., p. 119.

<sup>27</sup> *Ballets pour Louis XIII*, t. 1, *Danse et politique à la cour de France (1610-1643)*, éd. Marie-Claude Canova-Green, Toulouse, Société de littératures classiques, 2010, p. 66-119 ; *Roland et Armide* ont été publiés dans Philippe Quinault, *Livrets d'opéra*, éd. Buford Norman, Toulouse, Société de littératures classiques, 1999, t. II, p. 197-247 ; Nathalie Lecomte, *Entre cours et jardins d'illusion, le ballet en Europe (1515-1715)*, Paris, Centre national de la danse, 2015.



*le Grand Cyrus*, de Madeleine de Scudéry, un roman de 13 095 pages, publié entre 1649 et 1653, est directement inspiré des événements qui se déroulent, de même que la tragédie de Corneille, *Nicomède*, jouée en pleine Fronde, en 1651<sup>28</sup>. Les *Mémoires* de de Retz, écrits vingt-cinq ans après les événements, sans archives, sont aussi un chef-d'œuvre de la littérature baroque. D'ailleurs, lui-même introduit ses mémoires en écrivant qu'il va raconter « l'histoire de [sa] vie », parce qu'il a vécu beaucoup « d'aventures »<sup>29</sup>.

### L'amitié structure la politique

La troisième originalité de cette période est le rôle de l'amitié, qui est l'un des éléments structurels de la vie politique de l'époque, beaucoup plus que les idéologies<sup>30</sup>. La Châtre écrit à propos de la cabale des Importants de 1643 : « de puissantes considérations m'appelaient : presque tous mes amis y étaient embarqués<sup>31</sup> ». La Rochefoucauld est sur le même registre lorsqu'il évoque la conjuration de Cinq-Mars de 1642, contre Richelieu. Il s'y engage par amitié avec la duchesse de Chevreuse et le comte de Montrésor, par le simple jeu de l'amitié, car il ne connaissait pas Cinq-Mars et ne l'avait jamais vu. Il écrit à propos de la sulfureuse duchesse : « Nous fûmes bientôt dans une très grande liaison d'amitié ». Elle l'appelle au secours, au moment où elle a besoin d'aide pour s'exiler en Espagne. Il lui rend service, ce qui le condamne aux yeux de Richelieu qui le condamne à un petit séjour à la Bastille. Il est aussi « dans une grande liaison d'amitié avec Mademoiselle de Hautefort », grande amie et toute dévouée à la reine Anne d'Autriche. Ce rôle de l'amitié revient sans cesse dans ses *Mémoires*. Ce sentiment,

28 Jean Rohou, *La Tragédie classique, Histoire, théorie, anthologie, (1550-1793)*, Rennes, PUR, 2009, analyse de *Nicomède*, p. 193-194.

29 Cardinal de Retz, *Mémoires*, éd. cit., p. 127.

30 Jean-Marie Constant, « L'amitié, moteur de la mobilisation politique dans la noblesse de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle », *xvii<sup>e</sup> siècle*, 205, « L'amitié », 1999/4, p. 593-208, repris dans *La Noblesse en liberté, xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles*, PUR, Rennes, 2004, p. 173-191.

31 Edme de La Châtre, *Mémoires du comte de La Châtre contenant la fin du règne de Louis XIII et le commencement de celui de Louis XIV*, Paris, Michaud et Poujoulat, coll. « Mémoires pour servir l'histoire de France », 1838, p. 271. Cet engagement par amitié lui vaut de perdre sa charge très prestigieuse de colonel général des Suisses. Il meurt en 1645.

qui est une forme de relation sociale et politique, lui fait prendre tous les risques et ne se dérobe jamais pour sauver ses amis, lorsqu'ils se trouvent dans des situations difficiles. Il aide ainsi le comte de Montrésor, ancien conseiller de Gaston d'Orléans et adversaire résolu de Richelieu, puis Béthune, neveu de Sully, également opposant notoire au cardinal, à s'exiler en Angleterre. Il s'attend alors à connaître à nouveau les foudres de Richelieu et à retourner en prison, mais la mort du cardinal, en 1642, vient à point pour le tirer de cette situation périlleuse. On trouve dans tous les mémoires de l'époque et notamment dans ceux de Montrésor, de de Retz, de Fontrailles et de bien d'autres, des assertions fortes, qui révèlent la force du sentiment de l'amitié dans les engagements politiques du temps.

26

Anne d'Autriche et Mazarin, en 1643, lorsqu'ils parviennent au pouvoir à la faveur de la régence, cherchent à se constituer des réseaux d'amitié. La Châtre le révèle en notant que la vieille amitié de la reine Anne d'Autriche pour Madame de Chevreuse « s'effaçait peu à peu pour la nouvelle celle du cardinal, qu'on voyait s'accroître de jour en jour ». Il indique ensuite la façon de procéder de Mazarin en écrivant :

Il fit des avances pour acquérir l'amitié de ceux qu'elle [la reine] avait cru toujours ses serviteurs. Il commença par Monsieur de Marsillac [La Rochefoucauld], comme étant le premier à qui elle avait protesté hautement de faire du bien et lui fit demander son amitié avec des termes les plus civils et les plus pressants, qui se puissent imaginer<sup>32</sup>.

La Rochefoucauld alla rendre compte à la reine des propositions que le cardinal lui avait faites. Anne d'Autriche lui répondit que « le plus grand plaisir qu'il lui pouvait faire » était d'accepter. La même démarche fut faite auprès de Monsieur de Metz, c'est-à-dire Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils d'Henri IV et de la marquise de Verneuil. La plus grosse opération entreprise est de rallier César de Vendôme (1594-1665), fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Les princes de la maison de Vendôme ayant toujours été dans l'opposition sous Richelieu, la grande idée de la reine et de Mazarin est d'obtenir le ralliement de ce puissant

---

32 *Ibid.*, p. 284.

clan des Bourbons, le troisième après celui des Orléans et des Condé. Selon le témoignage d'Henri de Campion, Mazarin a l'intention de relever « la maison de Vendôme » pour s'appuyer sur elle, car elle a été « la plus exposée à la persécution » au temps de Richelieu. Une conférence regroupa des fidèles du duc de Vendôme, Épernon, Campion, Fiesque, Beaupuy, La Châtre, pour décider de la conduite à tenir. À l'issue de la réunion, le comte de Fiesque fut chargé d'aller dire au cardinal « de la part de M.M. de Vendôme, de Metz, et d'Épernon, qu'ils souhaitaient être ses amis, avec toutes sortes de franchises et de sincérités, mais qu'ils voulaient s'attacher à lui seul ».

Le ralliement de la famille de Vendôme mit du temps à se réaliser, car le fils cadet, le duc de Beaufort, fut emprisonné au château de Vincennes, pour avoir été l'un des chefs de la cabale des importants de 1643. César, son père, qui avait soutenu la cabale et craignait de subir le même sort que son fils, partit en exil à Genève, en Allemagne, à Venise et à Florence. L'aîné, le duc de Mercœur (1612-1668), se laissa convaincre le premier et devint vice-roi de Catalogne de 1649 à 1651, puis épousa, en 1651, Laure Mancini, une nièce de Mazarin. César de Vendôme ne participa pas à la Fronde et son loyalisme fut récompensé par le gouvernement de Bourgogne, pendant l'incarcération de Condé, puis la charge de surintendant de la navigation, dont Anne d'Autriche se démit en sa faveur. Commandant les troupes royales, il libère Bordeaux des condéens et des frondeurs de l'Ormée<sup>33</sup>.

Grâce à ces précieux renseignements contenus dans les Mémoires, on sait comment Mazarin tenta de rallier des nobles de haut rang, qui avaient été dans l'opposition à Richelieu, en leur faisant demander leur amitié. Ceux que l'on peut nommer dans un langage contemporain « les leaders des partis de cour », organisés autour d'un grand seigneur, souvent un prince du sang, ont procédé de la même façon. On peut donc affirmer, sans risque d'erreur, que dans presque tous les complots, cabales et révoltes nobiliaires du XVII<sup>e</sup> siècle, la mobilisation s'est faite entre amis.

33 Jean-Jacques Renault, *César de Vendôme*, Blois, Éditions du Cherche Lune, 2015, p. 409-419.

## Les assemblées de noblesse

28

Les révoltes nobiliaires, conduites par un prince de la famille royale ou un grand seigneur, entraînant avec lui une importante clientèle, sont fréquentes depuis le xv<sup>e</sup> siècle. En général, les prises d'armes s'achèvent par une négociation et par l'obtention de nouveaux avantages. La Fronde n'obéit pas exactement à ce schéma, car les princes n'interviennent pas dans les événements avant 1649. De plus, la structure de la famille royale des Bourbons, à ce moment précis de la Fronde, explique en partie la complexité des situations. Les trois clans Bourbon, les Orléans, les Condé et les Vendôme, dotés d'énormes clientèles, sont rarement unis, sans être des ennemis. Ils passent leur temps à se surveiller et à se jalouser. Condé, rallié à Richelieu, est partisan d'un pouvoir fort, voire tyrannique, alors que Gaston d'Orléans et les Vendôme appellent de leurs vœux le retour aux institutions traditionnelles, c'est-à-dire à une « monarchie tempérée ». Néanmoins, il ne faut pas exagérer le rôle de ces différences politiques. Ces critères idéologiques sont secondaires dans le comportement des princes, car ces derniers sont d'abord des gens d'action. Chacun de ces clans voudrait avoir la faveur de la régente et gouverner avec elle. De multiples parties d'échecs souvent très difficiles à suivre se jouent en permanence entre eux et avec le pouvoir. D'autres familles nobles, appartenant à la noblesse seconde, jouent leur partition à leur échelon et sont impliquées dans les événements. Par exemple, le rôle de Turenne et de de Retz, tout en étant important à certains moments, est moins central, car il ne met pas directement en danger le pouvoir monarchique. Ils sont davantage des accompagnateurs plus que des acteurs directs. Ces grands seigneurs et leur énorme clientèle constituent une force militaire, qui peut être décisive, ce qui explique que les historiens du xix<sup>e</sup> siècle aient pu parler de « Fronde nobiliaire », à leur propos.

Néanmoins, le phénomène le plus nouveau est d'une autre nature : la réunion d'assemblées de noblesse, qui rassemblent des centaines de gentilshommes et développent des projets politiques, dont le plus spectaculaire est une demande de tenir des États généraux, pour réformer le royaume. Les trois ordres ont rédigé des cahiers de doléances dans

les bailliages et les sénéchaussées, en 1649 et 1651, selon le processus habituel. On découvre ces cahiers, beaucoup plus rares que ceux de 1789, dans les archives, les bibliothèques et les fonds privés. Ces États ne verront jamais le jour, car Mazarin conseillait d'en parler beaucoup, mais de ne les réunir jamais. Les historiens, jusqu'à une date récente, ont peu parlé de ces assemblées, considérant que leur rôle était marginal. Pourtant, ces assemblées ont beaucoup inquiété le pouvoir<sup>34</sup>.

La plus importante est celle de 1651, qui se réunit à Paris. Elle a obtenu l'appui de Gaston d'Orléans, qui a reçu les responsables à sa résidence, au palais du Luxembourg. Elle s'assemble pratiquement tous les jours du 5 février au 25 mars 1651, d'abord dans des hôtels princiers, puis le nombre de participants s'accroissant rapidement, au couvent des Cordeliers, dans une salle, qui existe toujours, dans l'actuelle rue de l'École de Médecine (VI<sup>e</sup> arrondissement) et qui a été le siège du célèbre club de l'époque révolutionnaire<sup>35</sup>. D'après les recherches que j'ai pu faire pour identifier les participants, ils sont pour 75 % des gentilshommes et pour 65 % originaires du grand Bassin parisien, de Picardie et de Normandie<sup>36</sup>.

Ils demandent la libération des princes, mais ils continuent à siéger, une fois cette revendication obtenue, car ils multiplient les contacts avec le clergé et le tiers état pour tenter de les convaincre d'exiger la convocation des états généraux. Cette assemblée n'est pas uniquement portée par son programme, mais aussi par son comportement et son organisation. Régulièrement, ils signent des actes d'union, par lesquels ils marquent leur solidarité et s'obligent à s'aider en cas de péril, ce qui fait partie de la sociabilité nobiliaire traditionnelle. Ils décident ensuite d'abolir toute hiérarchie entre eux et proclament l'égalité totale entre tous les nobles présents. Ils travaillent en commission comme les assemblées législatives d'aujourd'hui. Selon Guy Joly, ils sont très disciplinés dans

34 Jean-Dominique Lassaïgne, *Les Assemblées de noblesse en France aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Cujas, 1965.

35 Jean-Marie Constant, « La troisième Fronde, les gentilshommes et les libertés nobiliaires », *xvii<sup>e</sup> siècle*, 145, « La Fronde », 1984/4, p. 341-355.

36 Jean-Marie Constant, « L'assemblée de noblesse de 1651 : une autre conception de la monarchie », dans R. Duchêne et P. Rouzeau (dir.), *La Fronde en question*, op. cit., p. 277-286.

les débats et ne siègent pas dans le brouhaha et les chahuts, comme les magistrats du Parlement de Paris<sup>37</sup>. Leur bureau est organisé de façon originale. Ainsi, l'assemblée est présidée par deux présidents élus sur le modèle des consuls de la république romaine antique et renouvelés chaque quinzaine, le secrétariat étant assumé par deux gentilshommes à titre permanent.

Cette assemblée de plusieurs centaines de nobles, réunis dans la capitale, est un sujet d'inquiétude pour le gouvernement. Leur ferme volonté de réunir les états généraux et de demander que leurs assemblées jouent un rôle politique heurte non seulement la reine et Mazarin, mais aussi le Parlement de Paris. Ce dernier exige la dissolution de cette assemblée, qu'il considère comme illégale. Pour les magistrats, la réunion des états était un danger parce que le Parlement de Paris prétendait représenter les intérêts de la population, lorsque les états n'étaient pas assemblés. Si les États généraux étaient réunis, leur rôle dans l'État monarchique s'en trouverait amoindri. De Retz soutient un argument proche :

30

Nous avons Monsieur [Gaston d'Orléans], nous avons le Parlement, nous avons l'Hôtel de ville, ce composé paraissait faire le gros de l'Etat ; tout ce qui n'était pas assemblée légitime le déparait<sup>38</sup>.

Face à cette opposition multiple, le gouvernement persuade Gaston d'Orléans et Condé de se rendre à l'assemblée, pour lui demander de se dissoudre. L'assemblée se résigne à obéir, mais négocie afin d'obtenir la promesse de réunir les états généraux. Les nobles obtiennent une promesse et une date, le 8 septembre 1651. Cependant, ils n'ont aucune illusion, car ils savent que Louis XIV, majeur la veille, le 7 septembre, ne sera pas tenu de respecter les engagements pris pendant sa minorité. Le grand rêve d'une monarchie tempérée s'évanouit, parce qu'il heurte trop d'intérêts politiques majeurs. Seul, le duc de La Rochefoucauld a compris le sens de ce renoncement, en écrivant, dans ses *Mémoires*,

<sup>37</sup> Les *Mémoires* de Guy Joly ont été publiés à Genève, en 1751, en deux volumes.

<sup>38</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, éd. cit., p. 512.

que les princes d'Orléans et de Condé ont méconnu « leurs véritables intérêts » en voulant ménager « la cour et le Parlement »<sup>39</sup>.

Néanmoins, les gentilshommes ne renoncent pas à leurs projets. En 1652, en Orléanais, en Normandie et en Vexin, des assemblées de gentilshommes campagnards se réunissent et se fédèrent. Ils se plaignent surtout des violences de gens de guerre, qui ne respectent pas leurs propriétés. Ils obtiennent même d'être reçus par le roi et la reine, qui sont impressionnés par le légitimisme de cette petite noblesse. Mazarin pense même un moment à les constituer en une armée pour reconquérir des territoires et des esprits, face à la Fonde condéenne. Il n'aura pas besoin d'eux et abandonnera cette idée, au grand désespoir de cette petite noblesse, qui a le sentiment d'avoir été manipulée et méprisée.

Les plus radicaux de ces petits gentilshommes accompagnent la révolte paysanne des « sabotiers de Sologne » de 1658-1659. Mazarin charge Gaston d'Orléans de négocier avec les révoltés. Le prince réussit à calmer la colère paysanne, sans que l'on connaisse la teneur de l'accord conclu, mais le mouvement nobiliaire continue à se développer. Gaston d'Orléans refuse à la fois de cautionner cette mobilisation noble dans son apanage et de la réprimer. En conséquence, les gentilshommes se radicalisent et cherchent à convaincre les noblesses des provinces voisines, en envoyant des émissaires un peu partout dans le royaume et même à l'étranger pour obtenir le soutien de Condé, en exil chez les Espagnols<sup>40</sup>. Les gouverneurs de province ont pour mission de dissuader les gentilshommes de se réunir. Ils y parviennent souvent, ce qui explique le cantonnement de la mobilisation en Orléanais, en Normandie et en Vexin, où les conditions sont plus favorables. Cette révolte d'amis et de voisins, de catholiques et de protestants, repose sur la convivialité et l'amitié. Elle mobilise majoritairement des cadets, qui habitent en

39 La Rochefoucauld, *Mémoires*, éd. cit., p. 135.

40 Jean-Marie Constant, « Une aventure baroque : la révolte nobiliaire de 1658-59 dans le Dunois », dans André Bazzana (dir.), *Châteaux, nobles et aventuriers*, Bordeaux, CORCEMC, 1999, p. 213-237 ; « La révolte nobiliaire de 1658-59, en Orléanais, mouvement marginal ou authentique manifestation de démocratie nobiliaire ? », dans *Sociétés et idéologies des temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, Montpellier, Université de Montpellier, 1996, repris dans *La Noblesse en liberté*, op. cit., p. 253-265.

Orléanais, dans un carré d'environ soixante kilomètres carrés de côté, à cheval sur la Beauce, la Sologne et la forêt d'Orléans. Arrêtés, interrogés par l'intendant Pomereu, les participants à ce mouvement racontent leur aventure<sup>41</sup>. Néanmoins, ils ont une faiblesse congénitale, Gaston d'Orléans refusant de prendre la tête de cette révolte, ils ne parviennent pas à se trouver un chef dans la grande noblesse, peu désireuse de courir l'aventure avec eux. Si un Cromwell s'était levé pour les entraîner, la révolte aurait pu être très dangereuse pour le pouvoir, car ce mouvement n'a pas concerné que quelques cantons orléanais. En réalité, trois à quatre mille gentilshommes, dans diverses provinces, ont soutenu le mouvement à des titres divers, quelquefois modestes, par une signature ou une acceptation orale. Le leader le plus actif de la rébellion, le protestant Gabriel de Jaucourt de Bonnessons, sieur de Basfour en Sullias (région de Sully-sur-Loire) en Sologne, fut condamné à mort et exécuté, malgré les interventions de Condé pour obtenir sa grâce.

L'histoire traditionnelle de la Fronde distinguait la Fronde parlementaire de la Fronde nobiliaire et de la Fronde condéenne, mais privilégiait une relation très événementielle de cette révolte, qui a duré cinq ans, de 1648 à 1653. J'ai renoncé à cette relation, qui rend le plus souvent les événements incompréhensibles, comme l'a écrit Ernest Kossman en 1954, et j'ai privilégié une approche thématique, qui a l'avantage de mieux cerner les problématiques.

Pour moi, la Fronde est le révélateur d'une crise sociale, qui affecte en profondeur la société française de ce milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La première manifestation de cette crise est une protestation contre la fiscalité démentielle, pour financer la guerre. La seconde est la violation continue des privilèges surtout fiscaux, alors que la population, dans tous les milieux, les considère comme des libertés fondamentales. La troisième sépare les partisans d'un pouvoir centralisé et autoritaire aux partisans d'une monarchie tempérée, respectueuse des pouvoirs intermédiaires et des libertés traditionnelles.

---

41 Les interrogatoires des participants arrêtés se trouvent à la BnF, Mss Fr 6896-6897.



En même temps, la Fronde est l'occasion de voir apparaître des nouveautés. La première est le rôle des femmes de la grande noblesse, qui jouent un rôle très important en commandant des armées ou en devenant des diplomates chevronnées.

La seconde révélation est la force du lien d'amitié, qui est le moteur de la mobilisation politique, dans le camp des Frondeurs comme dans le camp royaliste. Ce rôle de l'amitié est beaucoup plus puissant que la connivence religieuse ou idéologique.

Le troisième élément déterminant est une forme de révolution littéraire, qui s'exprime par la publication de cinq mille mazarinades, qui sont des pamphlets écrits par les plus grands écrivains du temps le plus souvent contre Mazarin. Les grands succès littéraires du XVII<sup>e</sup> siècle, comme *L'Astrée*, *Roland furieux* ou *La Jérusalem délivrée*, forgent l'imagination des frondeurs, qui s'identifient à ces héros de roman. La Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, a pour modèle les personnages des tragédies de Corneille.

Une autre manifestation inédite est l'irruption de la noblesse seconde et de la petite noblesse dans la sphère politique. Ils se réunissent dans des assemblées de noblesse, qui réclament la réunion des États généraux pour réformer le royaume. Ils ne réussiront pas à les obtenir, car Mazarin y est hostile, de même que le Parlement de Paris, qui redoute l'influence de la noblesse ou des États sur l'échiquier politique.

La Fronde est un échec immédiat, mais Louis XIV, très attentif aux aspirations qui se sont manifestées lors de ces événements, a mis en œuvre bien des réformes réclamées par les opposants à Richelieu et Mazarin.



# PAPIER TIMBRÉ ET BONNETS ROUGES : ESSAI DE BILAN

*Gauthier Aubert*

*Université de Nantes, EA Tempora 7468*

Parmi les épisodes de contestation les plus connus de la France d'Ancien Régime figure la révolte dite du Papier timbré et des Bonnets rouges. Survenue en 1675, trois ans après le début de la guerre de Hollande (1672-1678), elle est typique de ces mouvements de contestation qui naissent lors des conflits en raison de la hausse de la pression fiscale et à ce titre peut servir, dans le cadre fixé pour les concours, à nourrir la réflexion sur les relations entre l'État et les sujets, autour de la question de la fiscalité. En outre, considérée comme le dernier sommet du massif rébellionnaire apparu dans les années 1630, la révolte du Papier timbré vient poser avec plus d'acuité que ses devancières la question de la répression et, partant, de la fin des grandes révoltes antifiscales<sup>1</sup>.

## L'INTÉGRATION A L'ÉTAT ROYAL COMME MOTEUR DE LA CONTESTATION

La question du moteur de la contestation revient à souligner combien la révolte dit quelque chose de l'intégration de pans entiers de la population à l'État royal. Ceci se mesure d'abord à la résurgence du cri « Vive le roi sans la gabelle », qui montre le maintien des espoirs placés dans le roi de justice qui ne peut accepter que son peuple souffre. En 1675, ce cri est entendu dans les rues de Bordeaux en mars ou dans celles de Guingamp en mai<sup>2</sup>. Il ne semble pas nécessaire de revenir en détail sur le sens de ce

- 1 Qui disparaissent définitivement, du moins dans la forme inaugurée en 1548 par les Pitauds du Sud-Ouest, avec la révolte des Tard Avisés survenue en 1707 dans le Quercy, et qui fait figure de butte témoin.
- 2 Gauthier Aubert, *Les Révoltes du papier timbré (1675). Essai d'histoire événementielle*, Rennes, PUR, 2014.

slogan<sup>3</sup>. En revanche, il semble utile de relever qu'il s'agit non pas de la dernière, mais d'une des dernières fois qu'il est crié, semblant disparaître définitivement – sous bénéfice d'inventaire – après cette révolte avant de connaître une ultime résurgence pendant la guerre de Succession d'Espagne<sup>4</sup>. Or, le déclin et la disparition de ce vieux (?) cri a sans doute quelque chose à voir avec la mutation de la contestation antifiscale sous Louis XIV, marquée par la fin progressive des grandes révoltes et le repli vers des formes plus obscures de contestations, en particulier liées à la fraude<sup>5</sup>. De manière révélatrice, l'entendant dans le Quercy de 1707, un notable parle à son propos de « discours dignes de ces bandits<sup>6</sup> », suggérant ainsi une absence de solidarité entre les notables locaux et les révoltés et la disqualification de ce mode de mobilisation aux yeux des élites. Vu des strates supérieures de la société, y compris locale, le révolté est désormais un brigand.

Par ailleurs, il est frappant de voir ici ou là exprimée en 1675 la revendication que le roi accorde les mêmes avantages que ceux obtenus par les Bordelais. En effet, à Bordeaux, fin mars, la révolte a été terrible et le parlement a cédé face à la rue, sage repli entériné par le roi. Louvois dit alors espérer que ce recul (tactique) ne se saura pas trop, mais cet espoir est vite déçu : la nouvelle de la reculade se répand et avec elle émerge la revendication d'obtenir la même défiscalisation que celle que les Bordelais viennent de conquérir les armes à la main. À Périgueux, un représentant du roi note ainsi que « les gens de pratique » font savoir dans les autres villes de la province « que tous les nouveaux édits sont cassés par arrest du parlement » de Bordeaux<sup>7</sup> ; à Bergerac, l'intendant relève que « les habitants demandent hautement de jouir des mesmes

3 Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants. Études des soulèvements populaires au XVII<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, t. II, p. 608-611.

4 D'après le fichier Jean Nicolas (Bibl. François Lebrun, Rennes 2/Tempora), il serait entendu une ultime fois en 1709 à Orthez.

5 Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Le Seuil, 2002.

6 François Cangardel, « Les Tard Avisés ou une révolte de paysans en Quercy en 1707 », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1887, p. 10.

7 Service historique de la Défense (SHD), A 1 440, fol. 66, lettre de Montaignu à Louvois, 18 mai 1675.

exemptions qu'on a accordé a ceux de Bordeaux<sup>8</sup> » ; dans le Poitou, le gouverneur rapporte que « l'exemple de l'impunité de leurs voisins de Bordeaux et de Bretagne a persuadé [les habitants] qu'il n'y avoit qu'à s'opposer a l'exécution des derniers edits pour estre deschargé<sup>9</sup> » ; dans Besançon récemment conquise, un notable affirme qu'il ne faut pas craindre de refuser de payer des subsides au roi « puisque Sa Majesté avoit meme la bonté de les conserver à Messieurs de Bordeaux qui s'etoient revoltés plusieurs fois<sup>10</sup> ». La Bretagne n'est pas épargnée : à Nantes, le gouverneur de Molac relève que « l'amnistie donnée par le Roy pour ce qui s'est passé à Bordeaux [...] a fait icy murmurer<sup>11</sup> » ; à Rennes, ce qui inquiète le premier président du parlement est que l'arrêt bordelais ne soit connu<sup>12</sup>. Tous ces indices plaident en faveur d'une révolte dont un des si n'est le moteur est d'obtenir les mêmes avantages/privilèges que les Bordelais, et attestent ce faisant d'une certaine intégration à l'État royal. Cette attente commune alimentée par une circulation rapide de l'information peut expliquer que le flux revendicatif ne se limite pas au terreau régional. De Bordeaux, elle gagne certes les campagnes du Sud-Ouest, mais aussi les différentes villes du royaume, entre lesquelles les nouvelles vont vite, enjambant les campagnes. La plupart du temps, la nouvelle ne débouche cependant pas sur une révolte en règle. Reste que l'affaire du Papier timbré présente un caractère national, qui supporte largement la comparaison avec ce qui est survenu quarante ans plus tôt, lors de ce qui fut pour Yves-Marie Bercé « la plus grande épidémie insurrectionnelle de l'Ancien Régime<sup>13</sup> ». Il est d'ailleurs fort possible qu'en 1635, ce fut la surséance arrêtée par le parlement de Bordeaux qui fut la clef de la contagion.

8 BnF, Mélanges Colbert 171, fol. 235, lettre de Sève à Colbert, 24 avril 1675.

9 *Ibid.*, fol. 336, lettre du duc de la Vieuville à Colbert, 29 mai 1675 et SHD, A 1 440, fol. 619, lettre du même à Louvois, 29 mai 1675.

10 SHD, A 1 439, fol. 605, lettre du duc de Duras à Louvois, 23 avril 1675.

11 BnF, Clairambault, 796, fol. 35, lettre du marquis de Molac à Colbert, 11 avril 1675.

12 BnF, Mélanges Colbert 171, fol. 208, lettre de d'Argouges aux communautés bretonnes, 5 avril 1675.

13 Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants*, op. cit., t. I, p. 296.

Un autre élément à verser au dossier est celui des fameux codes paysans du pays bigouden (et de lui seul)<sup>14</sup>. Ceux-ci se présentent sous deux formes complémentaires qui sont comme les deux faces du pouvoir au village, l'un tourné vers l'extérieur, l'autre vers l'intérieur. Certains sont en effet des requêtes au roi, qui pointent de manière précise des problèmes locaux et des revendications fiscales plus globales. Les autres – dont le plus connu est présenté à tort par les historiens comme un « cahier de doléances » – a l'allure d'un arrêt de règlement qui organise la vie locale, exprimant le rêve d'une société harmonieuse, écrit en attendant l'envoi (selon les versions) de députés au roi ou aux états de Bretagne perçus comme le lieu du dialogue fiscal. Il n'y a là rien de bien nouveau si l'on songe aux initiatives comparables des Croquants de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ou des récents rouristes du Vivarais<sup>15</sup>. Jusqu'aux confins bretonnants du royaume, le roi restait le recours. La volonté d'aller le trouver, directement ou bien par l'intermédiaire de ses commissaires aux états, exprime aussi une défiance envers les élites locales, que l'on cherche à contourner en allant directement au pied du trône.

### CIBLES ET ACTEURS

Cette évocation des codes paysans amène à revenir sur les cibles des émeutiers, ce qui peut sembler à première vue une question secondaire dans la mesure où la révolte est antifiscale. Or, la question de la dimension antifiscale se pose en particulier pour la partie bas-bretonne de la révolte, restée célèbre pour être celle des Bonnets rouges dont la nature antiséigneuriale est souvent mise en avant. Un examen précis des faits connus montre que, en Basse-Bretagne, l'enjeu fiscal, loin d'être le simple déclencheur d'une « guerre au château » menée par une société rurale soumise à la pression des rentiers, reste important tout au long des deux mois de révolte :

14 G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, *op. cit.*, p. 346-354.

15 *Ibid.*, p. 259-260; Gérard Sabatier, « De la révolte de Roure (1670) aux Masques armés », dans Jean Nicolas (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Maloine, 1985, p. 130.

Les cibles des Bonnets rouges

	Fiscales	Seigneuriales	Mixtes	Inconnues
Avant le 30 juin	7	1	2	2
À partir du 1 <sup>er</sup> juillet	12	16	1	10
Date inconnue	1	1 à 5	0	4
<b>Total</b>	20	18 à 22	3	16

De plus, le mécanisme qui conduit des paysans à tourner les fourches vers le château ou le manoir doit être mis en relation avec le schéma courant qui veut qu'en cas de succès, une mobilisation enrichit son catalogue de revendications. Le passage d'une contestation contre la fiscalité royale à des cibles relevant du prélèvement local n'est pas sans rappeler, par exemple, le chemin qui a conduit, quelques semaines plus tôt, les Bordelais du refus de la seule taxe sur la vaisselle d'étain à celui de toute une série de taxes locales<sup>16</sup>. Aussi peut-on faire un parallèle entre les deux épisodes paroxystiques de cette révolte que sont les pillages de l'hôtel de Vivey à Bordeaux et du château de Kergoët près de Carhaix. Dans un cas, les émeutiers s'attaquent à la demeure d'un homme qui a tout du traître à la communauté civique : ancien frondeur rallié à l'État de finances dans lequel il prospère, mais aussi homme qui préconise d'augmenter les taxes à la consommation pour éponger les dettes de la ville. Dans l'autre cas, les révoltés prennent d'assaut la demeure d'un puissant seigneur réputé avoir fait construire son château par la corvée et qui, quelques années plus tôt, a failli être assassiné, sa maison menacée du feu dans le cadre d'un procès avec ses paysans mécontents. Dans les deux cas, la colère populaire frappe des gens avec qui il existe un contentieux préalable et qui sont accusés de s'enrichir sur le dos du peuple et de l'avoir trahi.

La mise en évidence de ces deux affaires conduit à poser la question cruciale de la participation des élites à la révolte. C'est là un point délicat, qui a en particulier retenu l'attention de Jean Nicolas<sup>17</sup>, qui montre un déclin progressif de la présence des notables avec ou à côté

16 Francis Loirette, *L'État et la région : l'Aquitaine au xviii<sup>e</sup> siècle. Centralisation monarchique, politique régionale et tensions sociales*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, p. 283-310.

17 J. Nicolas, *La Rébellion française, op. cit.*

des révoltés. Mais le processus, indéniable au XVIII<sup>e</sup> siècle, est-il déjà entamé en 1675 ? Lors de la révolte des Bonnets rouges se dégage un contentieux entre élites et peuples qui apparaît très vite avec le refus apparemment massif des élites locales d'accompagner le mouvement. C'est d'ailleurs sans doute d'abord pour cette raison que des paysans s'en prennent à des seigneurs : ceux-ci refusant de collaborer, ils apparaissent comme des traîtres. Et c'est dans un second temps qu'émergent contre eux les revendications liées aux exigences seigneuriales. Encore faut-il noter que seule une minorité de manoirs et châteaux a été visitée, pour autant que l'on puisse le savoir. La « guerre au château » a donc selon toute probabilité été ciblée, exactement comme en ville d'ailleurs<sup>18</sup>.

40

En 1675, la vraie nouveauté est donc peut-être à chercher dans les timidités des élites vis-à-vis de la révolte : alors qu'en 1662, lors de la révolte des Lustucrus, le chef identifié est un petit noble, et qu'il en va de même dans les années qui suivent avec la révolte des Invisibles de Chalosse et de celle du Roure en Vivarais, cette fois le seul meneur identifié est un petit notaire, Sébastien Le Balp. Il est tentant de voir là l'indice d'intégration croissante de la noblesse (y compris bretonne) à l'État royal, celle-ci comprenant qu'il y a plus à perdre qu'à gagner à frayer avec ces croquants, que la défense du clocher est moins importante que celle du lignage, que la solidarité horizontale avec les gens du pays compte moins que le devoir d'obéissance envers le roi. Du coup, la révolte se cherchant des cadres, les aurait plutôt trouvés dans la petite bourgeoisie, d'autant plus disponible à endosser ce rôle qu'elle était très mécontente de la politique de Colbert<sup>19</sup>. Mais on ne passe pas d'un coup d'un monde où des hobereaux se trouvent à la tête de paysans en colère à un autre où ceux-ci estiment que ces combats ne sont pas les leurs : en 1675, un obscur sieur du Quelennec est décapité à la fin de l'été, mais son rôle n'est pas connu. Ce n'est donc que progressivement que l'on entre dans le temps des « frondes populaires »<sup>20</sup>.

18 William Beik, *Urban protest in Seventeenth Century: the culture of retribution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

19 G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, *op. cit.*, p. 47-48.

20 Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants*, *op. cit.*, t 1, p. 463. Sur le désengagement des élites, voir aussi Gauthier Aubert, « Élites et révoltes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : un



Reste que, en ville, la révolte met nettement aux premières loges une partie de la petite bourgeoisie en particulier robine, qui cherche des soutiens dans les strates plébéiennes tandis que les gens des parlements restent en retrait. C'est là aussi une question délicate dans la mesure où l'on sait que l'hostilité des magistrats à la fiscalité est un trait apparemment saillant de l'Ancien Régime politique, qui sous-tend le « procès de trois cents ans » qu'aurait identifié en 1774 le chancelier Maupeou<sup>21</sup>. Pour ce qui est de la crise de 1675, l'idée d'une collusion entre magistrature et émeutiers semble accréditée par le fait que les deux parlements de Rennes et de Bordeaux ont été, à l'issue de la révolte, tous deux durablement « exilés » dans des petites villes inconfortables. Toutefois, il a été démontré de manière convaincante que la cour bordelaise, dont l'un des membres a été tué par les émeutiers, a été moins punie, à travers cette mesure, que la ville en son entier, coupable d'avoir été la première digue à céder et, aussi, d'avoir eu des siens habitants repérés en Hollande où ils auraient été demander de l'aide<sup>22</sup>. La cause du parlement de Rennes semble *a priori* plus difficile à défendre, sauf si l'on se souvient que les accusations de complicité avec l'émeute viennent principalement du gouverneur, le duc de Chaulnes, qui cherchait par-là à détourner les yeux du pouvoir royal de ses propres errements<sup>23</sup>. Débarrassée de ce réquisitoire, la situation rennaise se rapproche de celle de Bordeaux. D'ailleurs, à Rennes comme à Bordeaux, le pouvoir royal s'est abstenu de punir des magistrats en particulier, comme il savait pourtant le faire. Ceci ne veut bien sûr pas dire que des magistrats n'ont pu, ici ou là, souffler sur les braises, mais que leurs actions furent discrètes, et qu'elles n'engagèrent en rien les cours de justice en tant qu'institutions.

Il faut aussi dire qu'un des arguments plaidant en faveur d'un engagement fort des robins dans la révolte a été de longue date fondée sur le constat que la taxe qui a été au cœur de la contestation a été celle

---

dossier clos ? », dans Laurent Coste et Sylvie Guillaume (dir.), *Élites et crises du xvi<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 65-75.

21 Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1980, t. II, p. 560 sq.

22 Caroline Le Mao, *Parlement et parlementaires. Bordeaux au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 146-147.

23 G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, op. cit., p. 318-331.

du papier timbré. Il faut pourtant rappeler que ni à Bordeaux ni en Bretagne, cet impôt n'a été à l'origine du conflit : à Bordeaux, on s'en est d'abord pris à la taxe sur la vaisselle d'étain ; à Rennes, à la mise en place du monopole sur le tabac de même qu'en basse Bretagne, où joue aussi la peur de l'instauration de la gabelle et d'une taxe sur les blés. C'est dire qu'au fond les premiers révoltés se sont recrutés dans des milieux modestes : à Bordeaux, les producteurs de vaisselle en étain (non sans lien avec une possible lutte opposant petits et gros producteurs) ; ailleurs, les populations modestes très attachées au tabac « dont ils ne pouvoient se passer<sup>24</sup> ». Un peu partout, c'est dans un second temps que le papier timbré est dénoncé, tendant à devenir l'impôt honni par excellence. Même les paysans bigoudens, que l'on aurait pu imaginer les moins concernés, le rejettent avec force, exprimant une forme d'indignation à voir fiscaliser un support qui tend à devenir important pour toute une série d'éléments du quotidien, du contrat d'apprentissage aux baux. Parce que l'État fiscalise ce papier dont il favorise l'usage, le timbre a pu être, plus que les autres taxes, le vecteur d'une certaine convergence avec les petits robins inquiets qui ont pu faire savoir que le surcoût retomberait sur leur clientèle. Pour tous, le papier est plus que jamais le symbole du pouvoir en même temps que le support d'un savoir écrit que beaucoup ne maîtrisent pas, surtout dans des régions bretonnantes. Au fond, la révolte du Papier timbré porte bien son nom, car renvoyant à l'accélération de la pénétration de la culture écrite, articulée au pouvoir politique pour ceux, nombreux, pour qui le papier n'était pas un support pour écrire des lettres à sa fille, mais le signe visible du monde qui vient.

#### MAINTENIR ET RÉTABLIR L'ORDRE

La question de la répression se pose d'emblée aux autorités, à telle enseigne que l'on peut considérer que l'avènement d'une révolte ne peut guère s'analyser sans évoquer les ratés du maintien de l'ordre,

24 BnF, Mélanges Colbert 172, fol. 80, lettre de Chaulnes à Colbert, 13 juillet 1675.

non sans faire penser, dans le cas présent et toute proportion gardée, au mécanisme de mise à feu des guerres de Vendée<sup>25</sup>.

Partie de Bordeaux, la révolte commence à gagner villes et campagnes du Sud-Ouest mais on n'assiste pas à un retour des Croquants : la cause en est que suite aux événements bordelais de la fin mars, Louvois a installé des troupes autour de la ville, tant pour prévenir un débarquement hollandais que pour éteindre toute étincelle qui surgirait dans l'arrière-pays. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est passé et partout le calme est revenu au cours du printemps<sup>26</sup>. Mais cette rude politique a aussi été favorisée par une certaine modération fiscale de fait.

Il en va différemment en Bretagne où les troupes sont rares, à l'exception de Brest d'où elles ne sortent pas, semble-t-il de peur d'une attaque hollandaise, menace prise très au sérieux depuis le raid batave mené l'année précédente sur les côtes du golfe de Gascogne. Du coup, en Bretagne, la voie est globalement libre et la révolte peut s'étendre. Louvois, conscient du danger, a d'ailleurs dépêché dès début mai des troupes en Bretagne, mais elles arrivent trop tard : l'incendie a déjà pris avec d'autant plus de vigueur que l'on attend en vain d'obtenir les mêmes avantages que les Bordelais.

L'analyse du canal par lequel la révolte du Papier timbré a gagné les campagnes de Basse-Bretagne montre l'importance de ces paramètres. Dans la seconde quinzaine de mai, apprenant que la monarchie n'entend pas renoncer aux nouveautés fiscales, des habitants de Quimper, Châteaulin et Guingamp se révoltent. Mais alors que dans les deux premières, les autorités font profil bas, dans la troisième on pend pour l'exemple, manière de dire qu'il faudra payer. Et quand le marquis de la Coste, qui a ramené l'ordre à Guingamp, arrive à Châteaulin, c'est l'émeute, portée tant par le refus des taxes que par celui des châtiments, sachant que l'homme n'a pas avec lui d'armée pour le soutenir. Ainsi naît la révolte des Bonnets rouges, qui frappe les bureaux des taxes et les élites nobiliaires et ecclésiastiques qui refusent d'être solidaires. La différence avec le Sud-Ouest est patente : dans la région de Bordeaux,

25 Jean-Clément Martin, *La Vendée et la France, 1789-1799*, Paris, Le Seuil, 1987.

26 G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, op. cit., p. 248 sq.

le calme revient en associant modération fiscale, présence militaire et châtiments, tandis qu'en Bretagne, on châtie et on affirme la nécessité de payer l'impôt mais sans avoir de moyens de coercition.

Tout change donc quand est annoncée l'arrivée des troupes royales en nombre significatif. On a souvent mis en évidence dans le processus punitif la figure du duc de Chaulnes, présenté en bourreau des Bonnets rouges. À l'appui de la démonstration, est souvent citée cette phrase :

L'on a exécuté hier à Quimper l'un des plus séditieux de tous ces cantons, et les arbres commencent à se pencher, sur les grands chemins, du côté de Quimperlé, du poids qu'on leur donne<sup>27</sup>.

44

Or, on oublie souvent de dire que cette lettre a été écrite le 21 août, à un moment où Chaulnes est encore à Port-Louis, et donc avant le début de sa campagne punitive. Le propos est éclairé par le reste du courrier, en général oublié :

Je reçois des soumissions des paroisses qui reconnaissent leurs fautes. Trois des plus mutines, avant de me demander pardon, ont porté leurs armes chez leurs seigneurs, mis leurs cloches à terre, et m'ont amené deux des plus criminels de leurs paroisses. Tous ces effets de leurs véritables repentirs et de leur soumission, joints aux assurances d'obéir aux ordres du roi et de payer tous les droits accoutumés, m'ont désarmé [...]. Toutes les paroisses amènent des prisonniers pour obtenir plus facilement leurs grâces<sup>28</sup>.

En fait, il faut bien comprendre que l'on a fait savoir aux Bas-Bretons, qui l'apprennent par l'intermédiaire des élites locales, qu'il sera pardonné à ceux qui se soumettront promptement et que les châtiments ne frapperont que ceux qui s'entêteront. Ainsi, on voit vers le 20 août les paysans de Bannalec suivre leur seigneur qui les conduit implorer du duc de Chaulnes le pardon, après avoir donné comme gage de leurs

---

27 François-Marie Luzel « Documents inédits relatifs à la révolte du papier timbré dans le Finistère en l'année 1675 », *CTHS*, 1892, p. 96, lettre de Chaulnes à Boiséon, 21 août 1675.

28 *Ibid.*

bonnes résolutions de descendre leurs cloches<sup>29</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre, la duchesse de Rohan, en tant que princesse de Léon, écrit aux habitants de Landerneau pour leur demander d'aller demander pardon au plus vite en se recommandant d'elle, afin d'éviter le logement des gens des guerres<sup>30</sup>. Elle précise qu'il faut aussi, pour montrer leur bonne volonté, qu'ils procèdent au désarmement des faubourgs et promettent de dédommager le fermier dont la maison a été pillée. Et les Landernéens se chargent bientôt de mener des arrestations de mutins à la demande de Chaulnes.

Ce que révèlent ces indices est que, en vertu d'un processus qui a sans doute pu présenter une dimension épuratoire, les Bas-Bretons ont livré certains des leurs pour que tous les autres soient sauvés. Les notables, les modérés ou les simples opportunistes, plus ou moins inspirés par le clergé clamant la nécessaire soumission à César et le rejet des colères qui éloignent des chemins du Salut, comprenant que la Bretagne ne connaîtrait définitivement pas le sort enviable de Bordeaux, ont vu qu'il était sage de favoriser le rétablissement de l'ordre et qu'il valait mieux le faire soi-même que de laisser la troupe s'en charger. Il faut d'ailleurs préciser que ce mode de pacification a aussi été observé en 1670 dans le Vivarais, mais aussi cette même année 1675 dans le turbulent quartier Saint-Michel de Bordeaux, qui se désolidarise de l'ultime révolte contre le papier timbré, en août, en livrant un homme désigné – à tort ou à raison – comme coupable<sup>31</sup>.

Quel est le bilan de tout cela ? La question est presque partout sans enjeu dans la mesure où le nombre de personnes exécutées s'inscrit dans les normes du temps : un à Guingamp et à Nantes, deux à Bergerac, quatre à Bordeaux et sept à Rennes, ce dernier chiffre, assez remarquable, s'expliquant par la double volonté de Chaulnes de reprendre la main sur la milice bourgeoise et de se venger des humiliations que sa femme et lui

29 Abbé Peyron, « Pièces relatives à la révolte du papier timbré », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1894, p. LXII.

30 Jehan Bazin, « La révolte du papier timbré à Landerneau », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1967, p. 47-48.

31 G. Sabatier, « De la révolte de Roure (1670) aux Masques armés », art. cit., p. 142 ; G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, op. cit., p. 416.

ont subies. La question du nombre de victimes de la répression est plus délicate pour la Basse-Bretagne, où l'on parle volontiers de massacre. En fait, le dossier est mal documenté et on ne sait pas exactement à ce jour si c'est parce qu'il est vide ou parce que les archives ont disparu, James Collins pensant même qu'elles ont été sciemment détruites par ordre du roi<sup>32</sup>. À ce stade des recherches, c'est-à-dire en en l'état actuel des sources connues, l'historien doit donc reconnaître qu'il ne sait pas grand-chose de ce qui s'est passé. En effet, si l'on cherche à contourner les maigres renseignements glanés dans les archives de la répression – qui ne permettent d'identifier qu'une poignée d'exécutions – en allant du côté des sources narratives, force est de constater que celles-ci ne sont pas d'un usage aisé (voir le document en annexe). Certes, depuis Nantes, la marquise de Sévigné, bonne cliente des historiens, affirme que l'on ne prit pas de gants, mais on sait qu'il faut lire avec précaution ses affirmations<sup>33</sup>. Son propos est cependant confirmé par ce que dit aussi une autre femme de la noblesse qui, basée à Guingamp, est à peine moins loin de l'action puisqu'elle affirme que la plupart des exécutions dont elle a connaissance se situent vers Quimper. La même remarque vaut pour le témoignage du Rennais Cormier de la Courneuve. Cependant, le père Maunoir, qui accompagna Chaulnes lors de l'opération de rétablissement de l'ordre, et le petit notaire rennais Toudoux nuancent, en indiquant que seuls les plus compromis ont été exécutés. Et finalement, l'individu le plus proche des supplices ne nous renseigne *a priori* pas vraiment : quand Quarré d'Aligny dit que les mutins pris ont été exécutés à Rennes, veut-il parler de ceux pris en chemin ou bien de ceux pris à Rennes ? Mais la première piste s'oppose tant aux témoignages cités plus haut indiquant que l'on a exécuté les Bonnets rouges en Basse-Bretagne même, qu'aux livres de raison rennais qui ne mentionnent que des exécutions de Rennais dans leur ville.

32 James B. Collins, *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges*, Rennes, PUR, 2006, p. 249-250.

33 Gauthier Aubert, « Dentelles et Bonnets rouges. Les révoltes du Papier timbré vues par la marquise de Sévigné », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 275, « Raconter les révoltes et révolutions dans l'Europe du dix-septième siècle », 2017/2, p. 285-298.

Le témoignage de Quarré vient donc plutôt renforcer l'idée d'un nombre de punitions limitées, et son propos permet de comprendre ce qui a pu se passer. Car à l'en croire, le corps expéditionnaire envoyé sur place n'a jamais pu rencontrer la moindre armée de Bonnets rouges. Or, on sait que le choc armé peut non seulement causer un grand nombre de victimes mais aussi permettre de faire de nombreux prisonniers<sup>34</sup>. Les Bonnets rouges se dispersant au lieu de combattre, il devenait aussi difficile de s'emparer de rebelles qu'une dizaine d'années plus tôt dans la Chalosse des Invisibles<sup>35</sup>. De plus, si on se souvient que le duc de Chaulnes, Louvois et Louis XIV redoutaient une jonction entre les rebelles bretons et les Hollandais, on peut arriver à la conclusion que l'intérêt des autorités n'était pas de faire un massacre. Dans ces espaces sous-militarisés et vulnérables – les citadelles vaubaniennes sont postérieures au conflit –, où l'on compte sur les populations en cas de débarquement ennemi, l'idée de reprendre le contrôle du territoire en faisant peur mais sans relancer l'incendie semble acceptable.

Cette révolte du Papier timbré est donc révélatrice à plus d'un titre. Elle témoigne en premier lieu de l'intégration croissante des sujets à l'État royal, perceptible de manière cependant différenciée selon que l'on privilégie l'approche géographique ou l'approche sociologique. Car si la moindre paroisse de ce pays d'États qu'est la Bretagne paraît avoir bien compris que le royaume constitue l'échelle clef du politique quand il s'agit de fiscalité, il n'en demeure pas moins que certains, plus nombreux à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale, ont mieux saisi que d'autres que la révolte ouverte et armée était un mode d'action dépassé et contre-productif. Car, au fond, le roi de France n'est pas « contre la gabelle ». Ceci dit, si, dès le commencement de l'affaire, les élites sociales ont plus ou moins conscience de cette mutation en cours,

---

34 Pierre Héliot, « La guerre dite des Lustucrus », *Revue du Nord*, 1935, p. 298-299; Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants*, op. cit., t. I, p. 426-427; G. Sabatier, « De la révolte de Roure (1670) aux Masques armés », art. cit., p. 140-142 et Maurice Boule et al., « Vivarais, 1670. La jacquerie du Roure », *Mémoires d'Ardeche*, 1999, p. 21-25.

35 Arnaud Communay, *Audijos : la gabelle en Gascogne*, Paris, Honoré Champion, 1893.

**Madame de Sévigné**

« Nos pauvres bas Bretons [...] s'attroupent quarante, cinquante par les champs, et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent "mea culpa" : c'est le seul mot de français qu'ils sachent [...]. On ne laisse pas de pendre ces pauvres bas Bretons [...] »

Lettre du 24 septembre 1675, à sa fille, de Nantes, dans Madame de Sévigné, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, 1974, p. 109.

**Sœur du marquis de Kernabat**

« Les paysans ont été bien punis de leur rébellion. Ils sont presentement souples comme un gant. On en a pendu et roué une quantité en ce pays de Cornouailles particulièrement à Quimper-Corentin. »

Lettre du 24 septembre 1675, de Guingamp, cité par Hervé Le Goff dans *Les Riches Heures de Guingamp*, Guingamp, Éditions de la Plomée, 20014, p. 259.

**Cormier de la Courneuve, fils de l'alloué de Rennes**

« [Le duc de Chaulnes] a fait pendre et punir quantité de mutins révoltés, tant à Hennebont, Auray, Carhais qu'autres villes où il y avoit eu du desordre. »

Journal des événements, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1637.

**Père Julien Maunoir**

« J'admiray durant cette expédition, la clémence et la fermeté, la justice et la sagesse de M. le duc de Chaulnes : je compris que Dieu communiquoit le don de conseil à ceux qu'il



destinoit au commandement. Mais ce que j' admiray plus que tout le reste, fut la force de la grâce qui tira l'huile de la pierre, et la bonté infinie de Dieu qui tourna le malheur public au salut de plusieurs particuliers, le dernier supplice des plus séditioneux ayant esté pour eux un coup de predestination »

Mémoires du père Maunoir, publiés par Antoine Boschet, dans *Le Parfait Missionnaire, ou la Vie du R. P. Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Bretagne*, Paris, chez Jean Anisson, 1697, p. 365.

#### **René Toudoux, notaire à Rennes**

Le duc de Chaulnes arrive à Rennes en octobre « apres avoir fait le long de sa route punir ceux qui avoient fait les temeraires ».

Journal des événements, publié par Floriane Machart, dans « Un certain regard sur Rennes au xvii<sup>e</sup> siècle : vie de la cité et révolte urbaine, analyse du témoignage de René Toudoux », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 118, 2014, p. 224 (édition du ms 338 de la Bibliothèque de Rennes).

#### **Pierre Quarré d'Aligny, officier envoyé en Bretagne**

« Nous devons rencontrer les révoltés en un lieu sur le bord de la mer, nommé Penmarch [...]. Après avoir fait bien des camps et être arrivé à ce lieu où nous devons trouver, à ce qu'on disoit, les révoltés, on n'y trouva pas une âme. On reprit par l'autre côté de la mer par le milieu de la province et enfin on revint à Rennes où tous les mutins qu'on avait pris furent roués et pendus. »

*Moi, Pierre Quarré, comte d'Aligny, mousquetaire du roi. Mémoires*, éd. Odile Bordaz et Étienne de Plancard de Cussac, Paris, Librairie Vuibert, 2015.

ils sont rejoints, à l'heure de la répression, par une foule d'anonymes convaincus par l'arrivée des mousquetaires et des dragons, les discours sur le Salut, mais aussi par l'annonce que, désormais, le roi ne transigerait ni ne reculerait sur le front fiscal, ce qui forme la différence par rapport au temps des cardinaux-ministres<sup>36</sup>. Ainsi la décennie 1670 marque-t-elle la fin du grand massif contestataire apparu lors de la guerre de Trente Ans et – le consentement fiscal restant au bas mot relatif – le prélude au redémarrage des petites rebellions contre les fermes à partir des années 1680<sup>37</sup>, soit le passage d'un mode de contestation antifiscale à un autre.

---

36 Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants*, *op. cit.*, t. II, p. 618-619, 680.

37 J. Nicolas, *La Rébellion française*, *op. cit.*, p. 57.

LA RÉVOLUTION ANGLAISE DES ANNÉES 1640  
ET LES MUTATIONS  
DE LA COMMUNICATION POLITIQUE

*Stéphane Haffemayer*

*Université de Rouen-Normandie, GRHis*

En Angleterre comme en France, la crise du pouvoir monarchique au cours des années 1640 fut marquée par une « révolution des médias », à savoir l'irruption soudaine d'une vague de textes de nature hautement politique, dans un environnement intellectuel soudainement libéré : le 5 juillet 1641, la suppression de la censure épiscopale entraînée par l'abolition de la *Star Chamber* (« Chambre étoilée ») mit fin à la législation la plus répressive qui fût contre le commerce du livre et ouvrit la voie à la publication de milliers de textes polémiques<sup>1</sup>. La plupart, soit 22 255 pamphlets, figurent dans la collection constituée par le libraire londonien George Thomason entre 1640 et 1661<sup>2</sup>. On y trouve des formes traditionnelles comme des pamphlets, des *broadsides ballads*, des gravures, des pétitions, des textes parlementaires, mais aussi des formes nouvelles comme les *newsbooks*, premiers périodiques d'information politique. L'historiographie whig considère que cette libération de la parole fit partie des grandes conquêtes de la révolution ; des études récentes y virent la naissance de la démocratie, un moment majeur dans la formation de l'opinion publique<sup>3</sup>. En fait, ce lieu commun, que l'on retrouve dans l'historiographie de la Révolution française, serait surtout apparu dans la presse anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle elle-même, qui s'employa à sanctifier sa propre liberté en affirmant que la liberté d'opinion

- 1 Annabel Patterson, *Censorship and Interpretation. The Conditions of Writing and Reading in Early Modern England*, Madison, University of Wisconsin Press, 1984.
- 2 *Catalogue of the Pamphlets, Books, Newspapers, and Manuscripts relating to the Civil War, the Commonwealth, and Restoration, collected by George Thomason, 1640-1661*, London, Printed by Order of the Trustees, Longmans & Co, 2 vol., 1908.
- 3 David Zaret, *Origins of democratic culture: printing, petitions, and the public sphere in early-modern England*, Princeton, Princeton UP, 2000.

qu'elle défendait était l'un des principaux remparts de la constitution britannique.

Après la parenthèse révisionniste très sévère à l'égard de l'imprimé en général, les travaux de David Cressy<sup>4</sup>, Richard Cust<sup>5</sup>, Jason Peacey<sup>6</sup>, Joad Raymond<sup>7</sup>, ont montré que la culture politique anglaise a connu, à partir des années 1640, une importante mutation des pratiques de communication, avec des innovations dans la forme, le contenu, le rythme de publication, la rhétorique. L'intérêt des historiens anglais pour la notion de *sphère publique* s'est traduit par de nombreux travaux reliant l'information et la pensée politique<sup>8</sup>. Cette analyse vise à démontrer la portée idéologique de la construction médiatique des années 1640 et poursuit une démonstration déjà entamée dans des travaux précédents, sur l'inadaptation de la théorie habermassienne à l'espace public du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup> : au-delà du symbole de liberté que représentent l'ouverture d'un espace de communication politique et la publicité soudaine des idées, la création de la première presse d'opinion n'est en rien la garantie du modèle délibératif et raisonné identifié par Jürgen Habermas au XVIII<sup>e</sup> siècle. Peut-être faut-il au contraire suivre les doutes de Niklas Luhman et admettre que la publicité du débat est aussi facteur d'opacité et de confusion.

D'après Joad Raymond, l'année 1641 serait celle de l'« invention » du *newsbook*, premier périodique (hebdomadaire) d'information politique. La notion d'invention est très relative puisqu'en 1620 déjà, les *Weekly News*, imprimés à Londres, traduisaient les *corantos* hollandais et rapportaient l'actualité étrangère dans le style des gazettes européennes.

4 David Cressy, *England on edge: Crisis and Revolution 1640-1642*, Oxford, Oxford UP, 2006.

5 Richard Cust, « News and Politics in Early Seventeenth-Century England », *Past & Present*, 112, 1986, p. 60-90.

6 Jason Peacey, *Politicians and Pamphleteers: Propaganda during the English Civil Wars and Interregnum*, Burlington, Ashgate Publishing, 2004.

7 Joad Raymond, *The Invention of the Newspaper: English Newsbooks 1641-1649*, Oxford, Clarendon Press, 1996.

8 Anthony Cotton, *London Newsbooks in the Civil War: their Political Attitudes and sources of Information*, thèse, University of Oxford, 1971.

9 Stéphane Haffemayer, *L'Information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : « La Gazette » de Renaudot, de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002.

Il y était expressément interdit d'évoquer les affaires du royaume : l'année suivante, le Conseil privé refusa la demande de l'*intelligencer* John Pory de rédiger une gazette traitant des matières politiques intéressant l'ensemble de l'État<sup>10</sup>. Les *Weekly News* faisaient l'objet de résumés manuscrits glissés dans des correspondances privées (« *separates* ») et circulaient ensuite dans tout le royaume. La diffusion d'une information intérieure se faisait grâce aux *ballads*, qui s'adressaient à un public populaire sous forme de textes versifiés et chantés : en 1628, beaucoup furent dirigés contre Buckingham, inspirant le geste meurtrier de John Felton, comme il l'avoua lui-même<sup>11</sup>. La circulation des nouvelles gagnait en intensité pendant les sessions parlementaires avec la diffusion de listes de députés, de pétitions envoyées par les comtés, de discours royaux ou parlementaires, de comptes rendus des débats : en 1628, les discours des députés qui soutenaient la Pétition du Droit furent imprimés et diffusés dans le public, provoquant à plusieurs reprises l'inquiétude de la Chambre des communes sur la fidélité des comptes rendus qui circulaient dans le royaume<sup>12</sup>. Pour une vingtaine de livres sterling par an, des *intelligencers* se chargeaient de collecter, résumer et distribuer cette information nationale et étrangère en direction des couches supérieures de la *gentry* qui accédaient ainsi à la connaissance des enjeux nationaux et internationaux<sup>13</sup>. Depuis le déclenchement de la guerre de Trente Ans, les milieux puritains scrutaient l'évolution du rapport de force entre catholiques et protestants sur le Continent ; ils faisaient le lien entre la situation intérieure et la fragilité de la condition des protestants dans l'Empire, et estimaient que l'absence de convocation du

- 
- 10 John Pory (1572-1633) était reconnu comme un lettré, avec des compétences dans les langues et en géographie. Grand voyageur, administrateur colonial dans le cadre de la *Virginia Company*, il devint un *intelligencer* professionnel au début de la guerre de Trente Ans (Charlotte Fell-Smith, « Pory, John [bap. 1572, d. 1633] », rev. David R. Ransome, dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford UP, 2004).
- 11 *Poems and songs relating to George Villiers duke of Buckingham, and his assassination*, éd. Frederic W. Fairholt, London, s.n., 1850 ; *Broadside ballads: songs from the streets, taverns, theatres and countryside of 17th-century England*, éd. Lucie Skeaping, Andrew Motion, London, Faber Music, 2005.
- 12 Wallace Notestein, Frances Helen Relf (éd.), *Commons debates for 1629*, Minneapolis, University of Minnesota, 1921, p. 33-34.
- 13 R. Cust, « News and Politics in Early Seventeenth-Century England », art. cit.

Parlement pendant le règne personnel de Charles I<sup>er</sup> avait conforté une politique de repli et de non-implication dans les affaires internationales, pour le plus grand profit des Espagnols et du parti papiste en Angleterre. En somme, bien avant 1640, l'information politique circulait au sein des réseaux privés de la correspondance manuscrite et révélait un désaccord avec la politique royale<sup>14</sup>.

54

Ce que Joad Raymond qualifie d'« invention » du journal renvoie en fait au début de périodicité hebdomadaire d'une feuille de huit pages, *Diurnall Occurrences, or, The Heads of Severall Proceedings*, publiée du 29 novembre 1641 au 10 janvier 1642, qui rapporta les dernières décisions prises par la Chambre des communes. Des *Heads of severall Proceedings* avaient déjà fait l'objet d'une publication le mois précédent en réaction à la tentative de complot en Écosse contre les marquis d'Argyll, d'Hamilton et le comte de Lanark. La rébellion irlandaise, connue à Londres le 1<sup>er</sup> novembre 1641, renforça le climat d'inquiétude et les divisions au sein du Parlement. Au milieu des rumeurs de complots et de massacres<sup>15</sup>, le Parlement manœuvrait en dehors de sa marge de politique habituelle et cherchait le soutien public en se présentant comme le meilleur défenseur de la sécurité de la nation. Cela supposait aussi de faire le procès de la tyrannie passée, comme le fit un groupe de députés élaborant les articles de la Grande Remontrance<sup>16</sup>, pendant que le roi négociait la paix en Écosse avec les *covenanters*, d'août à novembre 1641. Ce texte de propagande contre la politique royale visait en réalité à donner à l'action parlementaire le poids du soutien populaire, et justifier la volonté du Parlement de contrôler l'action royale au moyen de conseillers approuvés par les deux chambres. Tous les députés n'approuvèrent pas la virulence des accusations portées contre le roi et, le 25 novembre 1641, le texte ne fut adopté qu'à une faible majorité par les Communes. Trois jours plus tard, le roi faisait son

14 Stéphane Haffemayer, *Les Lumières radicales de la Révolution anglaise : Samuel Hartlib et les réseaux de l'Intelligence (1600-1662)*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

15 Stéphane Haffemayer, « "Great Conspiracy" et "Bloody Plot" : la médiatisation de la révolte irlandaise et le déclenchement de la guerre civile anglaise (1641-1642) », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, 14, 2018, p. 173-192.

16 Oliver Knight, « The Grand Remonstrance », *The Public Opinion Quarterly*, 24/1, 1960.

entrée à Londres, au milieu des acclamations et manifestations de joie populaire, tandis que des libelles comme *Ovatio Carolina. The Triumph of King Charles* (1641) ou *Englands Comfort, and Londons Joy: Expressed in the Royall, Triumphant, and Magnificent Entertainment of our Dread Sovereigne Lord, King Charles* de John Taylor (1641) célébraient l'unité de la nation et l'harmonie restaurée entre le souverain et son peuple. Dans ce contexte, la révolte irlandaise créait une situation à haut risque pour le Parlement, qui pouvait tout redouter d'une restauration pleine et entière de la prérogative royale, à commencer par le contrôle des moyens financiers et militaires pour aller rétablir l'ordre en Irlande. Il eût été facile ensuite de retourner ces armes contre le Parlement.

L'objectif du premier périodique était par conséquent de défendre le bilan de l'action parlementaire de cette « année admirable » que fut 1641 : Laud, envoyé à la Tour de Londres, Strafford à l'échafaud, les conseillers les plus controversés, empêchés ou en fuite, le *ship money*, déclaré illégal, le *Livre des Sports* abrogé, les « martyrs » puritains, libérés et réhabilités, les innovations liturgiques laidiennes, annulées, la censure épiscopale, abolie, et enfin, le Parlement, rétabli selon le principe d'une convocation triennale (*Triennial Act*). En quelques mois, le Parlement avait réalisé une révolution constitutionnaliste<sup>17</sup>, dans la loi et par la loi, qui avait mis fin au pouvoir du roi d'appeler et dissoudre les parlements à son gré, et créé un nouveau régime de centralité autour de la vie politique parlementaire.

La presse anglaise fut d'emblée une presse d'opposition contre la prérogative royale en général, contre les actions de Charles I<sup>er</sup> en particulier : elle mit à profit les rumeurs concernant le philocatholicisme royal pour construire l'image d'un souverain soutenu par les rebelles irlandais, qui réclamaient le maintien des droits du roi et la liberté de conscience pour les catholiques. Pour les propagandistes du Parlement, la peur – dont Pym savait manier les puissants ressorts<sup>18</sup> – était un moyen opportun pour rallier l'opinion à sa cause.

17 Alan Cromartie, *The Constitutionalist Revolution: an essay on the history of England, 1450-1642*, Cambridge, Cambridge UP, 2006.

18 Esme Wingfield-Stratford, *King Charles and King Pym, 1637-1643*, London, Hollis & Carter, 1949, p. 98.

*Diurnall Occurrences* fut aussitôt suivi de feuilles concurrentes qui en imitèrent la forme et le contenu et le phénomène s'accéléra après la fuite de Charles I<sup>er</sup>, le 10 janvier 1642, au milieu des cris de « *Priviledges of Parliament* » qui avaient remplacé « *God save the King* ». Près de 25 titres furent publiés à Londres entre décembre 1641 et janvier 1642, la plupart pro-parlementaires : en mars 1642, lorsque le roi quitta Cambridge pour le Nord, le carrosse royal fut suivi par des jets de pierres lancés par des femmes qui lui criaient de retourner vers son Parlement<sup>19</sup>.

56

Une anecdote rapportée par John Rushworth<sup>20</sup> montre que le roi se mit lui aussi à utiliser la presse pour défendre sa cause contre ses opposants : le 3 janvier 1642, il fit d'abord imprimer les sept « Articles de haute trahison » contre cinq députés (les *Five Members*, dont Pym, Hampden, etc.), accusés d'avoir tenté de subvertir les lois fondamentales et le gouvernement du royaume, priver le roi de son pouvoir royal et de le rendre odieux à ses sujets, de soumettre ces derniers à un pouvoir arbitraire et tyrannique, pousser l'armée à désobéir aux ordres du roi, d'avoir encouragé une puissance étrangère à envahir le royaume, de préparer une guerre contre le roi, etc. D'une certaine manière, ces accusations excessives renvoyaient à celles de la Grande Remontrance. Le lendemain, il fit incursion dans la Chambre des communes avec une garde armée de « hallebardes, épées et pistolets » et, se plaçant dans la chaire du *Speaker*, exigea qu'on lui livrât les cinq accusés. Rushworth prit en sténographie l'échange entre le roi et les députés, en dépit de la

19 David Cressy, *Charles I and the People of England*, Oxford, Oxford UP, 2015, p. 291.

20 John Rushworth (ca 1612-1690) avait une formation de juriste. Dès les années 1630, il commença son travail de collecte de l'information, prenant en notes le déroulement des séances des différentes institutions pendant la « tyrannie de onze ans », ce qui fait de ses *Historical Collection* une source précieuse. En avril 1640, il fut nommé clerc-assistant à la Chambre des communes, mais la prise de notes était alors interdite et soumise à l'autorisation de la Chambre. Pendant la guerre civile, il fut non seulement clerc-assistant, mais également un très efficace messenger du Parlement auprès des camps de l'armée dans le Nord. À partir de 1641, Rushworth prit l'habitude d'acheter périodiques et pamphlets et de les utiliser pour nourrir ses *Historical Collections*. En 1644, il fut nommé censeur de la presse pour les pamphlets et les périodiques ; il joua un rôle important dans la diffusion des nouvelles favorables à la cause du Parlement, étant à la fois messenger, *intelligencer*, censeur, reporter (Joan Raymond, « Rushworth, John [c. 1612-1690] », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, *op. cit.*).



règle qui soumettait toute prise de notes à l'autorisation préalable de la Chambre. En sortant, le roi l'envoya chercher et lui ordonna de lui donner une copie de son discours. Face aux excuses de Rushworth, le roi lui répondit : « je ne vous demande pas de me rapporter ce qui a été dit par les députés de la Chambre, mais seulement ce que j'ai dit moi-même ». Le roi patienta pendant qu'il effectuait sa transcription et lorsqu'elle lui fut remise, il commanda qu'elle fût envoyée à la presse pour être publiée<sup>21</sup> : elle le fut, effectivement le jour même, par l'imprimeur royal, Robert Barker, sous la forme d'une déclaration brève dans laquelle le roi, constatant que « les oiseaux s'étaient envolés », sommait les Communes de lui remettre les accusés, au motif qu'aucun privilège ne protégeait de l'accusation de trahison<sup>22</sup>. L'échec de la manœuvre l'obligea à fuir la capitale puis à recourir à des presses portatives, avant de gagner Oxford le 29 octobre 1642 et d'en faire le cœur de la propagande royaliste, au moyen des *newsbooks*. Charles I<sup>er</sup>, qui s'était montré réticent à communiquer avec ses sujets au moyen de l'imprimé tout au long des années 1630, n'y voyait désormais plus qu'un recours nécessaire pour défendre sa dignité, ainsi qu'il l'expliqua en décembre 1641 après la publication par le Parlement de la Grande Remontrance<sup>23</sup>.

Du côté du Parlement, la propagande fit l'objet d'une organisation rationnelle. Le journal de la Chambre des lords et celui de la Chambre des communes révèlent que la plupart des déclarations destinées à être publiées étaient réalisées par un petit nombre de personnes, notamment par John Pym, qui était considéré comme l'un des plus habiles meneurs de la cause parlementaire. Au sein des Communes, il joua un rôle

- 
- 21 John Rushworth, *Historical Collections. Containing the principal matters which happened from the dissolution of the Parliament on the 10th of March, 4 Car. I. 1628/9 until the summoning of another Parliament, which met at Westminster, April 13, 1640...* By John Rushworth, of Lincolns-Inn, Esq., London, Printed for M. Wotton at the Three Pigeons against the Inner-Temple-Gate in Fleetstreet, and G. Conyers at the Golden Ring on Ludgate-Hill, 1686, p. 478.
- 22 *His Maiesties speech in the House of Commons 4 Januarii 1641*, London, s.n., 1642, p. 2.
- 23 *His Maiesties declaration, to all his loving subiects published with the advice of his Privie Council*, London, s.n., 1641.

primordial dans l'organisation du travail de « formation de l'opinion »<sup>24</sup> qui se mit en place au sein du Parlement dès janvier 1642, puis devint l'un des plus actifs partisans de la guerre contre le roi. Le moment décisif fut l'échec du coup de force royal contre les *Five Members*, qui força chaque camp à livrer au public son interprétation de l'événement : l'incident inaugurerait une querelle de légitimité pour départager qui, du roi ou du Parlement, incarnait la nation. Dès le 4 janvier, le Parlement fit publier une relation de la violation de ses privilèges et de la « liberté commune des sujets », accusant le roi d'avoir porté atteinte aux libertés fondamentales en laissant des soldats, en partie papistes, user de violence verbale et physique dans l'enceinte du Parlement. La déclaration stipulait que quiconque tenterait d'arrêter les députés incriminés sur un ordre du roi serait déclaré coupable de violation des libertés et privilèges du Parlement et ennemi public du Commonwealth ; elle déclara également par avance illégale, la publication d'un *warrant royal* qui appellerait à l'arrestation des députés<sup>25</sup>. Le lendemain, la Chambre des communes fit imprimer la pétition envoyée au roi afin de réfuter les accusations de haute trahison. Quelques jours après, le Parlement accusa à son tour douze évêques de haute trahison, ainsi que le colonel Lunsford que le roi avait nommé à la Tour. Pendant que les imprimés diffusaient ces accusations dans la capitale, des récits horribles décrivaient les complots imaginaires liés à l'insurrection irlandaise et répandaient un climat de peur qui permettait de justifier les mesures extrêmes prises par le Parlement.

En quelques jours, les deux pouvoirs, celui du roi et celui du Parlement, opposèrent leur légitimité respective dans l'espace public, ouvrant la voie à l'expression de plumes pamphlétaires sorties de l'anonymat, pour qui la presse apparaissait désormais comme un moyen de reconnaissance sociale. Dans la collection Thomason, l'année 1642 représente un pic

24 Chris Kyle et Jason Peacey (dir.), *Parliament at work: parliament committees, political power and public access in early modern England*, Woodbridge, Boydell Press, 2002.

25 *A declaration of the House of Commons touching the breach of their priviledges, and for the vindication thereof, and of divers members of the said house*, London, s.n., 1642.

avec 1 966 pamphlets, contre seulement 717 en 1641 et 22 en 1640<sup>26</sup>. La plupart étaient des œuvres de controverse éphémères qui ne connurent qu'une seule édition, souvent réalisée à la hâte ; pour John Milton, c'étaient les « œuvres vivantes des hommes publics », symboles de la liberté d'expression et de la presse<sup>27</sup>.

Le débat prit parfois l'allure de duels pamphlétaires, comme celui qui, en 1641, opposa John Taylor et Henry Walker, l'un royaliste, l'autre parlementaire : John Taylor, batelier sur la Tamise, qui se surnommait lui-même « *the water-poet* », célèbre pour son fameux cri du « monde à l'envers<sup>28</sup> », rejoignit le roi à Oxford<sup>29</sup>, Henry Walker, qui donnait à ses pièces une apparence officielle qui n'avait pas lieu d'être<sup>30</sup>, fut l'un des écrivains les plus engagés dans la cause parlementaire, journaliste officiel sous le Protectorat. Entre les hommes politiques et les écrivains, une collaboration nouvelle commença à se développer sur la base d'une professionnalisation progressive des meilleures plumes au service de l'un ou l'autre parti<sup>31</sup>.

Dans cette guerre de papier qui précéda la guerre civile, les débats portés sur la place publique étaient le plus souvent circonstanciels et volatiles, dénonçaient les manipulations du camp adverse<sup>32</sup>, tout en posant des questions essentielles sur la prérogative royale et les privilèges du Parlement : pendant la guerre civile, Paolo Sarpi écrivit que certes, ce n'étaient que des mots, mais des mots qui entraînaient des armées derrière eux<sup>33</sup>. Les dessins et les devises figurant sur les bannières parlementaires et royalistes témoignent de la puissance mobilisatrice et de la charge idéologique synthétisée par des mots et des

26 *Catalogue of the Pamphlets, Books, Newspapers, and Manuscripts*, éd. cit., p. xxi.

27 John Milton, *Areopagitica; a speech of Mr. John Milton for the liberty of unlicens'd printing, to the Parliament of England*, London, 1644, p. 4 (notre traduction).

28 John Taylor, *The world turn'd upside down, or, A briefe description of the ridiculous fashions of these distracted times by T.J., a well-willer to King, Parliament, and kingdom*, London, Printed for John Smith, 1647. Voir Bernard Capp, *The World of John Taylor, the water-poet, 1578-1653*, Oxford, Clarendon Press, 1994.

29 J. Peacey, *Politicians and pamphleteers, op. cit.*, p. 107.

30 *Ibid.*, p. 61.

31 *Ibid.*

32 *Ibid.*, p. 185-187.

33 *Ibid.*, p. 39.

images : l'aristocratique art des emblèmes fit l'objet d'une politisation soudaine et intense, au nom de la défense du Parlement, de la Loi, de la Réformation, de l'antipapisme, ou bien à l'opposé, du lien personnel unissant à la personne royale. Le peuple ne fut pas en reste, exprimant à l'occasion des propos contestataires contre le roi et ses lois tyranniques, que le Parlement avait supprimées, de manière suffisamment inquiétante pour que les autorités en rapportent la teneur<sup>34</sup> : ces marques d'hostilité populaire étaient les signes d'une désaffection profonde de quelques-uns envers le roi ; les manifestations en étaient déjà nombreuses avant 1640, mais l'expression se radicalisa après qu'il eut quitté Londres. Jusqu'au déclenchement de la guerre civile en août 1642, Londres fut le théâtre d'une participation populaire accrue dans le débat public, témoignant de la forte politisation de la population londonienne.

60

Cette politisation se caractérisa par l'émergence d'une rhétorique radicale et combative exprimée par un groupe de puritains enrégés contre les « papistes » de l'entourage du roi et de la reine Henriette-Marie. En 1637, pendant l'impopulaire guerre écossaise, des libelles publiés à Londres affirmèrent que la moitié des membres du Conseil du roi étaient convertis au catholicisme, que le roi avait un crucifix dans sa chambre, devant lequel il s'inclinait, qu'il accompagnait la reine à la messe, qu'il prévoyait d'accorder aux papistes une tolérance générale, qu'il était lui-même un papiste<sup>35</sup>, etc. Ces rumeurs s'entouraient de craintes apocalyptiques d'une damnation généralisée et d'une ruine entière de l'État et de la Religion diffusées par les sermons et leurs versions imprimées. Dans cette atmosphère d'eschatologie millénariste, la peur d'une invasion catholique étrangère nourrissait les fantasmes contre l'ennemi de l'intérieur. La sévère répression judiciaire ordonnée par le roi contre les propagateurs des rumeurs mettant en doute sa catholicité fut impuissante à lutter contre les croyances associées à un antipapisme comploteur, marqueur indélébile de la conscience politique anglaise. Pourtant, les forces catholiques en Angleterre étaient très limitées : 1 % de la population générale, 10 % de la *gentry*, 20 % de

34 D. Cressy, *Charles I and the People of England*, op. cit., p. 290.

35 *Ibid.*, p. 219.

la *nobility*<sup>36</sup>; mais les puritains, tout au long des années 1630, étaient convaincus que leur nombre était en forte augmentation, même si ce n'était probablement pas le cas<sup>37</sup>.

L'un des vecteurs les plus puissants de l'antipapisme fut les gravures populaires, notamment les gravures satiriques anti-épiscopales, qui furent des armes redoutables au service de l'antipapisme, comme l'ont bien montré les travaux d'Helen Pierce et d'Alexandra Walsham. À partir de 1640, le recours à la dérision, au ridicule, voire à la démonisation, dans la satire populaire<sup>38</sup> aurait constitué un outil efficace de la propagande dirigée contre l'archevêque de Canterbury, William Laud, et participé à l'agitation populaire<sup>39</sup> (ill. 1).

Le Parlement exploita l'image en 1642 en passant commande au célèbre graveur hollandais, Wenceslaus Hollar, qui se trouvait alors à Londres, d'un ensemble de seize gravures sur les « moments mémorables » de la révolution<sup>40</sup> : révolte écossaise de 1637, révolte épiscopale des apprentis en mai 1640, scène d'iconoclasme populaire à York, fraternisation anglo-écossaise, retour des écrivains puritains persécutés, exécution de Strafford, etc. Cette narration illustrée de la révolution visait à toucher la partie analphabète de la population anglaise, qui était alors d'environ 60 % à Londres, mais pouvait atteindre 75 à 80 % dans les régions rurales de l'Ouest et du Nord. Il n'en reste pas moins que la population anglaise demeurait l'une des plus alphabétisées d'Europe et constituait un terrain favorable pour la diffusion de la presse périodique.

36 Austin Woolrych, *Britain in revolution, 1625-1660*, Oxford, Oxford UP, 2002, p. 32.

37 Keith Lindley, « The Lay Catholics of England in the Reign of Charles I », *Journal of Ecclesiastical History*, 22, 1971, p. 203-220.

38 *The Bishops potion, or, A dialogue betweene the Bishop of Canterbury and his phisitian wherein he desireth the doctor to have a care of his bodie and to preserve him from being let blood in the neck when the signe is in Taurus*, London, s.n., 1641, ou bien la gravure *Archbishop Laud and Henry Burton*, 1641, Londres, British Museum, 1861,1214.427.

39 Helen Pierce, « Anti-Episcopacy and Graphic Satire in England, 1640-1645 », *Historical Journal*, 47/4, 2004, p. 830.

40 Hollar Wenceslaus, *All the memorable & wonder-strikinge, Parlametary mercies effected & afforded unto this our English nation, within this space of lesse then 2 yeares past A. 1641. & 1642*, London, s.n., 1642.

# A PROPHECIE<sup>s</sup> Of the Life, Reigne, and Death of WILLIAM LAUD, *Archbishop of Canterbury :*

By an Exposition on part of the 13. and 15. Chapters  
of the REVELATION of JOHN.

Wherein the summe of all his actions are foretold, his name nominated, his correspondency with the Pope, his cruelty to the Church, and the strange wonders declared, which in his time should be done by fire from heaven: and his Courts, Seals, Marks, yea the very Monopolies all clearly foreshewed :  
Also how by the supreme Councell he shalbe put to death; after which they shall rejoyce, and obtaine a finall victory over the Papists in Armes against them.

Amos 3.8. *The LORD hath spoken, who can but prophesie ?  
Perused and Allowed.*



Printed for R. A. 1644.

Fig. 1. A prophesie of the Life, Reigne, and Death of William Laud, Archbishop of Canterbury: by an exposition on part of the 13. and 15. chapters of the Revelation of John. Wherein the summe of all his actions are foretold, his name nominated, his correspondency with the Pope, his cruelty to the Church, and the strange wonders declared, which in his time should be done by fire from heaven: and his courts, seals, marks, yea the very monopolies all clearly foreshewed: also how by the supreme councell he shalbe put to death; after which they shall rejoyce, and obtaine a finall victory over the Papists in armes against them. Perused and allowed, London, Printed for R.A., 1644, page de couverture

À partir de 1643, les *newsbooks* devinrent le creuset de l'affrontement « médiatique » entre les camps royalistes et parlementaires. Ce glissement du discours politique en direction de la presse périodique n'est peut-être pas sans liens avec le rétablissement de la censure entre les mains de la corporation des libraires (*Stationer's Company*) en juin 1643 : l'abrogation de la Chambre étoilée avait supprimé toute modalité de contrôle et, paradoxalement, éveillé les plaintes des libraires contre l'inflation des contrefaçons. L'*Ordinance for the Regulating of Printing* du 14 juin 1643 chargea une vingtaine de censeurs spécialisés d'examiner les ouvrages avant de les inscrire sur les registres des *Stationers*. C'est ce qui poussa Milton à réagir vigoureusement en publiant l'*Areopagitica*, plaidoyer en faveur de la liberté de la presse rendu célèbre en France par l'édition qu'en fit Mirabeau en 1789. Comme toutes les tentatives de contrôle de l'imprimerie, la mesure fut largement inefficace, mais elle fit de l'imprimerie le jouet d'un factionnalisme politique entre les mains des presbytériens, avant de passer entre celles des indépendants : ce sont les fameux « caprices des censeurs » dénoncés par Milton<sup>41</sup>.

Dès lors, chaque camp eut son propre périodique, à commencer par celui de Charles I<sup>er</sup> : « Pauvre Roi », écrivit Thomas Knyvett en mai 1642, « il reçoit chaque jour un mépris et des affronts croissants »<sup>42</sup>. Rédigé à Oxford à partir du 8 janvier 1643 par John Berkenhead<sup>43</sup>, le *Mercurius Aulicus* était une publication soignée qui, sur un ton satirique, mettait l'accent sur les divisions internes au Parlement, les détournements de l'argent destiné aux troupes. Il connut un grand succès éditorial et parvenait sans difficultés jusqu'à Londres où il fit des émules qui en imitèrent le raffinement et le ton piquant (comme le *Mercurius Civicus*, publié de mai 1643 à décembre 1646, dont les nouvelles étaient surtout celles de la ville de Londres). Il fut suivi à partir du 20 mai 1643 d'un autre périodique royaliste, le *Mercurius Rusticus*, qui dénonçait les « meurtres, vols, pillages et autres outrages commis par les rebelles ». C'est lui qui,

41 Milton, *Areopagitica*, *op. cit.*, p. 4 (notre traduction).

42 *The Knyvett Letters (1620-1644)*, éd. Bertram Schofield, London, Constable & Co., 1949, p. 103.

43 Peter William Thomas, *Sir John Berkenhead, 1614-1679*, Oxford, Clarendon Press, 1969.

pour l'essentiel, dénonça les fameuses émeutes populaires de Colchester d'août 1642, n'y voyant que l'expression de l'irrationalité de la foule, les effets de l'anarchie sociale, de la « fatale liberté des sujets » permise par le Parlement, qui autorisait ainsi cette violence des pauvres contre les riches.

Le Parlement répondit au *Mercurius Aulicus* par le *Mercurius Britannicus*, créé en août 1643 et écrit par Marchamond Nedham, plume du parti parlementaire avant de rejoindre le parti royaliste en 1647, puis la cause du Commonwealth en 1649. Même s'il protestait du contraire, le *Mercurius Britannicus* était un périodique officiel, qui tirait son information directement des comités parlementaires. Il défendait les vues réformatrices d'Oliver St. John qui avait pris la succession de John Pym au sein des Communes, et se montrait, encore plus que Pym, partisan de la guerre contre le roi et de la réformation de l'Église<sup>44</sup>. Sur le millier d'exemplaires qui sortaient des presses, deux cents étaient distribués directement aux députés de la Chambre des communes ; seuls les plus demandés des *newsbooks* atteignaient un tel tirage, les autres étant généralement tirés à cinq cents exemplaires.

Il exista bien d'autres feuilles périodiques nées pendant la guerre civile comme *The Kingdomes Weekly Intelligencer*, créé à Londres le 3 janvier 1643, qui affirmait vouloir lutter contre les fausses nouvelles et se montra partisan du traité de Newport avec Charles I<sup>er</sup> en 1648, ou le *Parliament Scout* (créé le 27 juin 1643), puis le *Moderate Intelligencer*, écrits par John Dillingham, tailleur de profession, également proche des meneurs du Parlement et des chefs de l'armée. Dillingham défendait le rôle éducatif de la presse d'information et affirmait que ceux qui allaient combattre pour la Religion et la Liberté devaient avant tout être bien informés<sup>45</sup>. Néanmoins, son information était entourée d'un discours éditorial qui ne faisait pas mystère de son engagement : Dillingham était favorable à l'alliance écossaise et à la guerre contre le roi, et sa plume visait également les opposants à l'abolition de l'épiscopat.

---

44 William Palmer, « Oliver St. John and the Middle Group in the Long Parliament: A Reappraisal », *Albion: A Quarterly Journal Concerned with British Studies*, 14/1, 1982, p. 22.

45 Anthony Cotton, « John Dillingham, Journalist of the Middle Group », *English Historical Review*, 369, 1978, p. 817-824.



Sept périodiques pro-parlementaires paraissaient à Londres en avril 1643, reflétant les nombreux clivages qui parcouraient un Parlement divisé en factions opposées sur les questions de la guerre, de la religion, des réformes<sup>46</sup>. Profondément différente des gazettes européennes, c'était une presse d'opinion, satirique, avec du commentaire éditorial, qui, en usant d'une rhétorique radicale combative, contribua à la polarisation croissante entre le roi et le Parlement.

C'est l'idée que défend Elisabeth Skerpan qui considère que la révolution anglaise s'est traduite par une évolution fondamentale du discours politique<sup>47</sup>. D'après elle, depuis les Tudors, les conventions d'écriture étaient marquées par un certain conservatisme et l'idée que les hiérarchies structurant la société politique étaient le reflet du dessein divin. La rhétorique était dominée par l'idée que la monarchie et l'Église anglicane constituaient les seules formes de gouvernement approuvées par Dieu. Elle suivait en cela la démonstration de Michel Foucault dans *Les Mots et les Choses* lorsqu'il affirmait que le « langage fait partie de la grande distribution des similitudes et des signatures<sup>48</sup> » : au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le langage reflétait l'unité de la communauté et sa correspondance avec l'univers ; les années 1640 produisirent son éclatement, confirmant la force des interactions dynamiques entre les événements politiques et les discours qui les mettent en forme, ainsi qu'entre la forme et l'idéologie. Des auteurs comme John Milton, James Harrington, John Goodwin, William Prynne ou John Lilburne avaient une très haute idée du pouvoir du langage, de la rhétorique : la plupart étaient formés à la pédagogie ramiste, qui avait alors cours dans l'Allemagne calviniste du début du siècle : structuration des connaissances suivant les règles de la dialectique et soumission de celles-ci au débat, à l'enseignement, pour en vérifier l'utilité, la fiabilité<sup>49</sup>. Ces auteurs

46 *Ibid.*, p. 817.

47 E. Skerpan, *The Rhetoric of Politics in the English Revolution*, op. cit.

48 Michel Foucault, *Les Mots et les Choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1994, p. 50.

49 Howard Hotson, *Commonplace Learning: Ramism and its German Ramifications, 1543-1630*, Oxford, Oxford UP, 2007.

engagés firent des choix rhétoriques extrêmement combatifs dont les « écrits de prison » de Lilburne qui défait la Chambre des lords donnent un parfait exemple<sup>50</sup>. La scénographie dramatique et théâtralisée des narrations du procès de Charles I<sup>er</sup> qui alternaient la défense combative de deux idéologies antagonistes en est un autre exemple<sup>51</sup>. Ces textes, ainsi que ceux de Milton ou de Lilburne, ne faisaient pas qu'illustrer un événement, ils « faisaient » événement.

Dès le commencement de la guerre civile, la communication politique exprima un fossé idéologique, dont Elisabeth Skerpan identifie la nature dans les travaux de l'anthropologue américain Clifford Geertz (*The Interpretation of Cultures*, 1973) : les pamphlets royalistes exprimaient une idéologie intégrative qui proposait une vision organique et unificatrice de la société et du gouvernement ; à l'opposé, les pamphlets parlementaires suggéraient une idéologie distributive et « radicale », centrée sur les fonctions du gouvernement. La première privilégiait l'unité sociale ; la seconde, la distribution des ressources. Ainsi, la division entre royalistes et parlementaires serait fondamentalement « politique » au sens originel du terme, puisqu'elle concernait, au fond, une conception ontologique de l'harmonie sociale.

Quelques mois avant l'exécution de Charles I<sup>er</sup>, le radicalisme s'installa dans un périodique, *The Moderate*, journal niveleur édité par Gilbert Mabbott entre juillet 1648 et septembre 1649 (le numéro du 6 mars 1649 reproduisit le pamphlet de John Lilburne, *Englands New Chains Discovered* dirigé contre le nouveau régime). Concurrent de *The Moderate Intelligencer* de John Dillingham, *The Moderate* devint une tribune politique qui stigmatisait sans relâche la tyrannie monarchique et revendiquait la souveraineté populaire (« *Salus Populi Suprema Lex* », formule présente dans plusieurs éditoriaux, ainsi que sur de nombreuses bannières des officiers de l'armée parlementaire), la

50 Jean-Pierre Cavaillé, « *Liberty Vindicated against Slavery* (1646). Un écrit de prison contre la prison attribué à John Lilburne », *Les Dossiers du Grihl*, 2011, <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/4884>.

51 Stéphane Haffemayer, « La naissance du mythe de Charles I<sup>er</sup> "prince martyr" dans la France de la Fronde », dans Paul Chopelin et Sylvène Édouard (dir.), *Le Sang des princes. Cultes et mémoires des souverains suppliciés, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2014.

représentativité du Parlement, la défense des libertés et du droit naturel, s'inspirant des arguments développés par les monarchomaques de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>. Ce fut un pionnier de la presse radicale dont les accents ne se retrouvèrent plus qu'ultérieurement, dans la presse de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

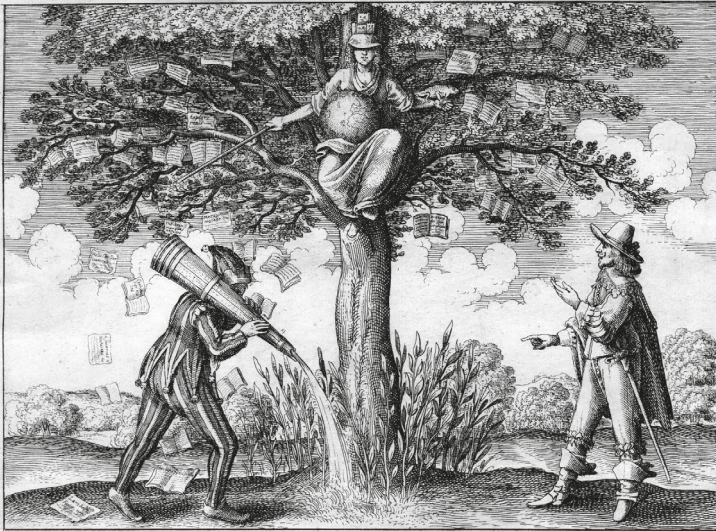
Concluons avec une gravure de Hollar figurant sur un *broadside*, d'une représentation métaphorique de l'opinion gouvernant le monde (ill. 2).

Sous l'apparence d'une femme aux yeux bandés et couronnée par la tour de Babel, assise dans un arbre d'où pendent pamphlets et *broadside*s, l'opinion porte un globe terrestre sur les genoux, un caméléon sur le poignet gauche et tient un bâton dans la main droite. La fertilité de l'arbre et de la végétation qui l'accompagne est assurée par un fou qui porte un arrosoir sur l'épaule. Un texte versifié reproduit le dialogue entre un gentleman nommé « Viator » (« voyageur ») et « Opinio ». Le message est clair : l'opinion est aveugle, changeante et déraisonnable, incapable d'émettre des jugements clairs ; elle dirige et fait vaciller un monde dans lequel règne la confusion, où le moindre bruit est érigé en vérité. La folie produit des fruits en abondance sous la forme de libelles et livres inutiles qui tombent au moindre coup de vent et se retrouvent dans toutes les rues, sur chaque étal. Les titres des imprimés sont facilement identifiables et font référence à la querelle qui opposa John Taylor et Henry Walker en 1641.

On peut en déduire que les dynamiques nouvelles de communication entraînées par la guerre civile n'ont certainement pas eu tous les effets positifs d'acculturation et d'éducation politique que l'on attribue généralement au développement de la presse. Dans sa mythification de l'espace public, Habermas estimait que la publicité garantissait un savoir validé par la raison. Cela ne marche pas dans un contexte aussi concurrentiel que la guerre civile, qui produit surtout de l'opacité, comme l'explique le sociologue de Bielefeld Niklas Luhman, dont la théorie constitue une alternative à la vulgate habermassienne. On en

52 *The Moderate*, éd. et trad. Laurent Curelly Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2011.

THE WORLD IS RVLED & GOVERNED by OPINION.



*Viator* Who art thou Ladie that aloft art set  
In state Maiestique this faire spreading  
Vpon thine head a Towre like Coronet.  
The Worldes whole Compasse resting on thy knee.  
*Opinio* I am OPINION who the world do swaie  
Wherefore I beare it, on my head that  
Is BABELS, meaning my confused waie  
The Tree so shaken, my unsettled Bowre  
*Viator* What meaneth that Chameleon on thy fist  
That can assume all Cullors saving white.  
*Opinio* OPINION thus can everie waie shew  
Transforme her self save into TRUTH, the right  
*Viator* And Ladie whats the Fruite, which from thy Tree  
Is shaken of with everie litle wind  
Like Bookes and papers this amuth mee  
Beside thou seemest (veiled) to be blind  
*Opinio* The true I cannot as cleare IUDGMENTS see  
Through self CONCEIT and haughtie PRIDE  
The fruite those idle bookes and libells bee  
In everie streete, on everie stall you find

*Viator* Cannot OPINION remedie the same.  
*Opinio* Ah no then should I perish in the throng  
Oth giddie Vulgar, without feare or shame  
Who censure all things, bee they right or wrong  
*Viator* But Ladie deare whence came at first this fruite  
Or why doth WISEDOME suffer it to grow  
And whats the reason its faire reaching route  
Is water'd by a sillie Foole below  
*Opinio* Because that FOLLIE giveth life to these  
That retaille the fruities of idle Aire  
Sith now all Humors idler what they please  
Toth loathing loading of each Mart and Faire.  
*Viator* And why those saplings from the roote that rise  
In such abundance of OPINIONS tree  
Cautie one Opinion many doth devide  
And propagate, fill infinite they bee  
*Viator* Adieu sweete Ladie fill againe wee meete  
*Opinio* But when shall that againe bee *Viator* Ladie looke  
*Opinio* Opinions found in everie house and streete  
And going ever never in her waie

VIRO CLA. D. FRANCISCO PRVIEANO D. MEDICO, OMNIUM BONARVM. AR.  
fium et Elegantiarum Tustori et Admiratori summo. D. D. D. (Henricus Pachamus.

Fig. 2. Wenceslaus Hollar, «The World is Ruled & Governed by Opinion»,  
gravure, 1642, London, British Museum, n° 1850,0223.244

arrive au paradoxe que la liberté provisoire de la presse s'est traduite par le succès des *Intelligencers*, dont on attendait qu'ils aident à y voir plus clair entre des arguments opposés et qu'ils soient capables de remplir leur fonction de *gate-keeper*, capables de lire cette presse naissante et engagée avec un regard critique et éclairé. Le pouvoir attribuait sans doute plus de pouvoirs à la presse qu'elle n'en avait réellement : paradoxalement, l'instauration du Commonwealth en mars 1649 s'accompagna d'un renforcement de la censure (*An Act Against Unlicensed and Scandalous Books and Pamphlets, and for better regulating of Printing*, 20 septembre 1649) qui fit table rase de toutes les autorisations de publication préalables, condamnant de nombreux *newsbooks* royalistes et niveleurs à la disparition et laissant la place à des périodiques comme le *Mercurius Politicus* qui chantèrent les louanges de la république.



LES ÉCHELLES DU POLITIQUE  
À TRAVERS LES BIOGRAPHIES  
D'ALGERNON SIDNEY ET DE LORD BOLINGBROKE<sup>1</sup>

*Stéphane Jettot*

*Sorbonne Université, Centre Roland Mousnier (UMR 8596)*

*« No man [...] can conceive anything, but he must  
conceive it in some place »*

Hobbes<sup>2</sup>

Éminent spécialiste de la législation britannique au XVIII<sup>e</sup> siècle, Julian Hoppit s'est distingué par une démarche statisticienne qui lui permet de mettre au jour la transformation spectaculaire du Parlement de Westminster. D'une assemblée temporaire convoquée à la demande du monarque, le Parlement s'est progressivement imposé à partir de 1688, comme une institution législative permanente susceptible de faire voter avec succès des centaines de lois chaque année<sup>3</sup>. Habitué aux approches quantitatives, « aux pesées globales » pour reprendre l'expression de Pierre Chaunu, Julian Hoppit s'est dernièrement engagé dans l'aventure biographique<sup>4</sup>. Dans un article consacré au botaniste et baronet Sir Joseph Banks, il entend réagir contre le caractère abstrait d'une histoire globale, dans la mesure où elle décrirait plus la politique à partir d'un lieu précis mais uniquement en termes d'échanges culturels

- 1 Je remercie tout particulièrement Céline Borello et Matthieu Gellard pour leur relecture vigilante.
- 2 Thomas Hobbes, *Leviathan*, éd. Richard Tuck, Cambridge, Cambridge UP, 1991, p. 24.
- 3 Julian Hoppit, *Failed legislation, 1660-1800: Extracted from the Commons and Lords journals*, London, Hambledon Press, 1997. Ainsi, sur la législation autour des routes à péages (*Turn pikes*), on constate entre les années 1690 à 1760 un déclin progressif du taux d'échec des projets de loi : de 56 % en 1700 à 18 % en 1770.
- 4 Pierre Chaunu, « La pesée globale en histoire », *Cahiers Vilfredo Pareto*, 15, 1968, p. 135-164.

et de circulations transnationales<sup>5</sup>. Ainsi, Banks a longtemps été célébré pour ses voyages scientifiques autour du monde en compagnie de James Cook comme pour sa présidence de la Royal Society. Son parcours témoigne des nouvelles ambitions de l'État britannique autour de la collecte à l'échelle mondiale d'informations scientifiques<sup>6</sup>.

Mais une restitution plus minutieuse de son parcours biographique dévoile une autre facette du personnage, qui s'inscrirait plutôt dans un « tournant provincial »<sup>7</sup>. En effet, Banks est un grand propriétaire foncier dans le Lincolnshire, un acteur important de la législation sur les drainages dans cette région marécageuse. Il est aussi impliqué dans les débats autour du paupérisme et il se pique enfin de savoirs antiques et généalogiques. L'intensité des débats autour de la crise du système impérial à partir de 1760 s'accompagne simultanément d'une prise de conscience, au sein des élites, des dysfonctionnements de l'administration locale et provinciale.

On le sait, les biographies sont assez commodes lorsqu'il s'agit de croiser le fer dans les querelles historiographiques, elles apportent des indices, des fragments qui fragilisent les grands paradigmes comme celui de l'histoire globale ou de l'État moderne<sup>8</sup>. Ici, la biographie de Banks est utilisée pour souligner le déséquilibre entre historiographie impériale hypertrophiée et l'histoire négligée des échelles provinciales et locales du politique dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces réflexions font écho à la question du concours qui traite des monarchies française

---

5 « *As to the place of people, it has been complained that contributions to global history can give undue attention to abstractions and concepts, too little to historical actors and agency* » (J. Hoppit, « Sir Joseph Banks's provincial turn », *The Historical Journal*, 61/2, 2018, p. 405).

6 Voir son magnifique portrait réalisé par Joshua Reynolds en 1773, Londres, National Portrait Gallery.

7 « *Banks is very largely seen in global terms, of someone who frequently acted in the service of Britain and its empire. This article, however, looks at him in his provincial context, from his main estates in Lincolnshire, raising broader issues as to how we judge the significance of historical figures and their locales* » (*ibid.*, p. 405).

8 Voir également la remarquable biographie de William Beckford par Perry Gauci. Planteur de Jamaïque devenu maire de Londres et grande figure du patriotisme radical, Beckford incarne dans sa vie personnelle autant l'ampleur des circulations atlantiques que les profonds dysfonctionnements de l'Empire (*William Beckford. First Prime Minister of the London Empire*, New Haven, Yale UP, 2013).



et britannique dans des espaces à la fois imbriqués et hiérarchisés, de la paroisse à la province, de la métropole à ses colonies. Dans le sillage de Julian Hoppit et de son célèbre navigateur, nous allons poursuivre la réflexion sur les échelles du politique à partir des débats biographiques consacrés à deux personnes emblématiques : Algernon Sidney (1623-1683) et Henry St. John, Lord Bolingbroke (1678-1751).

Tout d'abord, ce sont des individus qui, comme Banks, se sont distingués dans les affaires intérieures et extérieures du royaume, en qualité de parlementaires et de diplomates<sup>9</sup>. En outre, Sidney et Bolingbroke ont l'avantage d'être à la fois des hommes d'État et des théoriciens de leurs propres pratiques politiques. Le *Discours sur le gouvernement* est rédigé par Sidney entre 1680 et 1683 et publié après sa mort en 1698. Quant à Bolingbroke, il compose son traité sur *l'Esprit de patriotisme, sur l'idée d'un roi patriote et sur l'état des partis* dans les années 1730, mais dont la publication ne survient qu'en 1749. Un autre fait notable : les deux traités sont presque immédiatement traduits en français, respectivement en 1702 et en 1750<sup>10</sup>.

Le présent article envisage une étude comparée entre leurs notices biographiques publiées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans la première version du *Dictionary of National Biography* et celles publiées en ligne à partir des années 2000 dans le *Oxford Dictionary of National Biography*. Entre ces deux publications, sur plus d'un siècle, plusieurs générations d'historiens ont proposé des interprétations bien différentes de leurs parcours et de leurs écrits. Au cœur de la politique de leur temps, ils figurent dans la plupart des travaux consacrés à l'histoire britannique de 1640 à 1780. Il ne s'agit pas d'en faire ici la synthèse mais plutôt d'approfondir la problématique développée par Hoppit, en l'occurrence les liens entre la biographie et les échelles du politique. En un siècle, les changements de focale autour des biographies de Sidney et de Bolingbroke sont en effet considérables.

9 Stéphane Jettot, *Représenter le Roi ou la Nation ? Les parlementaires dans la diplomatie anglaise (1660-1702)*, Paris, PUPS, 2012.

10 *Discours sur le Gouvernement par Algernon Sidney*, traduit de l'anglais par Pierre A. Samson, La Haye, L. et H. Van Dole, 1702 ; *Lettres sur l'esprit de patriotisme, sur l'idée d'un roi patriote et sur l'état des partis qui divisoient l'Angleterre, lors de l'avènement de Georges I*, traduit de l'anglais par le comte de Bissy, Édimbourg, aux dépens de la Compagnie, 1750.

On distinguera trois évolutions principales. Tout d'abord, on observe un déplacement d'une perspective initialement centrée sur la « haute politique » (la cour, le Parlement) vers une plus grande valorisation du cadre civique de Londres. En outre, on assiste à plus grande curiosité vis-à-vis de leurs discours, de leurs convictions personnelles et en particulier de leur contribution à une idéologie dite « républicaine » qui traverse l'ensemble de la période 1640-1780. Enfin, la pertinence des vies de Sidney et Bolingbroke se vérifie aussi dans les retentissements de leurs écrits en France comme dans les colonies américaines.

#### LES CADRES DE L'ACTION POLITIQUE : DU PARLEMENT À LA CITY

Dans la restitution de leur parcours, les premiers biographes ont en effet privilégié les institutions nationales (la cour, le Parlement)<sup>11</sup>. Sidney est élu membre du Parlement pour Cardiff en 1646, puis, refusant de s'associer au régicide, il démissionne en 1653 pour protester contre la réforme constitutionnelle de Cromwell. Il considère la création du Protectorat comme un acte despotique et comme une violation des principes du Commonwealth. À la Restauration, il s'exile sur le Continent jusqu'en 1678, puis, de retour à Londres lors de la crise du *Popish Plot* et de l'Exclusion, il tente en vain par cinq fois de se faire réélire au Parlement. Il est exécuté en 1683, accusé d'avoir comploté contre la vie du roi lors du *Rye House Plot*. À bien des égards, Sidney apparaît, selon son premier biographe, Charles H. Firth, comme une figure du passé. Il souligne que « Sidney ne semble avoir pris aucune part à la résistance armée organisée par Shaftesbury en 1682 », Lord Shaftesbury étant alors considéré comme le maître d'œuvre dans la création du parti whig<sup>12</sup>. Par son refus de se compromettre avec le régime cromwellien, comme par sa distance avec l'opposition parlementaire

11 « Sidney » par Charles Harding Firth, dans *Dictionary of National Biography*, London, Smith Elder & Co, t. 52, 1898, p. 202-210 ; « Bolingbroke » par Leslie Stephen, dans *Dictionary of National Biography*, t. 50, 1897, p. 129-145.

12 « Sidney also appears to have taken no part in the preparations for armed resistance initiated by Shaftesbury in 1682 » (C.H. Firth, « Sidney », art. cit., p. 202).

whig, Sidney paraît avoir été en marge des deux tournants majeurs de la période : le Commonwealth et la création des partis modernes.

Quant à Bolingbroke, il semble, selon son premier biographe, que ses manquements ont été d'abord d'origine morale. Leslie Stephen évoque une jeunesse extravagante, notamment des études à Oxford placées sous le signe de l'alcool et de diverses excentricités. Il parvient malgré tout à se faire élire membre du Parlement sur le siège familial en 1701, puis il est nommé secrétaire d'État de 1708 à 1714 et donc, à ce titre, s'impose comme le principal négociateur du traité d'Utrecht. Mais son action à Utrecht est très critiquée par le parti whig et, après l'accession de George de Hanovre, il choisit de s'exiler en 1714 en France, privant le parti tory de l'un de ses principaux porte-parole<sup>13</sup>. Il se compromet en France avec les jacobites puis parvient à rentrer à Londres en 1725 et participe à la campagne de presse dirigée contre Robert Walpole avec la publication d'une gazette *The Craftsman*. En dépit de ses efforts, il ne parvient finalement pas obtenir la confiance des opposants whigs, ni celle même des Tories<sup>14</sup>. Il décède en 1751 en même temps que le prince Frédéric, le fils rebelle de George II que Bolingbroke espérait voir monter sur le trône. Il meurt, selon son biographe, haï des Whigs, des Tories et des jacobites<sup>15</sup>.

En somme, Sidney comme Bolingbroke apparaissent décalés par rapport à ce qui est perçu comme le sens de l'histoire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celui d'une nation impériale fondée sur la suprématie d'une monarchie parlementaire et les valeurs libérales du parti whig. Un siècle plus tard, les notices biographiques présentées accordent une plus large place à l'échelle locale et à leur engagement dans l'espace civique de Londres.

13 Sur le rôle de Bolingbroke dans les négociations d'Utrecht, voir Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

14 « *A proud and sensitive man, who after struggling for years to form an alliance with the Whigs was now told that he was in their way* » (L. Stephen, « Bolingbroke », art. cit., p. 140).

15 *Ibid.*, p. 141.

Ainsi, en 2008, la nouvelle notice consacrée à Sidney est rédigée par Jonathan Scott, l'auteur de recherches très détaillées sur la vie politique des années 1678-1683<sup>16</sup>. L'originalité de Scott tient à ce qu'il établit un lien entre le séjour de Sidney en Irlande pendant la guerre civile dans les armées royales puis parlementaires et ses activités à Londres à partir de 1678. Sidney s'est imposé comme l'un des maîtres d'œuvre de la politique de protestantisation après la révolte catholique de 1641 et fut l'« un des architectes de l'ordre draconien que la république impose à l'Irlande ». Cette expérience le met en contact avec plusieurs républicains londoniens qu'il va retrouver lors de son retour d'exil en 1678. Sidney est ainsi proche de deux figures cruciales de la cause républicaine (*Old Cause*) : Slingsby Bethel, membre influent de la corporation des artisans du cuir, élu *sheriff* pour la City en 1680, et Sir William Jones, juriste et membre de la très importante *King Bench* (la cour royale en charge de la définition juridique des chartes urbaines). Si Sidney n'est pas au cœur du nouveau parti whig, il occupe une place centrale dans le mouvement civique radical au cœur des corporations londoniennes<sup>17</sup>. En effet, Scott prend soin de distinguer la politique de la City de celle mieux connue du Parlement de Westminster<sup>18</sup>. Ainsi, Sidney apparaît comme l'un des signataires de la pétition « monstre » de janvier 1680<sup>19</sup>. Longtemps sous-estimée par les historiens, cette pétition en faveur d'une nouvelle convocation du Parlement réunit près de 16 000 signataires recrutés dans la City, en particulier de nombreux artisans radicaux et non-

16 Jonathan Scott, « Algernon Sidney », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford UP, 2003 ; Jonathan Scott, *Algernon Sidney and the English Republic, 1623-1677*, Cambridge, Cambridge UP, 1988 ; *id.*, *Algernon Sidney and the Restoration Crisis, 1677-83*, Cambridge, Cambridge UP, 1991.

17 « Sidney was now at the centre of a radical community in the City whose achievements were sufficiently noteworthy to make the new atmosphere of reaction worrying » (J. Scott., *Algernon Sidney and the Restoration*, *op. cit.*, p. 272).

18 « Sidney and his associates – Slingsby Bethel, Sir William Jones – acted independently of Shaftesbury in possessing a London power-base which outlasted his, that their objectives in the matter of the succession were other than his, and that they are not to be thought of as 'whigs' but as 'old-cause' men, that is to say Rumper and Commonwealth survivals » (*ibid.*, p. 24-25).

19 Mark Knights, « Petitioning and the political theorists: John Locke, Algernon Sidney and London's 'monster' petition of 1680 campaign », *Past and Present*, 138, 1993, p. 106.

conformistes du quartier d'Aldersgate, à proximité de l'hôtel des guildes. La signification du procès de Sidney prend alors un autre sens. Il ne s'inscrit plus seulement dans le cadre de la répression gouvernementale menée à partir de 1683 et de la suspension de la charte de la City. Il répond aussi aux sollicitations d'une partie de la corporation urbaine hostile aux radicaux et à des mouvements pétitionnaires susceptibles d'initier une nouvelle guerre civile. La culture civique à Londres, qui a été un élément crucial dans la crise des années 1640, est restée aussi vivace après la Restauration. Or, elle s'inscrit dans une logique est bien différente de celles de partis modernes. Comme le rappelle Paul D. Halliday, il s'agit moins d'une rivalité entre partis adverses pour s'imposer au gouvernement que d'une volonté de purger l'oligarchie municipale de ses ennemis, de les éradiquer afin de rétablir l'unité du corps politique<sup>20</sup>. Dans un mouvement dirigé contre les signataires de la pétition de 1680, plus de 9 000 Londoniens en 1683 se pressent pour assister au toucher des écrouelles par Charles II. Entre janvier et juillet 1683, près de 4 500 Londoniens sont touchés par le roi au cours de cérémonies répétées et d'une ampleur sans précédent. De multiples défilés dans la City sont organisés par une partie des corporations de métier en faveur du duc d'York<sup>21</sup>. Ainsi, l'exécution de Sidney relève autant d'une initiative de l'État contre une personnalité républicaine que d'un changement d'équilibre entre les groupes concurrents au sein des corporations<sup>22</sup>. L'échelle local de la vie politique se trouve réhabilitée et identifiée comme l'un des moteurs de la crise institutionnelle traversée par le royaume de 1678 à 1683.

20 Paul D. Halliday, *Dismembering the Body Politic, Partisan Politics in England's Towns, 1650-1730*, Cambridge, Cambridge UP, 1998.

21 Tim Harris, *The Politics of the Excluded, c. 1500-1800*, New York/Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2001, p. 214 sq.

22 « *Partisan politics did not set two mutually recognized groups within government against one another – this is our modern motion. It pitted one group claiming to be the government, against an illegitimate group they argued should be excluded from government. This brings us to the essence of partisan politics: it was fundamentally negative.* » (*Ibid.*, p. 6.)

Quant à Bolingbroke, sa nouvelle biographie est confiée à Harry T. Dickinson, un spécialiste de Robert Walpole et des mouvements populaires au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. À nouveau, le cadre urbain est dissocié de l'arène parlementaire : Dickinson note le caractère exceptionnel et novateur de la gazette de Bolingbroke, *The Craftsman*, avec un tirage est évalué à 12 000 exemplaires en 1731. Par ce média, il atteint un large public et en particulier les communautés négociantes de la City et celles des principales villes touchées par la politique attentiste de Walpole vis-à-vis de la France et de l'Espagne. Ainsi, sa mobilisation contre le gouvernement Walpole n'est plus interprétée comme un combat d'arrière-garde de Tories ou de jacobites. Elle s'inscrit dans une culture patriote déjà bien enracinée dans les milieux négociants et dans une *middle sort* inquiète des avancées de la France en Amérique<sup>24</sup>. Le courant patriote ne doit pas être interprété seulement comme une manœuvre de l'opposition parlementaire pour contrecarrer l'oligarchie whig mais comme un mouvement *out of doors* (hors de l'enceinte de Westminster) qui tire sa force d'une culture civique et négociante. Il ne s'agit pas ici de remplacer une dynamique parlementaire ou courtisane par une logique « populaire » et citadine, mais plutôt de comprendre la démission de Walpole comme le résultat d'une conjonction de plusieurs forces à différentes échelles du politique. Loin d'être rendue caduque par un État moderne lointain, l'échelle urbaine et civique continue d'être une arène cruciale dans les affrontements politiques au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

23 Harry T. Dickinson, « St. John, Henry, styled first Viscount Bolingbroke », dans *Oxford Dictionary of National Biography, op. cit. ; id., The Politics of the People in Eighteenth-century Britain*, Basingstoke, Macmillan, St. Martin's Press, 1995.

24 Christine Gerrard, *The Patriot Opposition to Walpole: Politics, Poetry, and National Myth, 1725-1742*, Oxford, Oxford UP, 1994.

25 « L'espace politique de la ville – et en particulier, son cœur : le corps de ville – était aussi ouvert aux personnes qui souhaitaient y faire de la politique au sens actuel du terme, c'est-à-dire peser sur la définition de l'action publique. » (François-Joseph Ruggiu, « Pour une étude de l'engagement civique au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, 19, 2007/2, p. 160.)

Une autre évolution notable dans la bibliographie tient à la place croissante donnée aux réflexions théoriques de Sidney et de Bolingbroke et à leur importance dans la survie et la réinvention d'une idéologie républicaine.

En effet, dans un premier temps, les discours de ces auteurs ont été jugés insignifiants. Dans la biographie de 1898, le traité rédigé par Sidney, qui avait permis d'instruire son procès et d'être utilisé comme pièce à conviction par Georges Jeffreys, le président de la Haute Cour, est à peine évoqué. Charles H. Firth le mentionne en passant, sans même en préciser le titre, considérant que Sidney n'avait de toute façon aucune intention de le publier<sup>26</sup>. Implicitement, il suppose que la pensée républicaine, élaborée pendant la guerre civile, n'a pas survécu à la Restauration des Stuarts. Elle aurait été ensuite éclipsée par celle de John Locke qui, au même moment, rédige son célèbre *Two Treatises of Government* contre le *Patriarcha* de Robert Filmer publié en 1680. Cette sentence est relayée ultérieurement par d'autres historiens comme Peter Laslett, auteur d'une édition critique de Filmer, qui juge le traité de Sidney « illisible »<sup>27</sup>. De même, Leslie Stephen n'accorde que peu d'importance à la pensée de Bolingbroke. Son traité sur le roi patriote rédigé en 1735 est présenté comme une « performance rhétorique ». Il ajoute que « les traités de Bolingbroke suscitèrent une attention momentanée mais ils sont trop fragmentaires et verbeux pour être d'une valeur quelconque »<sup>28</sup>. Son hostilité supposée au principe de parti ne peut que le marginaliser dans un système qui repose précisément sur les luttes partisans à Westminster. L'idée d'un roi patriote susceptible de se placer au-dessus des partis apparaît contraire à l'évolution du régime parlementaire. Bolingbroke se serait réfugié dans un passé idéalisé dans

26 « He has written a treasonable libel, affirming the subjection of the King to Parliament and the lawfulness of deposing kings [...] noting to show that it was never intended to be published » (C.H. Firth, « Sidney », art. cit., p. 208).

27 *Patriarcha and other political works of Sir Robert Filmer*, éd. Peter Laslett, Oxford, B. Blackwell, 1949, p. 39.

28 « Bolingbroke's works excited only a momentary attention and are too fragmentary and discursive to be of much value » (L. Stephen, « Bolingbroke », art. cit., p. 143).

lequel le roi, père de ses sujets, régnerait sur un royaume utopique : en somme « *a pie in the sky* » pour reprendre une célèbre formule anglaise ou pourrait-on dire « des châteaux en Espagne ». Avec humour, en 1790, Edmund Burke se demande même qui prendrait encore la peine de lire Bolingbroke et qui pourrait même prétendre l'avoir lu de bout en bout<sup>29</sup>. D'autres études plus récentes, comme celle d'Isaac Kramnick, situent Bolingbroke dans un courant nostalgique et réactionnaire dans le lignage de Robert Filmer et de son *Patriarcha*<sup>30</sup>.

Mais, à partir des années 1970, une plus grande attention est consacrée à leurs écrits et à leur place dans les débats sur la culture républicaine à l'époque moderne. Dans son célèbre *Moment machiavélien*, John G.A. Pocock situe Sidney et Bolingbroke dans une longue tradition civique depuis la Renaissance italienne jusqu'à la Révolution américaine<sup>31</sup>. Cette grande perspective pluriséculaire aurait été dénigrée par les historiens qui lui auraient trouvé un trop grand degré de généralité. Certains historiens ont depuis fait leur *mea culpa*. Dans ses travaux sur l'origine de l'État moderne, Phil Withington reconnaît sa dette vis-à-vis de cette histoire intellectuelle incarnée initialement par John G.A. Pocock. Il estime que les historiens du politique ont été contraints de revoir leur copie et de porter une grande attention à la persistance d'une culture civique dans les îles Britanniques<sup>32</sup>. Les discours ne doivent pas être seulement considérés comme des spéculations abstraites et jugés pour leur seule cohérence idéologique mais comme les leviers d'une action politique immédiate<sup>33</sup>. De même, Jonathan Scott rappelle la formule du juge

80

- 
- 29 « Who now reads Bolingbroke? Who ever read him through? » (Edmund Burke, *Reflection on the Revolution in France*, London, J. Dodsley, 1790, p. 133).
- 30 Isaac Kramnick, *Bolingbroke and his circle. The politics of nostalgia in the age of Walpole*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1968.
- 31 John G.A. Pocock, *Le Moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, PUF, 1997, p. 488-489.
- 32 « *The story of early modern state formation is as much about the creation of citizens defined by their capacity for public activity as it is about the centralization of functions conventionally associated with modern polities: war, taxation, and bureaucracy* » (P. Withington, « Public Discourse, Corporate Citizenship, and State Formation in Early Modern England », *The American Historical Review*, 112, 2007/4, p. 1017).
- 33 On pourrait rapprocher cette nouvelle interprétation des travaux conduits de ce côté-ci de la Manche par Christian Jouhaud sur les Mazarinades (*Mazarinades. La fronde des mots*, Paris, Aubier, 2009).



George Jeffreys lors du procès de Sidney : *Scribere est agere* (« Écrire, c'est agir »). Sidney est coupable pour ses écrits et non pour son implication réelle ou supposée, dans un complot contre la vie du roi. Les écrits de Sidney, au-delà leurs incohérences, sont envisagés par les contemporains dans leur dimension performative et dans un lieu particulier. Ainsi, s'il n'est pas publié avant 1698, une partie du traité avait déjà circulé dans le public par le biais des pamphlets qui relatent son procès et son exécution. Son discours sur l'échafaud, *Paper Delivered to the Sheriffs*, qui reprend les principales thèses de son traité, est présenté par Scott comme un modèle de rhétorique qui supporte la comparaison avec celle de John Milton. En 1698, sa publication s'inscrit dans la mobilisation de l'opposition parlementaire *country* dirigée contre Guillaume III. Son éditeur John Toland rédige en même temps un discours contre la *Standing Army : Militia Reform'd and The Danger of Mercenary Parliaments*. Il publie ensuite un véritable corpus républicain avec les éditions de grandes figures de la première révolution (Denzil Holles, Edmund Ludlow, John Milton, et James Harrington). Ces initiatives sont soutenues par des personnalités influentes comme John Holles, le duc de Newcastle ou Sir Robert Clayton, directeur de la Banque d'Angleterre et Lord Maire de Londres. Quatre nouvelles éditions des *Discours* de Sidney, à des formats *in-octavo* moins coûteux, voient le jour en Angleterre jusqu'en 1780. L'expérience de Sidney permet de nourrir des comparaisons avec d'autres figures radicales. Le réformateur John Wilkes n'avait-il pas été aussi contraint à l'exil sur le Continent, n'avait-il pas été empêché de siéger au Parlement ? En 1780, une nouvelle édition des *Discours* de Sidney est financée par la *Society for Constitutional Information* du major John Cartwright dans le dessein de défendre une réforme ambitieuse de la représentation parlementaire.

De même, Harry Dickinson tient compte de la réhabilitation des affrontements idéologiques sous les Hanovre et s'étend, dans sa notice, sur les stratégies discursives de Bolingbroke contre Walpole. Contrairement à ce qu'affirmait Lewis Namier, le ministère de Walpole ne s'est pas traduit par une disqualification des débats idéologiques au profit d'une politique pragmatique de distribution de charges

et d'honneurs. Les ressources financières engendrées par l'essor de l'État militaro-fiscal ont certes permis à Walpole de s'acheter des fidélités au Parlement et à la cour, et de s'assurer une longue stabilité ministérielle. Filant la métaphore musicale, Lewis Namier estimait que la partition jouée par Walpole pour orchestrer son gouvernement s'appuyait sur les passions suscitées par l'appât du gain. Les convictions idéologiques de Walpole étaient comparables à un « livret d'une qualité bien inférieure<sup>34</sup> ». Pourtant, Harry Dickinson rappelle que Walpole a consacré des sommes considérables pour défendre l'action de son gouvernement, dans la presse en particulier, et qu'il a mis en œuvre une argumentation « rationnelle, claire et convaincante » de son action<sup>35</sup>. La corruption, le patronage étendu à toutes les strates de l'administration n'excluent pas pour autant le recours à des écrivains chargés de défendre les principes politiques du ministère. Il ne faudrait donc pas considérer la propagande sous Walpole comme un habillage insignifiant car détaché de la réalité du pouvoir. En réalité, Walpole ne peut faire l'économie d'une défense idéologique de son gouvernement dans la mesure où il est lui-même confronté à des libellistes de talent, qui, comme Bolingbroke, ont déployé un arsenal riche et complet de contre-propositions. Les incohérences trouvées dans le discours sur le *Roi patriote* sont expliquées par les conditions matérielles de son élaboration. Dans un premier temps, le *Roi patriote* circule à l'état de manuscrit pour un nombre limité d'opposants whigs et tories. Les uns et les autres espèrent trouver en la personne du prince Frédéric, le fils de George II, un futur monarque sensible aux aspirations de l'opposition *country*<sup>36</sup>. Ce n'est qu'après l'échec de ce projet que le

34 « *What matters most is the underlying emotions, the music, to which ideas are a mere libretto, often of a very inferior quality* » (Lewis Namier, « Human nature in Politics », dans *Personalities and Powers*, London, H. Hamilton, 1955, p. 4).

35 « *Rational, cogent and forceful* » (Harry T. Dickinson, *Walpole and the Whig Supremacy*, London, English UP, 1973, p. 152).

36 Quentin Skinner, « The principles and practice of opposition: the case of Bolingbroke versus Walpole », dans Neil McKendrick (dir.), *Historical Perspectives: Studies in English Thought and Society in Honour of J.H. Plumb*, London, Europa publications, 1974, p. 93-128 ; Max Skjönsberg, « Lord Bolingbroke's theory of party and opposition », *Historical journal*, 59, 2016/4, p. 947-973.

traité est remanié et publié comme un traité de théorie politique sur la nature du pouvoir royal.

Ainsi, dans le cas des discours de Sidney et de Bolingbroke, l'étude de leur circulation à l'état de manuscrit puis d'imprimé a contribué à multiplier les pistes de lectures<sup>37</sup>. Parmi les différentes thématiques envisagées, leur contribution à l'idéologie républicaine figure en première place. La teneur du débat peut être formulée de la manière suivante : Sidney et Bolingbroke s'inscrivent-ils seulement dans la lignée d'un humanisme civique, autour de la cité et de l'engagement direct du citoyen, ou dans un courant de pensée hybride et sensible à l'essor d'un État militaro-fiscal ? Il ne s'agit pas d'un débat limité à l'histoire intellectuelle. Ce qui est en question ici, c'est la capacité des traditions politiques comme le républicanisme à se trouver reformulées par le cours des événements.

Dans le cas de Sidney, divergeant de la grande généalogie de l'humanisme civique, Blair Worden estime qu'il aurait plutôt façonné un discours de la liberté « qui est à moitié anglais et à moitié romain, à moitié chrétien et à moitié classique »<sup>38</sup>. Loin d'être figée dans un modèle florentin, la réflexion de Sidney embrasserait les contraintes de son temps et notamment la nécessité d'une délégation de la souveraineté par le peuple. Sidney pense ce dernier non pas comme un ensemble de citoyens mais comme un conglomérat d'individus rationnels qui consentent à se faire représenter par une assemblée chargée de défendre leurs intérêts :

Les peuples du Nord [...] retinrent par-devers eux la meilleure partie de l'autorité qu'ils exerçaient dans leurs assemblées générales et qu'ils confièrent ensuite à leurs députés, lorsque leur nombre fut devenu si considérable, qu'il n'était pas possible qu'ils s'assemblent tous en un même lieu<sup>39</sup>.

37 Plusieurs éditions critiques détaillées ont vu le jour : *Discourses Concerning Government*, éd. Thomas G. West, Indianapolis, Liberty Fund, 1996 ; *Bolingbroke: Political Writings*, éd. David Armitage, Cambridge, Cambridge UP, 1997.

38 Blair Worden, « Republicanism and the Restoration, 1660-1683 », dans David Wotton (dir.), *Republicanism, liberty and commercial society*, Stanford, Stanford UP, 1994, p. 174.

39 *Discours sur le Gouvernement par Algernon Sidney, op. cit.*, t. II, p. 224

Limitant sa réflexion aux seuls peuples du Nord, en particulier les Provinces-Unies et l'Angleterre, Sidney réintroduit par ce biais la notion médiévale du *jus naturalis* qui était absente de l'humanisme civique de la Renaissance<sup>40</sup>. De même, Bolingbroke ne pense pas la souveraineté sans la nécessité d'une délégation des droits naturels des individus : « Les partis, avant qu'ils ne dégénèrent en simples factions, sont bien des groupements d'individus qui s'associent dans certains buts et pour défendre certains intérêts<sup>41</sup>. » Bolingbroke ne condamne pas par principe les partis, ils sont indispensables pour tout individu soucieux de défendre un intérêt, et il dresse d'ailleurs une liste de divers groupes d'intérêt dans l'Église, les corporations, le Parlement ou la cour.

84

Sidney comme Bolingbroke conçoivent l'engagement civique non plus dans le cadre d'une culture citoyenne limitée à une ville, mais dans celui d'une contractualisation du politique. Pour ce faire, ils mobilisent des notions nouvelles comme celles du crédit et de la confiance. Dans ces conditions, ce n'est plus la tradition florentine qui prévaut ici, mais plutôt celle du droit positif tel qu'il est défini par Hugo Grotius, qui interprète le contrat social à la manière d'un engagement noué entre négociants<sup>42</sup>. On voit bien que Sidney et Bolingbroke sont contraints d'adapter l'héritage républicain à une nouvelle culture du crédit et aux nouvelles contraintes imposées par l'État moderne. En effet, l'un comme l'autre souligne la nécessité d'institutions nouvelles qui disposeraient de ressources fiscales suffisantes pour assurer la défense de la métropole et des colonies. La question coloniale occupe d'ailleurs une part importante de leurs réflexions. Mais ils soulignent la fragilité de cette délégation de la souveraineté à une administration surpuissante. La menace permanente d'une corruption des institutions rend nécessaire le droit de surveillance et de résistance. Pour Sidney, la menace la plus préoccupante viendrait du monarque. De tous les

---

40 La pensée de Sidney permet de remettre en cause « l'idée d'une incompatibilité conceptuelle de principe entre les droits et la vertu. » (Christopher Hamel, *L'Esprit républicain. Droits naturels et vertu civique chez Algernon Sidney*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 11.)

41 *Lettre sur l'esprit de patriotisme*, op. cit., p. 147.

42 László Kontler et Mark Somos (dir.), *Trust and Happiness in the History of European Political Thought*, Leiden, Brill, 2018, p. 77 et suiv.

magistrats représentant le peuple, le prince est le plus susceptible de le trahir, par vanité ou perversion :

C'est une folie de s'imaginer que la vigilance et la sagesse du monarque puisse suppléer au peu de soin des particuliers, car nous savons par une funeste expérience qu'il n'y a jamais eu de personne dans le monde plus dénué de ces deux qualités<sup>43</sup>.

Pour Bolingbroke, la dégénérescence de l'autorité vient de la transformation du parti en faction. Il se réfère par exemple à la manière dont le parti « anglican » s'est imposé au Parlement sur les autres groupes religieux :

L'intérêt du parti est supposé celui de l'État, comme l'intérêt de l'Église est supposé celui de la Religion, et sous prétexte de cette confusion, l'intérêt de l'État ne devient plus qu'une vague préoccupation ; il n'est jamais considéré en tant que tel et se trouve souvent sacrifié à celui du parti<sup>44</sup>.

Ce que l'un et l'autre n'envisagent pas en revanche dans le détail, ce sont les dispositifs pratiques nécessaires au contrôle des magistrats. La surveillance du Parlement a été envisagée pendant la guerre civile, notamment par les Niveleurs (*Levellers*) qui souhaitent imposer la publication des débats, la tenue d'élections régulières et une rotation constante des représentants<sup>45</sup>. Dans le cas de Bolingbroke, il admet que le roi patriote est susceptible de devenir un tyran, mais il suggère comme antidote la nécessité de renforcer les attributions de son conseil, d'abolir le veto et de permettre la procédure d'*impeachment*. Les auteurs radicaux comme Richard Price, « l'ami du genre humain », et le patriote John Cartwright recommandent plutôt une grande participation politique

<sup>43</sup> *Discours sur le Gouvernement*, op. cit. t. II, p. 4-5.

<sup>44</sup> *Lettre sur l'esprit de patriotisme*, op. cit., p. 147.

<sup>45</sup> Jason Peacey, « The People of the *Agreements*: The Levellers, Civil War Radicalism and Political Participation », dans Philip Baker et Elliot Vernon (dir.), *The Agreement of the People, the Levellers and the Constitutional Crisis of the English Revolution*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, p. 50-75.

du peuple à partir d'une réforme de la milice et de la représentation parlementaire<sup>46</sup>.

Enfin, les publications de Sidney et de Bolingbroke contribuent à transformer la notion de réforme qui était jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle indissociable de la Réforme protestante et de l'ouvrir à d'autres usages, notamment autour de la réforme des institutions après 1750. L'éditeur de Sidney, John Toland, est déiste et il élimine la plupart des références à la cause puritaine. De même, comme le rappelle Joanna Innes : « C'est surtout Bolingbroke, dans sa brochure, *The Idea of a Patriot King*, écrite dans les années 1730 mais qui n'a été publiée qu'en 1749, qui a relié la terminologie de la réforme avec les aspirations des patriotes<sup>47</sup> ».

86

Cette renégociation de l'héritage républicain autour des intérêts conflictuels du peuple transforme la portée théorique et pratique de leurs œuvres. Elle atténue la distance qui les séparait jusqu'à présent d'autres auteurs fondamentaux comme Thomas Hobbes et John Locke. Le plus important, en ce qui nous concerne, c'est que cette adaptation continue des idées républicaines permet de comprendre leur postérité sur l'ensemble du xviii<sup>e</sup> siècle.

## DES ÉCHOS EN FRANCE ET DANS LES COLONIES AMÉRICAINES

Dans sa biographie, Jonathan Scott consacre une plus large part aux voyages de Sidney en Italie, aux Provinces-Unies et en particulier en France lors de son exil, dans les années 1660-1678. Il détaille ses contacts avec des familles protestantes et sa familiarisation avec les discours monarchomaques qui sous-tendent sa théorie du droit de résistance. Lors de l'ambassade de son père à Paris, Sidney a fréquenté l'académie huguenote de Saumur, fondée par Philippe Duplessis-Mornay en 1602. Cette ouverture sur l'histoire de France explique pourquoi Sidney est traduit dès 1701 par un huguenot, Pierre Auguste Samson. Par le biais de la filière huguenote, le traité est diffusé et lu en France avec

46 Voir, à ce sujet, l'excellente synthèse de Rémy Duthille, *Le Discours radical en Grande-Bretagne, 1768-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 2017.

47 Joanna Innes, « La "réforme" dans la vie publique anglaise. Les fortunes d'un mot », *Histoire, économie et société*, 2005/1, p. 70.

intérêt par diverses personnalités comme le marquis d'Argenson, des auteurs jansénistes et les grandes figures philosophiques de Lumières : Montesquieu, Voltaire et Rousseau. François Quastana, notamment, estime que « dès les années 1720, c'est au sein même de la communauté des robins du Parlement de Paris que l'ouvrage semble connu et apprécié<sup>48</sup> ». Il évoque aussi le cas du juriste gallican Pierre Dupuy, qui dans son souci de défendre le droit d'enregistrement du Parlement de Paris fait « appel au témoignage d'un Anglais fort instruit des lois des gouvernements de l'Europe, [...] le célèbre Algernon Sydney » (*Essay historique concernant les droits et les prérogatives de la cour des Pairs de France qui est Le Parlement seant à Paris*, 1721). Certains philosophes le reprennent mot pour mot, comme Voltaire qui affirme sa célèbre huitième lettre sur le Parlement d'Angleterre :

La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'effort en effort, ait enfin établi ce gouvernement sage où le Prince, tout-puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal<sup>49</sup>.

Un tel jugement est directement emprunté d'un passage du *Discours du gouvernement* :

La sagesse et la vertu des bons princes sont toujours fortifiées par le secours et l'assistance de ceux qui ont part à l'autorité ; ils font toujours ce qu'ils veulent lorsqu'ils ne veulent que ce qui est bon et juste ; et ceux-là ont une bienheureuse impuissance, qui par ignorance ou par malice, souhaitant faire du mal, ne s'en trouvent pas en état<sup>50</sup>.

Dans l'*Encyclopédie*, on trouve aussi dans l'entrée « Parlements d'Angleterre » un commentaire plus ample par le chevalier Louis de

48 François Quastana, « La réception des *Discours sur le gouvernement* d'Algernon Sidney au XVIII<sup>e</sup> siècle français », *La Révolution française*, 5, 2013, p. 19 ; Paulette Carrive, *La Pensée politique d'Algernon Sidney, 1622-1683. La querelle de l'absolutisme*, Paris, Klincksieck, 1989 ; Rachel Hammersley, *The English Republican Tradition and Eighteenth-Century France: Between the Ancients and the Moderns*, Manchester, Manchester UP, 2010.

49 Voltaire, *Lettres philosophiques*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2019, p. 55.

50 *Discours sur le Gouvernement*, *op. cit.*, t. II, p. 4-5.

Jaucourt à partir de nombreuses citations du *Discours*. Après la réforme Maupeou en 1771, divers juristes explorent les pistes offertes par Sidney sur la légitimité de la contestation ; on se reportera notamment aux réflexions de Gabriel Nicolas Maultrou, dans sa *Dissertation sur le droit de convoquer les états généraux*. Initiative huguenote à l'origine, la circulation des idées de Sidney s'intensifie par le biais du courant janséniste, réalisant ainsi une convergence idéologique observée par plusieurs historiens, en particulier Dale K. Van Kley : « certain nombre de forces jansénistes se fondent dans un parti janséniste politique, non sans une certaine parenté avec le protestantisme. C'est ainsi que la moitié du siècle rejoue, bien que sur un mode mineur, le conflit politico-religieux du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup> ».

Quant à Bolingbroke, la biographie rédigée par Harry Dickinson est sensible à la répercussion de ses idées en France. Il cite, à ce sujet, les travaux d'historiens français comme Bernard Cottret auxquels on pourrait ajouter ceux d'Edmond Dziembowski sur la circulation des modèles politiques de part et d'autre de la Manche<sup>52</sup>. La traduction du *Roi patriote* par le comte de Bissy en 1750 rencontre d'emblée en vif succès. De ces travaux, il se dégage une plus grande porosité mais aussi une plus grande incertitude quant aux avantages supposés de la constitution britannique : des incertitudes gommées par les biographes à la fin du xix<sup>e</sup> siècle qui ne doutent pas de la supériorité inconditionnelle de leur gouvernement. Ainsi, Bolingbroke, lors de son grand tour reprend les attaques usuelles contre Louis XIV, mais il souligne aussi la capacité de mobilisation de la nation dont Louis XIV a pu bénéficier lors de la succession d'Espagne<sup>53</sup>. En ce sens, les Bourbons sont aussi présentés comme des monarques patriotes dans certaines circonstances, comme l'ont pu être Élisabeth I<sup>re</sup> ou Anne Stuart. Sous la plume de

51 Dale Van Kley, *Les Origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 31-32.

52 Bernard Cottret, *Bolingbroke. Exil et écriture au siècle des Lumières. Angleterre-France (vers 1715-vers 1750)*, Paris, Klincksieck, 1992, 2 vol. ; Edmond Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770. La France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept Ans*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998.

53 *The Miscellaneous Works of the Right Honourable Henry St. John, Lord Viscount Bolingbroke*, Édimbourg, A. Donaldson, 1773, t. II, p. 232 et suiv.



nos deux auteurs, la France n'est pas instrumentalisée pour nourrir une francophobie simpliste. L'expérience croisée de la France et de l'Angleterre par Sidney et Bolingbroke démontre que la littérature politique anglaise ne se limite pas à présenter la France comme un contre-modèle absolutiste. Les contemporains britanniques sont aussi sensibles aux attraits de la monarchie des Bourbons. Ils n'étaient pas tous unis par une confiance inébranlable dans le caractère indépassable de la constitution britannique. Certes, on ne peut douter de la force d'un sentiment national anglais (partiellement britannique) fondé sur l'opposition au modèle français. Mais cette idéologie n'était pas partagée par tous et ne doit pas faire oublier la persistance d'un débat critique de part et d'autre de la Manche sur les avantages respectifs des États français et britannique<sup>54</sup>.

Enfin, la pertinence de deux auteurs pour les colonies américaines fait aussi l'objet d'une forte réévaluation. Jonathan Scott rappelle les relations de Sidney avec William Penn et son rôle dans le projet d'une fondation d'une nouvelle colonie (*Frame of Government*). Sidney s'oppose notamment à ce qu'une charte coloniale puisse être attribuée à un seul propriétaire et recommande de contrebalancer le pouvoir du propriétaire à l'aide d'un conseil colonial renforcé. Au moment où Sidney est exécuté, deux mille colons sont arrivés dans la nouvelle colonie de Pennsylvanie et le cadre juridique dans lequel ils vont vivre est transformé par les débats entre Penn et Sidney autour de la tolérance religieuse et l'équilibre des pouvoirs. Le parallèle avec John Locke est significatif. Ce dernier, à partir de 1674, travaille comme secrétaire du Conseil du Commerce et des Plantations et, à la fin des années 1670, il se consacre à la rédaction d'une constitution pour la Caroline (*Fundamental Constitutions of Carolina*). Ainsi, les années de crise de la période 1678-1683 autour du *Popish Plot* et de la crise de

54 Linda Colley, *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven, Yale UP, 1992; Simon Burrows, Edmond Dziembowski et Ann Thomson (dir.), *Cultural Transfers: France and Britain in the long Eighteenth Century*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010; Frédéric Ogée (dir.), « *Better in France?* » *The Circulation of Ideas across the Channel in the Eighteenth Century*, Lewisburg, Bucknell UP, 2005.

Succession ne sont pas seulement décisives à l'échelle britannique mais aussi dans leurs répercussions outre-Atlantique. Les conflits entre les partisans et les adversaires de Sidney se dupliquent dans les colonies américaines. Edmund Bohun, l'un de ses opposants les plus zélés et auteur de *A Defence of Sir Robert Filmer* (1684) est ensuite nommé président de la cour suprême de Caroline. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Sidney apparaît au moins aussi influent que Locke dans la formulation d'un droit de résistance des colons américains. Benjamin Franklin, lors de la crise du *Stamp Act*, se réfère à Sidney pour justifier la résistance des colons, de même que Stephen Hopkins dans *The Rights of colonies examined* (1764) s'en inspire abondamment. Le *Discours* est même présenté comme un « manuel révolutionnaire » par l'éminente historienne Caroline Robbins<sup>55</sup>. Au moment de la déclaration d'indépendance, John Adams, dans ses *Thoughts on Government*, se réfère à Sidney dans son plaidoyer en faveur de la légitimité de l'insurrection. Dans cette interprétation, les colons se saisissent de ses conceptions du contrat social pour défendre le droit de créer une nouvelle souveraineté en rupture avec celle de la métropole.

Dans le cas de Bolingbroke, les emprunts faits par les colons sont moins théoriques. Harry Dickinson souligne d'abord que la gazette *The Craftsman* a circulé bien au-delà des îles Britanniques pour trouver un public à New York et à Boston dès la fin des années 1720. *The Craftsman* contient plusieurs articles autour de la corruption des parlementaires et de la décadence du Parlement sous l'effet d'un Premier ministre véreux. Par la suite, la récupération du *Roi patriote* par les colons américains conduit à disqualifier la légitimité du Parlement et en appeler à l'arbitrage de George III. En 1774, Thomas Jefferson, dans son *Summary View of the Rights of British America*, ne proclame-t-il pas que seul un roi patriote sera accepté dans les colonies britanniques<sup>56</sup>.

55 Alan Craig Houston, *Algernon Sidney and the Republican Heritage in England and America*, Princeton, Princeton UP, 1991, p. 224; Caroline Robbins, « Algernon Sidney's Discourses Concerning Government, Textbook of Revolution », *The William and Mary Quarterly*, 4/4, 1947, p. 277.

56 D. Armitage, « A patriot for whom? The afterlives of Bolingbroke's patriot king », *Journal of British Studies*, 36, 1997, p. 397-418; Eric Nelson, « Patriot Royalism: The

Une nouvelle édition du *Roi patriote* en 1775 est réalisée à Birmingham par des radicaux, en particulier Myles Swinney. Propriétaire des *Birmingham and Stafford Chronicle* en 1773, ce dernier a mobilisé toute en équipe de presse en faveur de la cause américaine. Il rappelle, dans la préface, le roi à ses responsabilités vis-à-vis des colons. Ces derniers ne sont-ils pas directement liés par une charte royale et non par une représentation parlementaire<sup>57</sup>? Deux conceptions du politique entrent en conflit. En appelant à l'arbitrage d'un roi patriote, les colons témoignent de leur attachement vis-à-vis d'un ordre politique hérité du xvii<sup>e</sup> siècle dans lequel le souverain et ses sujets sont unis par le biais d'une charte définissant les droits et les devoirs de chacun. Le refus par George III d'endosser cette fonction conduit les insurgés à une orientation républicaine. Les parlementaires opposés aux colons estiment de leur côté que leur assemblée s'est imposée après 1688, au nom de la *Virtual Representation*, comme l'unique tribunal pour régler les conflits d'intérêts dans le royaume.

Si l'on s'en tient aux seuls journaux du Parlement, Sidney et Bolingbroke apparaissent bien comme des figures marginales, mais la complexité de leurs parcours est à présent mieux restituée. D'une part, ils sont au cœur des débats historiographiques sur les échelons locaux et provinciaux du politique. L'importance des activités de Sidney et de Bolingbroke dans la City conduit d'ailleurs à reconsidérer la notion de sphère publique, telle que Jürgen Habermas l'avait définie. Elle puiserait ses origines non dans une sociabilité bourgeoise nouvelle et extérieure à l'État mais plutôt dans la survivance de structures civiques et corporatives de la première modernité. Cette survivance doit être prise en compte pour expliquer les crises politiques dans la métropole comme dans les colonies.

D'autre part, l'analyse de leurs traités et des étapes de leur publication, circulation et traduction conduit bien des historiens à prendre leurs distances vis-à-vis d'une idéologie républicaine fondée sur le modèle

---

Stuart Monarchy in American Political Thought, 1769-75 », *The William and Mary Quarterly*, 68/4, 2011, p. 533-572.

57 D. Armitage, « A patriot for whom? », art. cit., p. 409.

florentin. La résistance de l'engagement civique n'exclut pas une réflexion actualisée sur le renforcement de l'État moderne et la nécessité d'un contrat social. L'un comme l'autre des auteurs soulignent une question cruciale tant évoquée par les contemporains : la corruption inévitable des institutions et les moyens d'y remédier. Enfin, l'intérêt de leur réflexion tient aussi à la diversité des récupérations dont elles ont fait l'objet et notamment dans le cadre des Lumières françaises et atlantiques. Ainsi, comme le suggérait Julian Hoppit, l'angle biographique permet de rendre accessible la richesse des débats historiographiques autour des échelles du politique de 1640 à 1780.

DU *COUNTRY PARTY* AU RADICALISME  
(VERS 1670-VERS 1780) :  
ANATOMIE DE LA CONTESTATION POLITIQUE  
EN GRANDE-BRETAGNE

*Edmond Dziembowski*

*Université de Bourgogne Franche-Comté, Centre Lucien Febvre EA 2273*

Nous sommes le 14 janvier 1766 à la Chambre des communes de Westminster. Les membres du Parlement (*Members of Parliament*) examinent la réponse à apporter à la révolte inattendue de l'Amérique à l'Acte du Timbre. Le *Commoner* le plus célèbre d'Angleterre se lève, prend la parole et ne mâche pas ses mots. Non seulement William Pitt, car c'est de lui qu'il s'agit, condamne la mesure de George Grenville, son beau-frère devenu adversaire politique, mais il pétrifie l'assistance en vantant avec enthousiasme la conduite des Fils de la Liberté :

Messieurs, M. l'Orateur [Sir John Cust, *Speaker* des Communes], on m'a reproché d'avoir donné naissance à la sédition d'Amérique. Les Américains ont exprimé avec liberté leur sentiment sur ce malheureux acte, et cette liberté est devenue leur crime. Je suis affligé de voir dans cette chambre traiter de crime la liberté des discours. Mais ce reproche ne m'arrêtera pas. C'est une liberté dont je me propose de faire usage. Personne ne devrait craindre de s'en servir. C'est une liberté dont celui qui l'attaque aurait pu profiter. Il aurait dû en profiter. Il aurait dû se désister de son projet. Il nous dit que l'Amérique est pleine d'obstination, qu'elle est presque dans une rébellion ouverte. Je me félicite que l'Amérique ait résisté ! Trois millions d'hommes qui auraient perdu tous sentiments de liberté au point de se soumettre volontairement à l'esclavage seraient autant d'instruments propres à faire des esclaves du reste<sup>1</sup>.

1 Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Mémoires et documents (MD), Angleterre, 1, fol. 183 r-v : « Débats politiques » (traduction française de la version du discours de Pitt imprimée à Londres en 1766 par John Almon).

Cette prise de position sans concession est doublement révélatrice. Elle met tout d'abord en lumière un héritage oppositionnel qui plonge ses racines au début de la Restauration, et même, si on l'examine à l'aune du substrat idéologique républicain de Pitt l'Ancien<sup>2</sup>, au cœur des années 1640. Mais cette harangue marque aussi un passage de témoin. Si Pitt reste toujours au Parlement l'une des principales figures de la contestation de la politique gouvernementale, son apologie de l'action des forces d'opposition, tant métropolitaines que coloniales, marque un changement d'époque. Pitt en est-il conscient ? Toujours est-il que l'expression extraparlamentaire, en Grande-Bretagne et outre-Atlantique, a pris beaucoup de consistance depuis le début de la décennie. Entretenant hier encore des liens étroits avec le monde politique *stricto sensu*, la contestation politique des premières années du règne de George III s'est émancipée. Elle s'est mise à l'heure du radicalisme.

#### LES LIGNES DE FORCE DE LA CONTESTATION POLITIQUE

Du début des années 1670, quand prend forme au Parlement l'embryon d'une opposition *Country* à la politique de Charles II, jusqu'au début de la décennie 1780, qui voit le royaume en proie à une crise politique et constitutionnelle d'une extrême gravité<sup>3</sup>, la contestation demeure une donnée permanente de vie publique et, plus largement, de la culture politique insulaire. Cette permanence est en tout premier lieu le fruit d'une autre permanence : celle du Parlement. À partir de 1660, et si l'on écarte les quatre années de *personal rule* de la fin du règne de Charles II (1681-1685) ainsi que les derniers mois de celui de Jacques II,

- 2 Sur le républicanisme de Pitt, voir Edmond Dziembowski, *Les Pitt. L'Angleterre face à la France 1708-1806*, Paris, Perrin, 2006, p. 53 et suiv.
- 3 Sur la crise constitutionnelle consécutive à la démission de Lord North en mars 1782 et qui culmine un an plus tard avec l'arrivée au pouvoir de la coalition Fox-North, puis son remplacement en décembre 1783 par un ministère minoritaire aux Communes conduit par Pitt le Jeune, voir l'ouvrage fondamental de John Cannon, *The Fox-North Coalition. Crisis of the Constitution, 1782-4*, Cambridge, Cambridge UP, 1969. Voir aussi John Brooke, *King George III*, London, Constable, 1972, p. 217-259 et Ed. Dziembowski, *Les Pitt, op. cit.*, p. 301-326.

le système du *King, Lords, Commons* est devenu une donnée incontestée de la constitution britannique. Cette permanence favorise naturellement la présence, au sein du Parlement, de ce que nous appellerions une opposition, expression qu'on commence, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, à voir figurer dans les descriptions du système politique britannique, notamment celle des diplomates et agents français à Londres<sup>4</sup>.

Cette opposition parlementaire se double d'une opposition extraparlamentaire, qui acquiert au fil des ans une force et une organisation remarquables. Ici encore, l'évolution institutionnelle a profondément influé sur la genèse de cette opinion *without the doors* : la pérennisation de la liberté de pétition par la Déclaration des droits de février 1689 a fait de la *political nation* (comprenant les détenteurs de la franchise électorale et, plus largement, tous les Britanniques qui s'intéressent à la chose publique) un acteur central de la vie politique du royaume<sup>5</sup>. En 1695, la fin du *Licensing Act*, en favorisant la naissance d'une presse pluraliste, a largement contribué à faire des Britanniques le peuple le plus politisé d'Europe, cette singularité qui, de Voltaire à Louis-Sébastien Mercier, n'a cessé d'intriguer et de fasciner les voyageurs français en terre d'Albion.

Contester l'autorité n'est pas pour autant une donnée admise par l'élite politique. Relisons les mots de Pitt prononcés en 1766 : « *on m'a reproché d'avoir donné naissance à la sédition d'Amérique. Les Américains ont exprimé avec liberté leur sentiment sur ce malheureux acte, et cette liberté est devenue leur crime. Je suis affligé de voir dans cette chambre traiter de crime la liberté des discours* ».

- 
- 4 La référence en la matière reste l'ouvrage précieux d'Archibald S. Foord, *His Majesty's Opposition, 1714-1830*, Oxford, Clarendon Press, 1964.
- 5 L'étude de Bob Harris offre un bel éclairage sur la culture politique de la sphère extraparlamentaire au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (*Politics and the Nation. Britain in the Mid-Eighteenth Century*, Oxford, Oxford UP, 2002). À lire avec le travail tout aussi important de Kathleen Wilson, qui met en lumière les liens puissants unissant les accès de fièvre qui saisissent la nation politique et les aléas de la situation internationale (*The Sense of the People. Politics, Culture and Imperialism in England, 1715-1785*, Cambridge, Cambridge UP, 1995). Voir également les travaux de Nicholas Rogers, notamment, *Whigs and Cities. Popular Politics in the Age of Walpole and Pitt*, Oxford, Clarendon Press, 1989 et *Crowds, Culture and Politics in Georgian Britain*, Oxford, Clarendon Press, 1998.

Si Pitt se sent visé, c'est qu'à plus d'une reprise, il a tenu dans l'enceinte du Parlement des discours éminemment subversifs. Cet admirateur des hommes de la première révolution n'hésite pas à puiser ses arguments dans le chaudron ardent de la pensée *True Whig* du XVII<sup>e</sup> siècle. Algernon Sidney (1623-1683), en particulier, est l'une de ses références favorites<sup>6</sup>. À cet égard, son « je me félicite que l'Amérique ait résisté! » se présente comme une énième résurgence du thème d'un peuple force motrice de la machine politique qui se trouve au cœur des *Discourses Concerning Government* (publiés à titre posthume en 1698) du « martyr whig ». Compte tenu de sa notoriété et de son envergure, Pitt ne peut néanmoins être inquiété pour ses écarts de langage. Il n'en va pas de même des acteurs politiques moins éminents. Au royaume de George III, liberté de parole n'est pas synonyme de licence. Tout comme en France, émettre des critiques sur la politique suivie peut mener à des poursuites : l'affaire Wilkes de 1763, qui voit le député-journaliste sous le coup d'un mandat d'amener général (*general warrant*) pour avoir publié un article offensant le roi, en constitue l'exemple le plus éclatant<sup>7</sup>.

Plus largement, s'opposer revient à commettre un des pires crimes contre le corps politique : celui de le fractionner. Rappelons ici une donnée capitale de la vie publique britannique de l'époque moderne. Si les forces partisans naissent au cours des années 1670, leur existence est loin d'être admise par la classe politique. Que ce soit Bolingbroke, qui, on le verra, a beaucoup théorisé sur ce sujet, ou encore David Hume, les contemporains ne se privent pas de condamner les effets délétères des forces partisans. Sources de division dans un pays qui a connu maintes guerres civiles, les partis ne peuvent qu'être regardés avec la plus grande méfiance. Les réflexions que Hume nous soumet dans ses *Essais politiques* sont éclairantes :

6 Sur Sidney, voir les deux tomes de Jonathan Scott : *Algernon Sidney and the English Republic 1623-1677*, Cambridge, Cambridge UP, 1988 et *Algernon Sidney and the Restoration Crisis, 1677-1683*, Cambridge, Cambridge UP, 1991. Voir aussi l'étude très suggestive de Paulette Carrive, *La Pensée politique d'Algernon Sidney, 1622-1683. La querelle de l'absolutisme*, Paris, Klincksieck, 1989.

7 Pour les détails de cette affaire, voir l'étude classique de Peter D.G. Thomas, *John Wilkes. A Friend to Liberty*, Oxford, Clarendon Press, 1996, p. 27-56.



Mais autant que les fondateurs des lois et des États sont dignes d'être honorés et respectés, autant les fondateurs de sectes et les chefs de factions méritent d'être haïs et détestés. Les factions [...] bouleversent l'État, font taire les lois, suscitent les animosités les plus cruelles parmi des concitoyens qui se doivent mutuellement du secours et de la protection. Ce qui devrait rendre plus odieux encore les auteurs des factions, c'est la grande difficulté qu'il y a à les extirper, lorsqu'une fois elles ont pris racine<sup>8</sup>.

Ne croyons pas que cette prise de position soit l'émanation exclusive des Tories. Plus d'un Whig s'exprime comme David Hume. Ainsi Arthur Onslow, dont les idées, comme celles de Pitt, penchent vers le républicanisme. Sa longue expérience de *Speaker* de la Chambre des communes (de 1728 à 1761) lui a montré que l'activité partisane « ne pouvait être légitime que lorsque la constitution était vraiment en danger ». Quand les institutions ne courent aucun risque, former un parti n'est en revanche qu'une activité factieuse et, partant, condamnable<sup>9</sup>.

Malgré l'enracinement des partis dans la vie publique, le regard porté sur les forces partisans ne cesse d'être soupçonneux pendant toute la période au programme. En témoigne la fortune du projet de Charles Townshend, qui, au printemps 1764, proposa au chef de file des Whigs, le vieux duc de Newcastle, de renforcer le parti en lui donnant une assise nationale par un réseau de clubs, et, au sommet, un secrétariat permanent ainsi qu'un journal quotidien. Sa proposition fut rejetée avec horreur par Newcastle, qui en restait à la conception traditionnelle de la politique considérant les divisions d'un œil très négatif<sup>10</sup>. En définitive, et comme l'a bien montré Archibald Foord dans son étude déjà citée, si une opposition existe en permanence au sein du Parlement et dans la sphère extraparlementaire, le regard négatif sur la source potentielle de guerre civile que représentent les partis lui ôte beaucoup de sa visibilité.

8 David Hume, *Essais politiques*, Paris, Vrin, 1972, p. 119-121. L'essai « Sur les partis » a été publié pour la première fois en 1741.

9 Cité par John Brewer, *Party Ideology and Popular Politics at the Accession of George III*, Cambridge, Cambridge UP, 1976, p. 57.

10 Sir Lewis Namier et John Brooke, *Charles Townshend*, London, Macmillan, 1964, p. 120-121.

L'opposition au temps des trois premiers George n'est en aucun cas l'opposition avec un *O* majuscule qu'elle deviendra au temps de Victoria.

Ce défaut de lisibilité n'empêche pas pour autant la contestation politique de s'exprimer et de prospérer. Celle-ci possède deux grands traits distinctifs pendant toute la période. Le premier est le poids écrasant dans son expression du facteur confessionnel. Au cours de la décennie 1670, ce poids pour ainsi dire tyrannique du religieux sur le politique a permis à l'opposition *Country* de trouver ses marques et de se renforcer face à Charles II. C'est ce même facteur confessionnel qui, au terme de cette décennie, produit la très grave crise de l'Exclusion (1678-1681) lorsque le parti *Country*, qui devient le parti whig au cours de l'été 1679, tente d'exclure le duc d'York catholique de la succession au trône. C'est toujours la question religieuse qui provoque les émeutes Sacheverell de 1710. C'est la même intolérance religieuse qui met à nouveau les Britanniques en ébullition en 1753 à l'occasion du *bill* de naturalisation des juifs. Enfin, tandis que ce facteur religieux commence à perdre de sa puissance au sein de la sphère politique proprement dite, comme le montre l'approbation par les Communes du *Catholic Relief Bill* de 1778, ce train de mesures destiné à soulager la communauté papiste provoque l'émoi de la sphère extraparlamentaire et provoque la pire flambée de violence urbaine depuis un siècle : les tristement célèbres *Gordon Riots* (2-10 juin 1780), qui, pendant une semaine, mettent Londres à feu et à sang.

Le second trait majeur de la contestation politique est la place éminente qu'y tient la crainte d'une dérive despotique du pouvoir. C'est sur cette crainte que se cristallise l'opposition *Country* des années 1670. L'un des plus beaux témoignages de cette hantise nous est fourni par le pamphlet du poète Andrew Marvell paru à l'automne 1677, dont le titre, *Les Progrès du papisme et du gouvernement arbitraire en Angleterre*, se présente comme l'illustration exemplaire de l'imaginaire politique des Anglais de l'époque de la Restauration. Alimenté par une peur malade de voir l'Angleterre suivre l'évolution politique de la France, l'ouvrage ne cesse d'associer les deux périls qui guetteraient le royaume : le pouvoir arbitraire et le catholicisme. « Depuis plusieurs années », dénonce Marvell, « un dessein a été poursuivi de changer

le gouvernement légal de l'Angleterre en une tyrannie absolue et de convertir la religion protestante établie en papisme<sup>11</sup> ». Moins ostensible au cours des dernières années du règne de Charles II, qui voient l'opinion du royaume embrasser assez largement le torysme, la hantise d'une dérive tyrannique reprend toute sa force dès les premières mesures de Jacques II. À maints égards, 1688 est la fille de cette hantise. C'est elle qui se trouve au cœur de la démarche des « Sept lords Immortels » qui s'adressent en juin à Guillaume d'Orange pour que celui-ci intervienne en Angleterre. C'est encore elle que l'on trouve exprimée dans toute sa plénitude dans la Proclamation que publie le Stathouder pour justifier son opération amphibie. C'est elle, enfin, qui anime les rédacteurs de Déclaration des droits du 13 février 1689. Fruit d'un compromis entre les modérés des camps whig et tory, ce texte porte en lui, de manière explicite, l'empreinte de la peur qui a saisi le monde politique devant les mesures « liberticides » du Stuart. Si, avant d'énoncer solennellement les prérogatives du souverain et les libertés du Parlement, les députés ont pris soin de dresser la liste des « crimes » commis par Jacques II à l'encontre des institutions, ce n'est pas simplement pour assortir leur démarche d'une logique peu ou prou contractuelle. C'est aussi, plus prosaïquement, pour dresser un pare-feu institutionnel contre une éventuelle tentation tyrannique qui pourrait, un jour ou l'autre, saisir à nouveau la monarchie.

Tant dans les îles Britanniques qu'outre-Atlantique, la conviction que la plus belle constitution du monde peut sombrer dans le despotisme le plus abject ne cesse de structurer les comportements politiques au XVIII<sup>e</sup> siècle. Avec une inflexion néanmoins. Au temps de Charles II et de Jacques II, c'était le despotisme *d'un homme* que l'on craignait. Après l'arrivée des Whigs au pouvoir et la mise en place de l'oligarchie, c'est le despotisme *d'un groupe de personnes* que l'on dénonce.

Parues à partir de 1720, au plus fort de la crise de la Compagnie des Mers du Sud, ce pendant insulaire de la banqueroute de John Law, les *Cato's Letters* des deux pamphlétaires républicains John Trenchard et

11 Andrew Marvell, *An Account of the Growth of Popery and Arbitrary Government in England*, Amsterdam, s.n., 1677, p. 3.

Thomas Gordon se donnent à lire comme une incessante variation sur ce thème. À cette première salve d'attaques au vitriol contre les oligarques whigs font bientôt écho les écrits du maître à penser du groupe des Patriotes, le vicomte Bolingbroke. Son périodique, *The Craftsman*, qui voit le jour en 1727, tire à boulets rouges sur le Premier ministre, Sir Robert Walpole, et sa politique de corruption du corps parlementaire. On retrouve la même dénonciation des menées despotiques des oligarques dans les harangues enflammées de Pitt contre Walpole, qui connaissent leur intensité maximale en 1742, lors de la chute du Premier ministre, puis, en 1755, contre le duc de Newcastle. On découvre enfin cette même thématique dans les écrits des colons britanniques révoltés contre la métropole. Dans ce dernier cas, le despotisme collectif qui y est vivement critiqué s'est étendu à l'ensemble du Parlement, accusé d'attenter aux libertés fondamentales des Anglo-Américains.

Avec le règne de George III, un règne aux traits fort énigmatiques pour une classe politique habituée depuis des décennies à un exercice *a minima* du pouvoir royal, la crainte du despotisme d'un seul refait néanmoins son apparition. C'est alors, comme l'a magistralement montré Ian Christie<sup>12</sup>, que se forgent dans les cercles parlementaires et extraparlementaires deux mythes appelés à perdurer pendant plusieurs décennies. Le premier est celui d'un double Cabinet qui serait dirigé derrière la toile par Lord Bute, ancien favori du roi et ex-Premier ministre. Alors que tout indique que Bute s'est bel et bien retiré définitivement des affaires après sa démission en 1763, l'opposition parlementaire reste envers et contre tous persuadée que Bute dirigerait, tel un inquiétant marionnettiste, les ministres en place et les obligerait à mener une politique portant atteinte aux libertés. Complémentaire de cette croyance, une seconde idée fautive ne cesse de hanter la sphère politique. Celle-ci est convaincue que l'influence de la couronne ne cesserait de s'étendre sur des politiciens majoritairement corrompus. Ce mythe a acquis une telle force qu'il est à l'origine directe du premier coup de semonce sérieux que subit Lord North au Parlement. Le 6 avril 1780,

12 Ian R. Christie, *Myth and Reality in Late-Eighteenth-Century British Politics and other Papers*, London, Macmillan, 1970.

la Chambre des communes approuve à une large majorité la motion du shelburnite John Dunning qui stipule que « l'influence de la couronne a augmenté, augmente encore et doit être diminuée ». Ce qu'affirme Dunning est en partie fondé sur des faits. Depuis la Restauration, la pratique du patronage parlementaire a en effet montré son efficacité pour discipliner un tant soit peu la chambre basse. Il n'en reste pas moins que Dunning et les députés qui ont épaulé sa motion font fausse route. Loin d'avoir augmenté comme ils en sont persuadés, cette influence a en réalité diminué d'environ 20 % depuis l'avènement de George III<sup>13</sup>.

Cette croyance, tout comme celle du double Cabinet, joue un rôle central dans la crise qui oppose George III aux descendants des oligarques whigs en 1783-1784 et qui s'achève par la victoire du roi et du Premier ministre William Pitt le Jeune. En d'autres termes, tant dans le domaine religieux qu'institutionnel, la contestation politique s'avère indissociable de phobies qui reposent sur des faits souvent déformés et exagérés : pensons aux « révélations » de Titus Oates qui ont lancé en 1678 le psychodrame de l'Exclusion<sup>14</sup> ou aux déclarations incandescentes de Lord George Gordon qui ont porté le peuple de Londres aux émeutes de juin 1780. Ces craintes, qui, à plusieurs reprises, donnent lieu à des comportements quasi paranoïaques, constituent une donnée essentielle de la culture politique britannique, qu'elle soit insulaire ou nord-américaine.

## LA CONTESTATION POLITIQUE ENTRE VOIE PARTISANE ET EXPRESSION

### PATRIOTE (1670-1760)

Dans ses premiers temps, la contestation politique est indissociable du jeu des partis. C'est pour dresser une barrière contre les projets jugés dangereux tant pour la religion (la déclaration d'Indulgence de 1672) que pour les libertés que se constitue au Parlement, notamment sous la houlette du premier comte de Shaftesbury, une opposition qui

13 I.R. Christie, « Economical Reform and the "Influence of the Crown" », dans *ibid.*, p. 300.

14 Sur cette affaire, voir l'ouvrage fondamental de John Kenyon, *The Popish Plot*, London, Pelican, 1974.

adopte l'appellation de *Country*. Cette dichotomie *Court/Country* dure jusqu'au milieu de l'année 1679 quand, pendant les élections générales, apparaissent les deux dénominations destinées à traverser les siècles : *Tory* pour le ci-devant parti de la Cour, *Whig* pour celui du Pays<sup>15</sup>.

Le paysage partisan se brouille néanmoins au moment de la Glorieuse Révolution. Si le noyau originel de l'opposition à Jacques II est composé des Whigs victimes de la répression qui a suivi la dissolution du Parlement d'Oxford de 1681 puis du complot de la Malterie (*Rye House Plot*) de 1683, les Tories entrent eux aussi en résistance après la proclamation de la déclaration d'Indulgence de Jacques II et les mesures qui les écartent des responsabilités dans les comtés. À l'automne 1688, Jacques II a accompli l'incroyable exploit de s'aliéner à la fois une large partie des élites et le gros de la nation politique. C'est ainsi que la majorité des Tories reste inerte lors de la marche de Guillaume III vers Londres. Certains soutiennent même ostensiblement le coup d'État du « Libérateur » comme l'ancien homme de confiance de Charles II, Thomas Osborne, comte de Danby, devenu en 1688 un des sept « Immortels », ou encore l'ancien *Speaker* des Communes, Edward Seymour.

La voie partisane retrouve néanmoins toute sa force avec l'avènement de George I<sup>er</sup> et la mise en place de l'oligarchie whig. Comme l'a bien montré Linda Colley dans sa thèse consacrée au parti tory, les années postérieures à 1714 ont vu se produire un véritable « coup d'État » – ce sont ses mots – au profit des Whigs<sup>16</sup>. Pour près d'un demi-siècle, les Whigs sont appelés à monopoliser les postes de responsabilité centraux et provinciaux. À chaque renouvellement de la chambre basse se répète la même scène : vainqueurs en voix dans le pays grâce à leur forte implantation dans les comtés et dans les villes au large électorat, les Tories se retrouvent en minorité en sièges du fait de la mainmise des Whigs sur les bourgs les plus facilement contrôlables. Les effets de ce

15 Voir l'étude classique de J.R. Jones, *The First Whigs. The Politics of the Exclusion Crisis, 1678-1683*, Oxford, Oxford UP, 1961 et *id.*, *Country and Court. England 1658-1714*, London, Arnold, 1978. Pour la période postérieure à la Glorieuse Révolution, la référence est l'étude de Geoffrey Holmes, *British Politics in the Reign of Anne*, London, Macmillan, 1967.

16 Linda Colley, *In Defiance of Oligarchy. The Tory Party, 1717-1760*, Cambridge, Cambridge UP, 1985.

« coup d'État whig » sur le paysage partisan sont considérables. À partir des années 1720, la vie partisane insulaire ressemble à s'y méprendre à une pièce de Marivaux : les maîtres et les valets ont troqué leurs habits. C'est ce que remarque avec sagacité un informateur français à Londres dans un rapport rédigé en 1736 :

Les noms de Whigs et Tories, destinés dans leur origine à désigner et caractériser tel parti, tels principes, sont devenus bien vagues aujourd'hui, et il en faudrait trente pour exprimer les différentes nuances de principes des gens qui portent cette dénomination générale. La raison, c'est que les hommes changent plus aisément de principes que de noms, et presque toujours à mesure des circonstances. La famille régnante doit la couronne aux Whigs, mais elle n'eût pu sans se nuire ou sans se perdre en adopter tous les principes : ceux qui lui assurent la succession, elle les a retenus sans doute, mais sans négliger les principes des Tories qui donnent plus d'autorité à la haute Église et plus d'étendue à l'autorité royale. Les particuliers se sont comportés de même et sans changer un nom qu'ils tenaient de famille ou d'éducation, ils ont changé, varié ou adouci les principes auparavant attachés à ces noms. La Cour a son parti, les mécontents en forment un autre, et ce dernier parti renfermé de Whigs et de Tories et de jacobites se réunissant tous dans l'unique point d'être opposés à la Cour, et tous prêts aussi à se diviser et se séparer de nouveau si l'objet qui les a ameutés venait à n'être plus. Voilà, je crois, à quoi l'on peut réduire ce qui s'appelle aujourd'hui parti en Angleterre [...] *Country Party* : parti de la nation, voilà le mot de ralliement. *Court Party*, parti de la Cour, c'est celui de leurs adversaires. Cependant, comme les anciennes cocardes restent, comme la multitude ne tient qu'à des marques extérieures, à des noms, il est vrai de dire qu'il y a actuellement en Angleterre des Whigs et des Tories, ceux qui n'ont pas varié dans les principes et qu'on peut nommer les rigides, en petit nombre, mais tous pèle mèle et indifféremment ou dans le parti de la Cour, ou dans le parti de la Nation, ou, pour dire plus vrai, des mécontents, les uns n'étendant leurs vues qu'à la seule expulsion du ministre, les autres allant plus loin et prétendant faire la loi au gouvernement même, les autres prétendant peut-être l'anéantir

ou le changer, comme l'expulsion du ministre est le premier pas à faire. Jusque-là ils se tiendront aisément réunis<sup>17</sup>.

104

Ce qu'observe cet agent est l'extraordinaire jeu de vases communicants qui s'est produit après l'avènement de George I<sup>er</sup>. Hier encore défenseurs des libertés parlementaires, les Whigs se sont en quelque sorte torysés en devenant les alliés de la dynastie de Hanovre. Ils ont par la même occasion mis en sourdine leur arsenal idéologique le plus subversif, comme la doctrine contractuelle et le républicanisme classique. Condamnés à végéter dans l'opposition, les Tories, quant à eux, se sont whiggisés. C'est ce qu'affirment, catégoriques, les deux pamphlétaires républicains Trenchard et Gordon, qui observent qu'« [u]n Tory sous le joug de l'oppression, ou démis de ses fonctions, est un Whig. Un Whig ayant le pouvoir d'opprimer est un Tory [...]. Les Tories, de ce fait, sont souvent Whigs sans le savoir, et les Whigs sont Tories sans porter ce nom<sup>18</sup> ».

Le flou partisan s'aggrave encore à partir de 1726 quand prend forme au Parlement une opposition qui arbore le nom de guerre de « Patriote ». Le groupe des Patriotes a pour chef de file un Whig, William Pulteney, qui s'est brouillé avec le Premier ministre Robert Walpole, et un Tory, et ci-devant jacobite notoire, Henry St. John, vicomte Bolingbroke<sup>19</sup>. Quels sont les grands traits de cette opposition patriote ? J'en retiendrai cinq.

Ce n'est pas un nouveau parti, mais une alliance entre les Whigs mécontents et des Tories. On verra bientôt la raison de ce refus partisan.

17 AMAE, MD, Angleterre, 6, fol. 105 r-106 v, mémoire daté du 5 juillet 1736.

18 John Trenchard et Thomas Gordon, *Cato's Letters, or Essays on Liberty, Civil and Religious, and Another Important Subjects*, éd. Ronald Hamowy, Indianapolis, Liberty Fund, 1995, t. II, p. 687-688 (lettre 96 du 29 septembre 1722).

19 Dans l'abondante littérature consacrée à Bolingbroke, l'on retiendra les études d'Isaac Kramnick, *Bolingbroke and his Circle. The Politics of Nostalgia in the Age of Walpole*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1968, d'Harry T. Dickinson, *Bolingbroke*, London, Constable, 1970, de Bernard Cottret, *Bolingbroke. Exil et écriture au siècle des Lumières. Angleterre-France (vers 1715-vers 1750)*, Paris, Klincksieck, 1992, 2 vol., et de Quentin Skinner, « The Principles and Practice of Opposition: The Case of Bolingbroke versus Walpole », dans Neil McKendrick (dir.), *Historical Perspectives. Studies in English Thought and Society in Honour of J.H. Plumb*, London, Europa publications, 1974, p. 93-128.



Son « programme » politique est avant tout restaurateur : il s'agit de rétablir les règles du jeu qui prévalaient avant la mise en place de l'oligarchie whig. Pour ce faire, il convient en premier lieu de revenir à des parlements triennaux, voire, selon certains Patriotes, à des parlements annuels, et, en second lieu, d'interdire l'accès du Parlement à tous les titulaires de places ou de pensions (les *placemen*). Ce programme nostalgique a pour ambition de rétablir la constitution dans sa pureté primitive, celle de 1689. Une pureté, qui, du reste, est plus de l'ordre de l'imagination que de la réalité. Il n'a pas fallu attendre Walpole pour voir des *placemen* au Parlement. Cet imaginaire nostalgique est une donnée fondamentale de l'outillage intellectuel et mental de l'opposition tant parlementaire qu'extraparlamentaire jusqu'au dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Troisième point : cette opposition patriote a pour but ultime de parvenir, ni plus ni moins, à l'abolition des odieuses distinctions partisans. Pour ce faire, elle dispose à partir du milieu des années 1730 d'un allié de poids : l'héritier au trône, le prince de Galles Frédéric, qui est en froid avec ses parents et qui accueille à sa résidence de Leicester House les ténors des Patriotes<sup>20</sup>. Bolingbroke a théorisé la position de son groupe dans ses *Lettres sur l'esprit du patriotisme et sur l'idée d'un roi patriote* (ouvrage rédigé en 1738 et publié pour la première fois en 1749 en anglais et en 1750 en français). L'avènement de Frederick marquera le début d'une nouvelle ère : le roi patriote abolira les partis et assainira la vie politique pour la rétablir sur ses bases originelles. C'est, en quelque sorte, à une espèce de millenium patriotique que nous convie Bolingbroke.

Quatrième point, et il est capital pour l'évolution ultérieure de la contestation politique en Grande-Bretagne et outre-Atlantique : le groupe des Patriotes entretient dès sa formation des liens étroits avec l'expression extraparlamentaire. Les politiciens patriotes sont notamment secondés par les poids lourds de la City, farouchement

20 Il n'existe pas d'étude totalement satisfaisante sur ce personnage-clé de la vie politique des années 1730 et 1740. La meilleure biographie est celle de John Walters, *The Royal Griffin. Frederick, Prince of Wales, 1707-1751*, London, Hutchinson, 1971.

ories, qui multiplient les adresses et les manifestations hostiles aux hommes en place. Bolingbroke n'a de cesse de renforcer ces liens grâce aux écrits qu'il publie. Au début des années 1740, ces liens avec la sphère extraparlamentaire deviennent encore plus étroits avec l'arrivée d'une nouvelle génération de Patriotes, au premier rang desquels se distingue Pitt l'Ancien. Pitt se fait aussitôt le porte-parole de ce qu'il appelle la « voix de l'Angleterre ».

Son angle d'attaque favori, et c'est le cinquième et dernier point, est la politique étrangère. Un des traits essentiels de la contestation politique à partir des années 1740 est le poids sans cesse croissant, jusqu'à la guerre de Sept Ans, des relations internationales<sup>21</sup>. Défenseur des intérêts maritimes et coloniaux, le groupe des Patriotes n'a de cesse de dénoncer la politique du Cabinet qui, à l'en croire, s'est alignée sur les intérêts du roi de Grande-Bretagne lequel, depuis l'avènement de George I<sup>er</sup>, est en même temps Électeur de Hanovre. Regardé sous cet angle, le patriotisme d'opposition connaît son apogée au début de la guerre de Sept Ans, pendant l'été 1756, lorsque les positions de Pitt, très critiques envers la politique du duc de Newcastle, se trouvent relayées par une partie non négligeable de l'opinion britannique scandalisée d'apprendre la prise de l'île de Minorque par les Français<sup>22</sup>. La « voix de l'Angleterre » propulse Pitt au pouvoir. Lorsqu'il quitte les affaires, en octobre 1761, il a réussi le tour de force de combiner dans une même expression deux termes qui, jusqu'ici, paraissaient incompatibles : « ministre » et « patriote ». Il a également contribué à donner un coup de fouet remarquable à l'expression extraparlamentaire. En 1761, la contestation politique est en train d'entrer dans une nouvelle phase : celle du radicalisme.

21 Sur cette question, voir l'étude de Kathleen Wilson déjà citée. Voir aussi le travail fondamental de Brendan Simms, *Three Victories and a Defeat. The Rise and Fall of the First British Empire*, London, Penguin, nulle éd., 2008.

22 Ed. Dziembowski, *Les Pitt, op. cit.*, p. 81-100 et 123-140, et *La Guerre de Sept Ans, 1756-1763*, Paris, Perrin, 2015, p 184 et suiv.

## RÉFORME ET EXPRESSION EXTRAPARLEMENTAIRE : NAISSANCE ET AFFIRMATION DU RADICALISME

Le terme *radicalism* est une créature du XIX<sup>e</sup> siècle : c'est notamment le philosophe Jeremy Bentham qui a contribué à la populariser. Mais, même si le mot n'existe pas, la réalité qu'il désigne est, quant à elle, bien vivante à partir du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comment définir le radicalisme ? Les historiens britanniques s'accordent sur les deux points essentiels qui le caractérisent<sup>23</sup>.

Le premier trait distinctif du radicalisme est d'être un mouvement politique émanant presque exclusivement de la sphère extraparlementaire. Dans son essence, le radicalisme s'est forgé en réaction et même à bien des égards en opposition au petit monde de Whitehall et de Westminster. De quand date le divorce entre la sphère intra- et extraparlementaire ? Plusieurs dates sont envisageables. La première est 1742, avec la trahison de certains Patriotes comme William Pulteney et John Carteret, qui, à la chute de Walpole, entrent sans états d'âme dans l'équipe ministérielle et se satisfont de la donne oligarchique qu'ils n'avaient eu de cesse de dénoncer jusqu'alors. La deuxième date que l'on retiendra est le 24 novembre 1763, quand, au plus fort de la première affaire Wilkes, le Parlement lève l'immunité du député d'Aylesbury qui est devenu l'idole du peuple. Mais surtout s'imposent les années 1768-1769, quand le Parlement invalide à trois reprises l'élection de Wilkes au comté du Middlesex puis proclame vainqueur son adversaire, le colonel Luttrell, pourtant largement battu en voix par le champion de l'opinion extraparlementaire.

Malgré la rupture entre le monde politique et le pays, les liens ne sont cependant pas totalement rompus. Ainsi voit-on au cours des années 1770 les radicaux entretenir des rapports avec l'opposition à Lord North, notamment avec les partisans de Pitt (devenu, depuis 1766, comte de Chatham), qui militent pour une réforme modérée de la

23 Voir tout particulièrement les travaux importants de Harry T. Dickinson, *Liberty and Property. Political Ideology in Eighteenth-Century Britain*, London, Methuen, 1979 et *The Politics of the People in Eighteenth-Century Britain*, London, Macmillan, 1994.

représentation au Parlement. Ces liens sont encore plus étroits à la fin de la période au programme lorsque l'on voit Christopher Wyvill, chef de file du mouvement réformateur du Yorkshire, préparer un programme de réforme parlementaire en étroite collaboration avec le fils de Chatham, le jeune William Pitt<sup>24</sup>.

Si les relations entre les deux mondes persistent, il n'en reste pas moins qu'avec les années, le fossé n'a cessé de s'élargir entre une classe politique de plus en plus conservatrice – j'y reviendrai bientôt – et un radicalisme qui s'oriente au fil des ans vers des positions de plus en plus hardies. Paru en 1776, le pamphlet du major John Cartwright, *Take your Choice!*, marque au même titre que la Déclaration des droits de la Virginie et la déclaration d'Indépendance des États-Unis l'entrée dans une ère nouvelle : celle de l'idée démocratique. Cartwright se prononce en effet pour une refonte totale du vieux système électoral fondé sur la notion du privilège au profit d'une représentation parlementaire ayant pour principe « *one man, one vote* ». En d'autres termes, Cartwright demande l'instauration d'un système électoral reposant sur le principe du suffrage universel masculin.

L'exemple de Cartwright met en lumière le second trait distinctif du radicalisme. Ce mouvement politique prône une réforme en profondeur (radicale : jusqu'aux racines) des institutions. En d'autres termes, les radicaux, mais aussi les politiciens réformateurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle comme le comte de Shelburne ou Pitt le Jeune, ont tourné le dos au paradigme restaurateur qui guidait la démarche des Patriotes pour embrasser une conception dynamique du politique dont le moteur principal est l'idée de progrès. Un magnifique exemple de ce progressisme politique nous est fourni par le philosophe, historien et homme de sciences unitarien Joseph Priestley. En 1768, Priestley publie un *Essai sur les premiers principes du gouvernement* dont les premières pages sont saisissantes. Jamais l'on n'avait abordé les affaires politiques sous cet angle.

24 I.R. Christie, *Wilkes, Wyvill and Reform. The Parliamentary Reform Movement in British Politics 1760-1785*, London, Macmillan, 1962 ; John Cannon, *Parliamentary Reform, 1640-1832*, Cambridge, Cambridge UP, 1973 ; Rémy Duthille, *Le Discours radical en Grande-Bretagne, 1768-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 2017.

L'homme tire deux avantages essentiels de la supériorité de ses pouvoirs intellectuels. Le premier est que, comme individu, il possède un entendement qui lui permet de contempler et de jouir du passé et de l'avenir, de même que du présent [...]. Le second [...] est que l'espèce humaine est sujette à une amélioration qui n'a pas de bornes<sup>25</sup>.

Les conséquences politiques de ce postulat progressiste sont capitales :

Si, par conséquent, il était avéré que le risque inhérent à une révolution était insignifiant, que les dangers qu'on pouvait attendre d'un tel événement étaient moindres que les maux que l'on devait supporter et qui augmentent de jour en jour, au nom de Dieu, je pose cette question : quels sont les principes qui empêchent un peuple meurtri et insulté de faire valoir ses droits naturels, de changer et même de punir ses gouvernants et leurs serviteurs qui ont abusé de sa confiance, de modifier la forme du gouvernement, si elle apparaît comme la plus propre aux abus<sup>26</sup> ?

C'est l'esprit de 1776, et même celui de 1789, qui s'exprime dans ces lignes. Le temps de la sacralisation du passé est révolu. Le mouvement radical continue certes de regarder 1689 avec respect. Mais ces réformateurs estiment que la constitution a besoin d'un sérieux ravalement, notamment son système électoral. Il faut insister sur le bouleversement de la culture politique que nous révèle ce positionnement résolument réformateur. Dans la première moitié du siècle, la voix contestataire n'a que très rarement abordé la question des vices du système. Et pour cause : ces vices étaient alors regardés positivement, comme des privilèges immuables et respectables. Il n'en va plus de même avec la génération de Joseph Priestley, de Richard Price, de John Cartwright ou de Christopher Wyvill, qui considère que ces privilèges sont en réalité des abus dont il importe de mettre fin.

25 Joseph Priestley, *An Essay on the First Principles of Government and on the Nature of Political, Civil and Religious Liberty*, London, s.n., 1771 (nouvelle éd.), p. 1-2.

26 *Ibid.*, p. 25.

Ce que vit la Grande-Bretagne est indissociable des soubresauts de la révolte des Treize colonies qui, partie en 1765 d'une crispation restauratrice sur des privilèges, débouche en une décennie sur l'affirmation solennelle du droit que possède tout peuple, comme le proclame la déclamation d'Indépendance du 4 juillet 1776, « de modifier [une forme de gouvernement] et de l'abolir, et d'en instituer une nouvelle, en posant sa base sur les principes, et donnant à ses pouvoirs l'organisation qu'il juge la plus propre à effectuer sa sûreté et son bonheur ». En Grande-Bretagne, mais aussi outre-Atlantique, la contestation politique a tourné la page de la sacralisation du passé pour regarder l'avenir avec confiance. La France ne tardera pas à suivre le même chemin.

110

Abordons, en guise de conclusion, les dernières années au programme, qui se prêtent à des interprétations divergentes. Le début des années 1780 voit-il l'apogée de la contestation politique ou témoigne-t-il au contraire de son essoufflement ? Deux visages de la Grande-Bretagne s'offrent à notre regard. Le premier est celui d'un royaume en proie à une fermentation générale. Rappelons les principales manifestations de la fièvre contestataire qui s'est emparée des esprits. Tandis que l'Irlande est le théâtre de l'agitation sans cesse croissante des Patriotes et des Volontaires, en Grande-Bretagne, le mouvement réformateur du Yorkshire lancé à la fin de l'année 1779 ne tarde pas à essaimer sur tout le territoire. Les premiers mois de 1780 voient prospérer une puissante campagne de pétitions réclamant la suppression des sources de corruption (*economical reform*<sup>27</sup>) et la réforme de la représentation du Parlement. Au même moment, dans la capitale, la branche la plus avancée du radicalisme, le mouvement démocrate lancé par Cartwright, s'organise avec la création de la Société d'information constitutionnelle destinée à éduquer le peuple sur ses droits politiques. Si l'on ajoute à cette agitation multiforme les *Gordon Riots* et, cerise sur le gâteau, une crise politique qui se transforme en 1783 en une crise constitutionnelle quand

---

27 Sur la réforme économique, voir Philip Harling, *The Waning of « Old Corruption ». The Politics of Economical Reform in Britain, 1779-1846*, Oxford, Clarendon Press, 1996.

la coalition Fox-North entend borner la prérogative royale, tout se passe comme si les multiples formes de contestations étaient sur le point de se fondre en un cocktail éminemment explosif. C'est en tout cas l'opinion de plusieurs historiens de renom tels Herbert Butterfield, qui regardait cette époque comme celle d'une « révolution de 1789 » que l'Angleterre aurait frôlée<sup>28</sup>. C'est aussi l'avis de Ian Christie qui a consacré en 1984 son intervention aux prestigieuses *Ford Lectures* de l'Université d'Oxford à un non-événement : l'évitement d'une révolution<sup>29</sup>.

La même époque offre pourtant un autre visage : celui d'une Angleterre qui, loin de rouler à tombeau ouvert vers un nouvel épisode révolutionnaire, freine des quatre fers pour éviter de nouveaux troubles. J'ai déjà évoqué les progrès du conservatisme au sein de la classe politique. Celui-ci s'affirme nettement au contact de la guerre d'Amérique. C'est ainsi que le bouillant Lord Temple, naguère patron de Wilkes, se rallie à Lord North. Wilkes lui-même s'est assagi. Lors des *Gordon Riots*, on le voit défendre l'ordre menacé en faisant le coup de feu contre les émeutiers. Ce conservatisme sort renforcé de cet épisode traumatisant, qui dégoûte beaucoup de Britanniques de la perspective de réformes de fond qui n'auraient d'autre résultat que de conférer un poids politique à la *mob* qui s'est déchaînée dans les rues de la capitale. S'il est un signe de l'effet des *Gordon Riots* sur le mouvement réformateur, c'est bien la fortune du mouvement du Yorkshire. Jusqu'en juin 1780, l'association lancée par Wyvill ne cessait de progresser dans le royaume. Dès les lendemains des émeutes de Londres s'amorce son déclin. Ce conservatisme se manifeste enfin lors du dénouement de la crise constitutionnelle. Certes, Pitt remporte haut la main les élections générales du printemps 1784. Mais cette victoire ne signifie pas que l'Angleterre entend le suivre dans ses projets de réforme parlementaire. La victoire de 1784 est autant celle de George III que celle du Premier ministre. Et ce retour en force de la personne royale est en tout point remarquable. Comme l'a montré Linda Colley, à travers la personne du

28 Herbert Butterfield, *George III, Lord North and the People, 1779-80*, London, J. Bell and Sons, 1949, p. VI.

29 I.R. Christie, *Stress and Stability in Late-Eighteenth-Century Britain. Reflections on the British Avoidance of Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1984.

troisième Hanovre, c'est une large partie du pays qui se tourne vers la monarchie<sup>30</sup>. Il faut remonter à Élisabeth I<sup>re</sup> pour trouver un souverain aussi populaire. En d'autres termes, la configuration qui est appelée à s'imposer pendant l'épisode de la Révolution française a d'ores et déjà pris forme une décennie plus tôt. C'est celle d'une contestation politique radicale noyée dans une nation devenue majoritairement conservatrice.

---

30 Linda Colley, « The Apotheosis of George III: Loyalty, Royalty and the British Nation 1760-1820 », *Past and Present*, 102, 1984, p. 94-129.



LES SOLDATS PROTESTANTS FACE À LA RÉVOCATION.  
L'ARMÉE ROYALE À L'ÉPREUVE DE L'ÉDIT  
DE FONTAINEBLEAU (1685-VERS 1760)

*Paul Vo-Ha*

*Université Panthéon-Sorbonne – IHMC*

En 1689, dans son *Mémoire pour le rappel des huguenots* adressé à Louis XIV, Vauban dénonce la révocation. Elle aurait entraîné l'exil de 80 à 100 000 protestants français, passés à l'étranger avec leur fortune personnelle – Vauban sous-estime grandement l'ampleur de l'émigration huguenote qui implique des effectifs deux à trois fois supérieurs –, ruiné les manufactures françaises et le commerce, et plus grave « grossi la flotte des ennemis de huit à neuf mille matelots, des meilleurs du royaume » en même temps que « leur armée de cinq à six cents officiers et de dix à douze mille soldats beaucoup plus aguerris que les leurs, comme ils ne l'ont que trop fait voir dans les occasions qui se sont présentées de s'employer contre nous »<sup>1</sup>. Quatre ans après l'édit de Fontainebleau, alors que le royaume, en pleine guerre de Neuf Ans contre l'Europe coalisée, mobilise peut-être 450 000 hommes (parmi lesquels 17 % d'étrangers), soit 1,75 % des sujets de Louis XIV, un taux qui n'est pas même atteint pendant l'essentiel des guerres révolutionnaires et impériales, le tournant dévot du règne est sévèrement critiqué<sup>2</sup>. En interdisant l'exercice du culte réformé dans le royaume, le roi a commis une erreur stratégique qui affaiblit l'armée royale : les soldats protestants ont, à lire Vauban, massivement fui le royaume pour passer au service des

- 1 Sébastien Le Prestre de Vauban, *Mémoire pour le rappel des Huguenots*, dans Michèle Virol (dir.), *Les Oisivetés de monsieur de Vauban*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 83-89.
- 2 Hervé Drévilion, *Les Rois absolus, 1629-1715*, Paris, Belin, 2011, p. 449-452. Cette proportion n'est dépassée que très ponctuellement, entre septembre 1793 et janvier 1794 d'après Jean-Paul Bertaud (*La Révolution armée. Les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979, p. 137).

ennemis de Louis XIV, Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre, au premier chef.

La révocation, qui, en octobre 1685, ferme théoriquement l'armée aux huguenots, sans toutefois concerner les régiments étrangers, semble de prime abord marquer un tournant décisif dans l'histoire religieuse de l'armée royale, qui faisait jusque-là figure d'espace de coexistence confessionnelle très ouvert aux protestants. Au XVI<sup>e</sup> siècle, au cœur même des guerres dites « de Religion », s'affrontent des armées largement multiconfessionnelles : reîtres et lansquenets luthériens et calvinistes servent dans les armées réputées catholiques de Charles IX<sup>3</sup>, tandis que Monluc enrôle des huguenots dans ses troupes après la prise de Lectoure en septembre 1562<sup>4</sup>. Brantôme rappelle encore que les défenseurs de Rouen assiégée par de Guise en 1562 étaient « autant huguenots que » lui et pendant les guerres de la Ligue, nombre de catholiques « politiques » se rallient au futur Henri IV<sup>5</sup>. Cette logique de coexistence confessionnelle dans les armées se renforce encore au XVII<sup>e</sup> siècle sous le régime de tolérance civile instauré par l'édit de Nantes en 1598. Tous les sujets du roi, indépendamment de leur foi, peuvent en principe accéder à tous les offices, civils et militaires. L'intérêt bien compris de l'état militaro-fiscal, soumis à l'impérieuse logique de la raison d'État, le besoin d'hommes et l'insatiable appétit du « géant du Grand Siècle » amènent longtemps le pouvoir à fermer les yeux sur la confession de ceux qui le servent les armes à la main, sauf dans quelques unités de la maison militaire du roi, interdites aux réformés de longue date<sup>6</sup>. Même pendant les guerres de Rohan, dans les années 1620, nombre de protestants restent fidèles à Louis XIII, loyauté qui vaut à Gaspard III

3 Jean-Marie Le Gall, *Les Guerres d'Italie (1494-1559), une lecture religieuse*, Genève, Droz, 2017, p. 166-168.

4 Blaise de Monluc, *Commentaires*, éd. Paul Courteault, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 553.

5 Pierre de Bourdeille de Brantôme, *Grands capitaines estrangers et françois, couronnels et maistres de camp françois*, dans *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, abbé séculier de Brantôme et vicomte de Bourdeille*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, Société du Panthéon littéraire, 1842, t. 1, p. 617.

6 Rémi Masson, *Défendre le roi. La maison militaire au XVII<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2017, p. 161.

de Coligny-Chatillon l'élévation à la dignité de maréchal. D'autres, comme Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, négocient leur ralliement en échange du bâton. Maximilien de Béthune, duc de Sully, qui a joué un rôle de médiateur pendant les troubles, devient lui aussi maréchal de France en 1634. L'impôt du sang excuse largement la macule de l'hérésie, notamment lorsque la France entre dans la guerre de Trente Ans. Les protestants se rallient alors unanimement au pouvoir royal pour participer à un conflit qui met un terme aux tiraillements des consciences réformées en leur offrant de servir leur prince et leur foi, dans un contexte d'alliances protestantes contre les Habsbourg. À la mort de Louis XIII, premier dévot du royaume, dans un contexte de minorité royale, alors que le pouvoir cherche des soutiens, une nouvelle génération d'officiers protestants accède au maréchalat : Turenne et Gassion, promus dès décembre 1643, puis Rantzau, éphémère maréchal luthérien entre sa nomination le 16 juillet 1645 et son abjuration survenue le 15 août suivant, rejoignent Coligny et La Force<sup>7</sup>. L'armée devient alors sinon un « havre de tolérance » pour les soldats protestants, du moins l'un des espaces les plus ouverts à la diversité des croyances dans la société du temps<sup>8</sup>. Ils sont ainsi sans doute numériquement surreprésentés dans les rangs des armées royales. Cette forte présence est nette au niveau des maréchaux : en juillet 1645, on compte 5 maréchaux protestants pour 14 en poste<sup>9</sup>. Ce constat vaut sans doute également pour les troupes : les mobilisations des guerres de Religion, les places de sûreté qui nécessitaient des garnisons importantes et les guerres de Rohan ont forgé une culture militaire huguenote réinvestie au service du

- 7 Fadi El Hage, « Les nominations de maréchaux de France protestants et l'évolution politique de la monarchie française à l'époque moderne (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 158, octobre-décembre 2012, p. 685-702 ; Jean Dupaquier, *Le Maréchal de Rantzau*, Paris, [chez l'auteur], 1985, p. 35-39.
- 8 John Lynn, *Giant of the Grand Siecle, The French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge UP, 1999, p. 436.
- 9 Gaspard de Chatillon Coligny, Jacques Nompar de Caumont de la Force, Turenne, Gassion et Rantzau, voir la chronologie proposée par Fadi El Hage, *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2012, p. 551-554.

roi par des professionnels de la guerre à la recherche d'un employeur<sup>10</sup>. Les années 1630-1650 voient les protestants français plaider un loyalisme monarchique sans faille : isolés, les 5 % de réformés jouent la carte de la fidélité, notamment pendant la Fronde alors que le démantèlement du dispositif des places de sûreté après 1629 les oblige à s'en remettre au seul bon vouloir royal. Cet attachement est récompensé lorsqu'en 1652, Armand Nompar de Caumont, duc de La Force, succède à son père et reçoit à son tour la dignité de maréchal de France<sup>11</sup>.

Bien sûr, à partir des années 1660, l'armée n'est pas épargnée par le processus d'« étouffement à petites goulées », qui marginalise progressivement les protestants<sup>12</sup>. Turenne abjure en 1668 ; entre 1675 et 1679, alors qu'il voyage en France, John Locke relate les déconvenues du marquis de Malauze, religieux castrais à qui le roi refuse la permission d'acheter un régiment « à moins qu'il ne change de religion, disant que s'il le faisait, il lui promettait de grandes choses »<sup>13</sup>. Mais Frédéric-Armand de Schomberg, quoique protestant, reçoit en 1675 le bâton de maréchal de France : les coups portés dans l'armée contre les protestants semblent donc moins rudes que dans d'autres pans de la société. Même lorsque l'étau se resserre, ceux qui s'acquittent de l'impôt du sang sont longtemps préservés de la violence de l'État : ainsi, en septembre 1685, alors que les dragonnades et les logements des gens de guerre se généralisent, y compris chez les nobles, Louvois écrit à Foucault, l'intendant du Poitou, d'en exempter ceux qui font profession des armes ou qui ont des enfants dans l'armée du roi<sup>14</sup>. Jusqu'au dernier moment, le service armé du prince excuse ainsi la macule de l'hérésie. Toutefois, l'édit de Fontainebleau, texte législatif, normatif, met un

10 Hervé Drévilion, *L'Impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, p. 283-284.

11 Hervé Drévilion, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme. L'exemple du maréchal de Gassion (1609-1647) », *Politix*, 58, 2002, p. 15-38, ici p. 18.

12 Janine Garrisson, *L'Édit de Nantes et sa révocation, histoire d'une intolérance*, Paris, Le Seuil, 1985, p. 119-183.

13 Cité par Philippe Joutard, *La Révocation de l'édit de Nantes ou les Faiblesses d'un État*, Paris, Gallimard, 2018, p. 99.

14 Service historique de la Défense/Guerre (SHD/GR), A<sup>1</sup> 756, fol. 41, Louvois à Foucault, 12 septembre 1685, Chambord.

terme *a priori* définitif à cette dimension de creuset de coexistence confessionnelle qu'était jusqu'alors l'armée royale. Pourtant, à la suite d'Henry Lehr dans son ouvrage *Les Protestants d'autrefois*, la question de l'impact réel de la révocation sur l'armée mérite d'être posée<sup>15</sup>.

Passée l'hystérie purificatrice, la chasse à l'hérétique des premiers mois qui suivent cette décision, quelle incidence a la révocation sur les troupes ? Comment réagissent les premiers concernés, ces soldats protestants en temps ordinaire agents de la violence de l'État, soudain transformés en cibles de celle-ci et sommés de se convertir ? Au-delà de l'effet d'annonce, du temps court de l'événement, l'armée ne reste-t-elle pas un espace de coexistence confessionnelle sur la longue durée ?

Face à la révocation, les réactions des soldats huguenots, comme celles de leurs coreligionnaires « civils », varient : certains choisissent la soumission et abjurent ; d'autres la résistance, qui passe fréquemment par l'exil, le passage au service d'un adversaire de Louis XIV, l'enrôlement dans un régiment étranger où le culte protestant est autorisé ou l'aide à leurs coreligionnaires. Ceux-ci s'exposent à la répression. Mais la plus grande part opte pour la même attitude que celle des autres protestants français : silence et profil bas. Ceux-là, les plus nombreux, ne renient rien de leur foi réformée et le pouvoir royal bientôt confronté à la Ligue d'Augsbourg ferme les yeux.

#### SOUSSION ET CONVERSION

Certains soldats et officiers se soumettent à l'injonction royale et abjurent. Le mouvement de conversion débute avant la révocation proprement dite, dans un contexte de recours à la violence de l'État contre les protestants, les fameuses dragonnades, initiées dans le Poitou dès 1681, puis généralisées à l'ensemble du royaume à l'été 1685. Les mobiles des abjurations mêlent sincérité, qu'il ne faut après tout pas exclure, peur devant la menace et la coercition et intérêt prosaïque : ainsi ce déserteur du régiment de Bigorre, coupable de billardage, qui a quitté

15 Henry Lehr, *Les Protestants d'autrefois. Vie et institutions militaires*, Paris, Fischbacher, 1901, p. 219-250.

son capitaine sans congé pour s'engager dans la compagnie colonelle du régiment de La Fère et qui, reconnu, bénéficie d'une grâce royale en considération de son abjuration. Il échappe ainsi aux galères ou aux châtiments corporels<sup>16</sup>.

#### La raison du plus fort est toujours la meilleure

Plusieurs abjurent dès la fin de l'été : Foucault, l'intendant du Poitou, écrit ainsi dans ses *Mémoires* qu'en septembre 1685, Nancla, lieutenant-colonel du régiment de Sainte-Maure et Thévenin, capitaine dans le même corps, ont pris la résolution de se convertir<sup>17</sup>. Le 17 septembre, alors que Louvois revendique plus de 130 000 conversions dans les généralités de Bordeaux, Montauban, Poitiers et Limoges, il se félicite de l'abjuration de « gens de qualité distinguée », citant le sieur de Vivans, brigadier de cavalerie « qui jusqu'à présent n'avait rien voulu écouter »<sup>18</sup>. Certains de ses subordonnés le suivent, comme Lisle du Vigier, capitaine dans le régiment de Vivans, qui reçoit en récompense une pension du roi<sup>19</sup>. Ces abjurations en série à l'échelle des régiments illustrent les logiques de recrutement clientélaire et les liens de patronages qui conduisaient parfois à créer des régiments homogènes sur le plan confessionnel. Ceux qui résistent sont soumis à d'intenses pressions de Louvois : ainsi, Louis de Jaussaud, brigadier, se voit reprocher le 12 octobre son « opiniâtreté<sup>20</sup> ».

L'édit de Fontainebleau accélère encore ce mouvement de conversion, même si dans les jours qui suivent sa diffusion, la dernière clause, qui garantit la liberté de conscience dans le for intérieur, interprétée par certains religionnaires comme une promesse de tolérance, freine temporairement les conversions. Dès fin octobre, Louvois reçoit des listes d'officiers qui ont abjuré<sup>21</sup>. La conversion n'est pas instantanée : ce processus de longue durée passe par la persuasion. Début janvier 1686,

16 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, fol. 308v, Louvois au duc de Noailles, 28 octobre 1685.

17 Nicolas-Joseph Foucault, *Mémoires*, éd. Frédéric Baudry, Paris, Imprimerie impériale, 1862, p. 129-130.

18 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois au chancelier, 17 septembre 1685, Chambord.

19 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à Lisle du Vigier, 5 octobre 1685, Fontainebleau.

20 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, fol. 185 v, Louvois à Jaussaud, 12 octobre 1685, Fontainebleau.

21 SHD/GR, A<sup>1</sup> 772, fol. 300-301, Pelisson à Louvois, 26 octobre 1685, Fontainebleau.

le ministre adresse à Pellisson, chargé de la Caisse des conversions, un état des officiers qui se sont convertis afin de leur verser des pensions. La liste est relativement courte : douze noms seulement, des lieutenants ou des capitaines, qui se voient remettre une pension en échange de leur abjuration<sup>22</sup>.

#### Incitations économiques et promotions

En effet, le pouvoir mêle menaces et récompenses pour persuader les officiers d'abjurer : le 20 novembre, La Triballe, capitaine de grenadier au régiment de Champagne reçoit 1 000 livres après sa conversion<sup>23</sup>.

Les mêmes incitations économiques sont mobilisées pour convaincre les hommes du rang. Le 4 novembre 1685, Louvois ordonne à Faultrier, intendant du Hainaut, de verser deux pistoles à trois soldats du régiment de Sault qui se sont convertis, vérification faite de leur ancienne appartenance à la religion prétendue réformée (RPR) : déjà, on craint que ces incitations pécuniaires à la conversion ne suscitent des fraudes<sup>24</sup>. Toutefois, la pratique de rétribution des conversions se généralise. Dans ses *Mémoires*, Nicolas-Joseph Foucault, intendant du roi en Poitou écrit ainsi que le 27 novembre 1685, Louvois lui demande de remettre trois pistoles aux cavaliers de la RPR qui se convertiront et deux à chaque soldat<sup>25</sup>. La même lettre circulaire, adressée à tous les intendants afin « d'obliger les religionnaires qui sont dans [les] troupes à se convertir » prévoit six pistoles de récompense pour les maréchaux des logis qui abjureront, et quatre pour les sergents<sup>26</sup>. Le même jour, trente-cinq soldats du régiment de la Fère empochent la prime<sup>27</sup>.

Rapidement, les conversions opportunistes se multiplient chez des hommes attirés par la récompense, qui abjurent parfois une foi qui n'était pas la leur, ou qui, effectivement protestants, abjurent plusieurs fois pour toucher la prime à chaque nouvelle « conversion ». Les soldats

22 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Pellisson, 2 janvier 1686.

23 SHD/GR, A<sup>1</sup> 757, Louvois au duc de Noailles, 20 novembre 1685, Versailles.

24 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à Faultrier, 4 novembre 1685, Fontainebleau.

25 N.-J. Foucault, *Mémoires*, éd. cit., p. 147-148.

26 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois, Lettre circulaire à Messieurs les intendants, 27 novembre 1685, Versailles.

27 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois à Basville, 9 décembre 1685, Versailles.

étrangers sont particulièrement suspects aux yeux de Louvois qui craint une « rechute » lors de leur retour chez eux. Le 9 janvier 1686, le roi interdit de verser cette prime aux soldats du régiment d'Alsace, régiment étranger allemand, et le 12 janvier, une lettre circulaire de Louvois adressée à tous les intendants suspend le paiement de cette prime pour les soldats<sup>28</sup> « suisses et autres étrangers de la RPR qui ne se convertissoient que pour jouir de la gratification de deux pistoles qui leur a été payée jusques à présent », avant de retomber dans l'hérésie, aggravant ainsi leur cas théologique en devenant relaps<sup>29</sup>.

La conversion est également un moyen d'accélérer une carrière : en novembre 1685, Caujean, capitaine réformé au régiment des Vaisseaux obtient une promotion dans le régiment de Louvigny<sup>30</sup>. Lorsqu'il abjure, ce même mois, un sergent de la compagnie de Chanterenne, du régiment de Bassigny en garnison à Saint-Omer reçoit, outre une pension de cent livres, une lieutenance à pourvoir dès la première vacance<sup>31</sup>. De même, les enfants du comte de Leran, après leur conversion en février 1686, reçoivent des postes : une place de lieutenant réformé pour l'aîné et deux places de cadets dans la compagnie de Besançon pour ses jeunes frères<sup>32</sup>. Toutes ces conversions opportunistes ne paient pas : en janvier 1687, le sieur de Rochefort sollicite la grâce de Louvois et demande comme une faveur l'autorisation de reprendre du service dans le régiment Royal Vaisseau : il a en effet quitté le royaume, vexé de n'avoir pas été promu malgré sa conversion au catholicisme<sup>33</sup>.

Les pressions exercées sur les officiers protestants sont fortes : le 13 janvier 1686, Rottenbourg et Senega, deux capitaines d'infanterie reçoivent une véritable sommation de Louvois : « Sa Majesté m'a commandé de vous escrire qu'elle aura bien agréable que pour vous mettre en estat de luy continuer vos services, vous vous fassiez instruire dans la religion catholique, son intention n'estant pas de souffrir dans

28 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Nointel, 9 janvier 1686 ; SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois aux intendants, 12 janvier 1686.

29 N.-J. Foucault, *Mémoires*, éd. cit., p. 149-150.

30 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à Boufflers, 7 novembre 1685.

31 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à l'évêque de Saint-Omer, 23 novembre 1685, Versailles.

32 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à d'Usson, 13 février 1686.

33 SHD GR, A<sup>1</sup> 795, fol. 153, La Raudière à Louvois, 12 janvier 1687, Sedan.



ses troupes des officiers qui professent une autre religion<sup>34</sup> ». Pourtant, ces menaces ne suffisent pas à imposer la volonté royale.

## RÉSISTANCES ET RÉPRESSION

Tous les officiers n'abjurent pas et le pouvoir se préoccupe très tôt de ces rebelles en puissance. Dans une monarchie de droit divin qui proclame son caractère absolu, la dissidence religieuse est immédiatement perçue comme germe d'une contestation politique.

Le 14 novembre 1685, certains officiers en garnison dans des places frontières comme Sarrelouis quittent leurs quartiers pour assister aux prêches dans des villes et villages au-delà de la Sarre<sup>35</sup>. La plupart temporisent, cherchent à gagner du temps. Le 2 décembre 1685, seize cadets de la compagnie de Charlemont refusent encore d'abjurer<sup>36</sup>. Pourtant l'étau se resserre.

Dès le 4 novembre, Louvois adresse aux inspecteurs d'infanterie et de cavalerie une circulaire leur demandant d'exhorter les officiers protestants à la conversion et en cas d'échec de recenser les réfractaires. Ces listes préciseront la réponse que chacun aura faite aux sollicitations des inspecteurs avant de remonter à Versailles<sup>37</sup>. Les pressions remplacent pensions et promotions pour les récalcitrants. Le 8 novembre, Louvois menace M. de la Motte de le casser s'il ne se convertit pas : « il seroit difficile que je pust continuer à vous employer si vous ne vous disposiez pas à vous convertir, ainsy je vous conseille de prevenir l'inconvenient de vous voir sans employ en prenant un party qui sera utile à vostre salut et agreable à Sa Majesté<sup>38</sup> ». Mi-novembre, le danger se précise et concerne désormais tous les officiers huguenots : ils ont jusqu'à la fin du mois de janvier suivant pour se convertir, après quoi le roi est disposé à « n'en plus souffrir dans ses troupes<sup>39</sup> ». Le 26 novembre, le

34 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Rottembourg et Senega, 13 janvier 1686.

35 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à Morton, 14 novembre 1685, Versailles.

36 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois à M. de Refuge, 2 décembre 1685.

37 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Circulaire aux inspecteurs d'infanterie et de cavalerie, 4 novembre 1685.

38 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à La Motte, 8 novembre 1685.

39 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à Noailles, 14 novembre 1685.

sieur de Peridon, lieutenant au régiment des Cuirassiers, est sommé de se convertir dans un mois « s'il veut continuer à servir le roi dans sa charge<sup>40</sup> ».

### L'exil

Cette menace concrète de perdre leur emploi décide les plus déterminés à quitter le royaume : l'exil est un choix coûteux pour des officiers qui ont exposé leur vie au service de leur souverain et courent le risque de tout perdre : positions sociales, domaines, emplois. Cette issue est en effet interdite. Là réside d'ailleurs l'innovation de l'édit de Fontainebleau par rapport aux précédents textes d'intolérance religieuse qui ont organisé les persécutions de minorités confessionnelles dans l'Europe moderne : l'expulsion des juifs et des morisques d'Espagne, celles des juifs de nombreuses cités italiennes, comme certaines paix de religion, édits de pacifications ou capitulations, laissaient toujours le choix de la conversion ou du départ. Or l'émigration est prohibée par l'article 10 de l'édit de Fontainebleau. Cette disposition inédite ne se comprend que dans le cadre d'un véritable mercantilisme démographique. En un temps où il n'y a de richesse que d'hommes, il s'agit d'éviter la fuite des sujets du roi. La révocation proscriit l'exil et fonde la fiction d'une conversion de tous les huguenots réputés, en vertu de la performativité des mots, nouveaux convertis. Ceux qui partent bravent donc la volonté royale, dans un geste de défi à l'autorité du monarque. Goulon, capitaine des mineurs protestant formé par Vauban est l'un de ceux qui franchit le Rubicon et passe à Bruxelles mi-novembre 1685<sup>41</sup>. D'autres lui emboîtent le pas, à destination des places traditionnelles du Refuge, les Provinces-Unies, la Suisse et l'Angleterre, ou vers de nouveaux havres parfois plus lointains comme le Brandebourg, le Danemark, la Russie, l'Afrique du Sud ou les colonies anglaises d'Amérique. Le 21 novembre,

122

40 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à M. de Beaupré, 26 novembre 1685, Versailles.

41 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à Vauban, 18 novembre 1685 ; Édouard Goulon, « Charles le Goullon (1645-1705), Capitaine général des mineurs de France et la révocation de l'édit de Nantes », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 107, 1961, p. 189-211.

six officiers du régiment de Sault gagnent Mons puis la Hollande<sup>42</sup>. Le 25, deux officiers du régiment de Luxembourg « de la RPR » passent à Bâle<sup>43</sup>. Ces exils obéissent à des logiques claires : les émigrés choisissent une destination « protestante » à proximité de leurs lieux de garnison et optent souvent pour un départ collectif.

Fin janvier 1686, le mouvement est important : le comte d'Avaux, ambassadeur de Louis XIV en Hollande, envoie les listes des anciens officiers du roi pensionnés par les Provinces-Unies<sup>44</sup>.

Comme ceux des civils, les biens des officiers fugitifs sont confisqués<sup>45</sup> : Villefranche-Montbrun, capitaine dans le régiment de Berthillac, en fait l'expérience<sup>46</sup>. Les émigrés sont jugés par contumace, à l'exemple de Forbet, lieutenant dans le régiment d'Orléans<sup>47</sup>. Certains sont pris pendant leur fuite. En effet, les frontières sont surveillées et si le dispositif est loin d'être étanche, quelques malheureux sont capturés : le capitaine Dampierre-Montginot, du régiment du Maine, arrêté en tentant de sortir du royaume obtient un report de son jugement en considération de la conversion de son père<sup>48</sup>. Arnault, lieutenant au régiment de Roquelaure, capturé sur les routes de l'exil, n'a pas cette chance : il est traduit devant un conseil de guerre<sup>49</sup>. Des officiers généraux tentent également leur chance : M. du Bordage, brigadier de cavalerie, essaie de passer en Hollande depuis Paris avec sa femme, ses enfants, sa belle-sœur et une troupe d'officiers religionnaires. Arrêtés aux environs de Maubeuge, ils sont enfermés dans la citadelle<sup>50</sup>. Ses enfants mineurs lui sont retirés et placés à Paris, son fils chez les jésuites, sa fille dans le couvent de Sainte-Marie de Chaillot, pour y être élevés dans la religion

42 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à d'Hamancourt, 28 novembre 1685, Versailles.

43 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à Montclar, 25 novembre 1685, Versailles.

44 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à d'Avaux, 31 janvier 1686.

45 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois à Le Bret, 10 décembre 1685, Versailles ; A<sup>1</sup> 773, Louvois à Nointel, 23 janvier 1686.

46 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Basville, 28 janvier 1686.

47 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois à M. de Miromesnil, 22 décembre 1685.

48 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois à La Grande, 19 décembre 1685.

49 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois à M. de la Coste, 20 décembre 1685.

50 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Fauturier, 25 janvier 1686.

catholique<sup>51</sup>. En tant qu'officier général, il bénéficie cependant d'un traitement de faveur :

les services que M. du Bordage luy a rendus ayant attiré la compassion de Sa Majesté, son intention n'est pas que son proces soit terminé jusqu'à nouvel ordre d'elle, mais que jugeant en mesme temps qu'il seroit de mauaise consequences qu'il parust que l'on ne fist aucune procedure contre luy pendant que l'on executera l'édit à la rigueur contre les autres et qu'il pourra estre utile pour la conversion particuliere de mondit sieur du Bordage qu'il apprehende que l'on ne luy impose les peines qu'il a méritées, l'intention de Sa Majesté est que l'on commence les procedures contre luy comme contre les autres, et que luy donnant la peur toute entiere que l'on ne le veuille juger, vous conduisiez neantmoins ces procedures de manière que son proces ne se trouve en estat d'estre jugé de tres longtemps<sup>52</sup>.

124

Autour du cas du Bordage se perçoivent les premiers signes des tergiversations d'un pouvoir certes soucieux de réprimer l'hérésie et la désobéissance, mais également sensible à l'impôt du sang versé par ses courageux quoique hérétiques serviteurs.

Schomberg constitue sans doute l'exemple le plus spectaculaire et le mieux connu des hésitations du pouvoir face à ses officiers généraux protestants : maréchal de France depuis 1675, il obtient, en considération de ses services le droit d'émigrer d'abord au Portugal, puis en Brandebourg, avant de passer au service de Guillaume III et de tomber dans les rangs orangistes à la bataille de la Boyne en 1690. Il n'est pas le seul à porter les armes contre Louis XIV : Briquemault, qui a quitté le royaume dès 1681, lève un régiment huguenot au service du Brandebourg<sup>53</sup>.

---

51 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à M. de Beaulieu, 29 janvier 1686.

52 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Bagnols, 1<sup>er</sup> février 1686.

53 SHD/GR, A<sup>1</sup> 774, Louvois à d'Avaux, 16 mai 1686.

### Protéger les coreligionnaires

La révocation ne concerne que les troupes françaises : soldats et officiers protestants étrangers peuvent continuer à pratiquer leur foi et rester au service de Louis XIV : aussi protègent-ils parfois leurs coreligionnaires regnicoles, comme un certain Monier, capitaine au régiment suisse de Greder, qui recueille dans son château de Lisy des religionnaires français en mai 1686<sup>54</sup>. D'autres Suisses tentent de faciliter l'émigration de leurs coreligionnaires français. En août 1686, Bâville, l'intendant du Languedoc, se plaint des Suisses de Stoupe qui profitent de leur traversée de la province pour en faire sortir religionnaires et nouveaux convertis qu'ils présentent comme des recrues du régiment, malgré l'interdiction absolue pour les regnicoles de s'enrôler dans les régiments étrangers. Treize Languedociens sont ainsi arrêtés et détenus dans les prisons de Nîmes soupçonnés d'avoir « dessein de quitter le royaume » avec la complicité du capitaine Palaviciny et de son sergent recruteur, incapables de présenter des documents en règle pour ces prétendus soldats<sup>55</sup>.

### L'attentisme

Quelques officiers protestants cherchent à gagner du temps dans l'attente de jours meilleurs. Ils multiplient les vagues promesses de conversion auxquelles le pouvoir feint de croire. Moog, capitaine au régiment du Bordage, prétend ainsi, en tant qu'Alsacien, échapper à l'édit de Fontainebleau qui ne s'applique pas dans sa région d'origine. En juin 1686, son cas n'est toujours pas tranché : Louvois et le roi exigent sa conversion au motif qu'il sert dans un régiment français. Il temporise, peut-être avec succès dans la mesure où l'on reste sans nouvelle d'une quelconque abjuration par la suite<sup>56</sup>.

54 SHD/GR, A<sup>1</sup> 765, fol. 291, Louvois, 27 mai 1686.

55 SHD/GR, A<sup>1</sup> 795, fol. 60, Bâville à Louvois, 5 août 1686, Bourg Saint-Andeol.

56 SHD/GR, A<sup>1</sup> 774, Louvois à M. de la Fonds, 29 juin 1686.

## SILENCE, PROFIL BAS ET BIENVEILLANTE CÉCITÉ :

### LA PERMANENCE D'UNE TOLÉRANCE DE FAIT MALGRÉ LA RÉVOCATION

Dès la révocation, le pouvoir semble mal à l'aise vis-à-vis de ses soldats huguenots. Avec la reprise de la guerre en 1688, l'armée continue à les accueillir en nombre. Ils sont tacitement acceptés avec la complicité des plus hautes autorités de l'État.

#### Ambiguïtés et louvoiements

Très vite, le pouvoir royal hésite sur l'attitude à adopter vis-à-vis des troupes. Le 28 octobre 1685, dix jours après la révocation, Louvois rassure le duc de Noailles qui s'inquiète des risques que représentent les officiers protestants du régiment de Mélac :

il n'y a plus rien à appréhender de la religion des officiers de ce régiment qui sont huguenots et quand mesme ils feroient des recrues de gens de leur religion il n'y auroit pas encores grand inconvenient puisqu'il vaut mieux que des huguenots opiniastres se fassent cavaliers que de sortir du royaume<sup>57</sup>.

Alors que les protestants n'existent théoriquement plus dans le royaume, puisque tous sont devenus d'un trait de plume des nouveaux convertis, le secrétaire d'État de la Guerre fait preuve de lucidité et de pragmatisme, au nom de la raison d'État et de l'intérêt du service du roi : mieux vaut des hérétiques dans les troupes du roi que des exilés qui renforceront les ennemis de Louis XIV. Émerge ici un net clivage social dans l'attention portée à la conversion des serviteurs du roi : Louvois, très attentif à la conversion des officiers, fait preuve de souplesse pour les sans-grades. Car dans la même missive, le ministre rappelle l'exigence du monarque :

Sa Majesté a desja fait parler à tous les officiers des troupes qui sont de la RPR pour leur conversion et elle aura bien agréable que vous tesmoigniez à ceux qui sont au pays où vous estes qu'ils ne scauroient rien faire qui luy plaise davantage que de faire au plustost leur abjuration.

57 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, fol. 308v-309, Louvois à Noailles, 28 octobre 1685, Paris.

Pourtant, malgré ces incessants rappels à l'ordre dévot souhaité par le monarque, les réticences du pouvoir à recourir à la force pour convertir ses officiers sont patentes. Le 20 novembre 1685, un mois après la révocation, Louvois rappelle à d'Artagnan que « l'intention du roy n'est point que vous envoyez des gens chez le sieur Loches lieutenant-colonel du régiment de Salis<sup>58</sup> » : le service armé du prince dispense du logement des troupes. De même, le 5 décembre 1685, Louvois ordonne au duc de Chaulnes de ne pas loger de troupes chez Abraham Duquesne<sup>59</sup>.

Ces réticences s'accompagnent d'une volonté de contrôle, qui passe d'abord par le fichage et l'identification des réfractaires : le 25 novembre 1685, Louvois adresse une lettre circulaire à tous les intendants pour leur demander des listes des religionnaires qui subsistent dans leurs généralités, « observant de separer les gentilshommes d'avec les autres et de me marquer ceux qui sont d'une noblesse distinguée, ou qui ont beaucoup servy le roy ou par eux mesme ou par leurs enfants<sup>60</sup> ». Une nouvelle fois, le service armé du prince semble protéger les religionnaires des foudres du pouvoir. Plus troublant, le même jour, Louvois répond au duc de Noailles, qui lui signale que des gentilshommes « nouveaux-convertis » ont quitté le service « parce qu'ils croyoient que la religion qu'ils professoient seroit contraire à leur avancement » qu'ils sont les bienvenus à Versailles. S'ils souhaitent, réintégrer l'armée, ils seront dotés des premières charges qui « viendraient à vacquer »<sup>61</sup>. Louvois opte pour une gestion pragmatique de précieuses ressources humaines. Autre indice de ces tergiversations du pouvoir, les ultimatums du ministre sont sans cesse repoussés. Dans un premier temps, les officiers ont jusqu'à fin novembre pour se convertir. Mais début décembre, la date butoir est décalée à la fin du mois de janvier 1686<sup>62</sup>.

Les prises de positions du ministre au sujet des soldats sont marquées par les mêmes ambiguïtés et circonvolutions. Louvois, dans une lettre

58 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à d'Artagnan, 20 novembre 1685.

59 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois au duc de Chaulnes, 5 décembre 1685.

60 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois, Lettre circulaire à Messieurs les intendants, 25 novembre 1685, Versailles.

61 SHD/GR, A<sup>1</sup> 756, Louvois à Noailles, 25 novembre 1685, Versailles.

62 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois à M. de Lauzier, 9 décembre 1685, Versailles.

circulaire aux inspecteurs d'infanterie du 10 décembre 1685 intime l'ordre, pour accélérer les conversions des sans-grades, de laisser planer la menace d'une suppression des congés d'ancienneté et des congés pour trois ans à ceux qui persisteraient dans leur foi<sup>63</sup>. Or la menace de suppression des congés n'implique pas d'être chassé de l'armée : cela signifie au contraire être empêché d'en partir ! Cette sommation devait selon Louvois décider les plus opiniâtres : on peut en douter. D'autant qu'elle est assortie d'une extrême prudence : les inspecteurs ne doivent « rien écrire sur ce sujet, mais seulement dans leurs tournées donner toute l'application pour convertir tout ce qui en reste dans les troupes entre cy et le dernier février prochain ». L'ultimatum est à nouveau décalé : le terme fixé pour la conversion n'est plus fin janvier mais fin février 1686. De fait, en janvier 1686, la plupart des soldats refusent toujours d'abjurer ce dont se plaint Louvois dans une lettre adressée à l'évêque de Metz : « le roy a esté informé qu'il se convertit peu de soldats des garnisons qui sont au-delà de la Sarre »<sup>64</sup>. Le constat perdure un mois plus tard : en février 1686, tous les officiers et soldats n'ont pas abjuré loin s'en faut. La réitération d'une prescription normative est ambiguë : elle signale la constance d'une volonté autant que l'inefficacité d'une injonction. Louvois répète en effet à longueur de courriers que le roi ne tolère plus de huguenots dans ses troupes. À M. de Saint-Ruhe, il écrit encore, le 7 février 1686 : « le roy désire que vous fassiez entendre aux officiers de la RPR qui sont venus de leurs garnisons dans la province où vous estes qu'ils ne seront point receus à leurs charges lorsqu'ils s'y retrouveront s'ils ne se sont convertys<sup>65</sup> ». Le 11, le ministre répète à Boufflers que tous les officiers de ses troupes doivent être devenus catholiques avant la fin du mois à peine d'être cassés<sup>66</sup>. Le 18 février 1686, Louvois rappelle aux inspecteurs généraux de cavalerie et d'infanterie que le roi ne veut plus souffrir d'officiers

63 SHD/GR, A<sup>1</sup> 758, Louvois aux inspecteurs d'infanterie, 10 décembre 1685, Versailles.

64 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à l'évêque de Metz, 14 janvier 1686.

65 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à M. de Saint-Ruhe, 7 février 1686.

66 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Boufflers, 11 février 1686.



protestants dans ses troupes<sup>67</sup>. Il leur demande de fournir des listes d'irréductibles qui se verront retirer leurs commissions.

Quelques malheureux paient cher leur obstination, sans doute parce qu'elle est publique ou qu'ils tombent sur un agent zélé : ainsi, Basville, l'intendant du Languedoc, reçoit l'ordre de Louvois de livrer aux juges le capitaine Bastide, du régiment du Languedoc pour « subir la peine portée par l'édit de Sa Majesté<sup>68</sup> ». Ces hommes s'exposent à la prison. Fin février, Rochegude, capitaine religieux dans Champagne, qui refuse hautement de se convertir est emprisonné afin qu'« il ait le temps de s'ennuyer et de se résoudre à faire ce que l'on désire de luy »<sup>69</sup>.

Mais en mars 1686, les mêmes consignes, les mêmes anathèmes reviennent sous la plume de Louvois : les officiers huguenots doivent se convertir à peine de prison<sup>70</sup>. Le constat reste identique en avril :

Le roy a esté informé qu'il reste encore beaucoup d'officiers de la RPR dans les troupes qui sont en Provence et comme Sa Majesté ne veut pas qu'il y en ayt un seul à son service qui ne soit catholique, elle m'a commandé de vous faire sçavoir qu'elle désire que vous fassiez informer de tout ce qu'il y a d'officiers huguenots en garnison dans ledit pays et que vous les fassiez mettre en prison jusqu'à ce qu'ils ayent fait abjuration<sup>71</sup>.

Cette répétition de sommations toutes plus inefficaces les unes que les autres est sans doute la meilleure preuve, en creux, que de nombreux huguenots subsistent dans les troupes. Sans compter que pour beaucoup, l'abjuration, même lorsqu'elle est concédée, n'est qu'une façade. La résistance continue après cette « conversion ». Ainsi, en février 1687, le capitaine Capon, du régiment du Bourbonnais refuse « avec insolence » la pension royale de 300 livres accordée en considération de

67 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Lettre circulaire à Messieurs les inspecteurs généraux de cavalerie et d'infanterie, 18 février 1686, Versailles.

68 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Basville, 22 février 1686.

69 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Montclar, 28 février 1686.

70 SHD/GR, A<sup>1</sup> 774, Louvois à Coigny, 3 mars 1686.

71 SHD/GR, A<sup>1</sup> 774, Louvois à M. de Grignan, 8 avril 1686.

son abjuration : Louvois s'abstient d'en informer Louis XIV pour éviter à l'officier rebelle d'être cassé<sup>72</sup>.

La correspondance du secrétaire d'État de la Guerre laisse en outre deviner un pouvoir en difficulté qui souhaite à tout prix éviter les conflits. Le 10 octobre 1686, un an après la révocation, Louvois sermonne Chamilly et lui reproche une innovation consistant à introduire des prières obligatoires dans les corps de garde de Strasbourg : « j'ay eu de la peine à croire, que sans en avoir l'ordre du roy, ny luy en rendre compte, vous ayez voulu establir une pareille nouveauté<sup>73</sup> ». Le ministre, dépassé par une base parfois plus dévote que le monarque, joue alors l'apaisement.

### La permanence de la coexistence confessionnelle malgré la révocation

130

L'armée française après la révocation est un cas d'école qui permet de mesurer l'écart entre injonction normative et pratiques. L'épuration religieuse de l'armée ne s'avère à l'usage ni possible ni souhaitable et l'armée reste un espace de coexistence confessionnelle, un havre d'hérésie, un refuge pour les protestants au cœur du royaume du Très Chrétien.

Ce maintien de la coexistence confessionnelle dans l'armée royale est d'abord évident pour les protestants étrangers qui restent très nombreux dans l'armée royale. Leurs pratiques religieuses sont tolérées. Louvois le rappelle à un zélateur en juillet 1686 :

Il est vray que le roy permet l'exercice de la Religion protestante aux regiments estrangers ainsy le commandant du régiment de Conismarck n'est pas mal fondé de pretendre pouvoir faire faire des prières à la queue de son camp mais vous devez observer d'empescher que l'on ne dise la messe pendant ce temps là<sup>74</sup>.

Le ministre manifeste le même pragmatisme, la même volonté de prévenir les conflits en février 1687, lorsqu'il recommande dans une lettre circulaire adressée à tous les gouverneurs de place d'éviter d'affecter les soldats calvinistes ou luthériens qui servent dans les régiments suisses

72 SHD/GR, A<sup>1</sup> 773, Louvois à Malezieux, 17 février 1686, Versailles.

73 SHD/GR, A<sup>1</sup> 775, Louvois à Chamilly, 10 octobre 1686.

74 SHD/GR, A<sup>1</sup> 766, fol. 345, Louvois, 29 juillet 1686, Versailles.

ou étranger dans des corps de garde situés sur le passage du Saint-Sacrement en cas de procession afin de prévenir les troubles. Il faut « les faire changer de poste » et les « envoyer dans des postes où elle [la procession] ne devra pas passer »<sup>75</sup>. S'inventent ainsi les modalités pratiques d'un « vivre-ensemble ».

Seul le temps long permet d'apprécier les effets de la révocation sur l'armée royale. Dès septembre 1688, avec la reprise de la guerre, l'étreinte se relâche devant les besoins en hommes. Un débat surgit bien au moment de l'instauration de la milice à l'automne 1688 : faut-il armer les nouveaux convertis ? Le pouvoir est réticent. La crainte de la révolte est palpable et nul n'est plus dupe du sens de l'expression nouveau converti : la plupart des conversions, concédées dans la panique, ne sont que superficielles. Le comte de Gacé, gouverneur de La Rochelle explique ainsi à Louvois qu'il a procédé à de savants dosages d'anciens catholiques et de nouveaux convertis pour former les bataillons de milice de Saintonge, dans un bastion du protestantisme français. Les officiers ne sont choisis que parmi d'anciens catholiques pour conjurer les troubles<sup>76</sup>.

Mais à mesure que le temps passe et que les besoins en hommes augmentent, la surveillance étatique se relâche. Force est alors de constater que les huguenots n'ont pas disparu de l'armée par la magie d'un trait de plume. L'édit de Fontainebleau n'est en rien performatif et témoigne plutôt de l'impuissance de l'État. En atteste la liste des « hérétiques tant luthériens que calvinistes convertys dans le Roussillon l'année 1693 » qu'envoie à Barbézieux l'aumônier jésuite Félix Barbier en 1693 : parmi les dizaines de Suisses et d'Allemands qu'il a convaincus se trouvent le soldat Salomon Peiroulou, dit Lagrave, natif de Tonneins dans l'évêché d'Agen et Moïse Bleman, originaire du Dauphiné<sup>77</sup> : même s'ils finissent par abjurer, l'armée les a donc accueillis alors qu'ils étaient protestants, huit ans après la révocation, sans que leurs croyances religieuses n'aient constitué un obstacle au moment de leur recrutement.

75 SHD/GR, A<sup>1</sup> 795, fol. 158, Lettre circulaire de Louvois aux gouverneurs de places, 12 février 1687, Versailles.

76 SHD/GR, A<sup>1</sup> 837, fol. 16, Gacé à Louvois, 6 novembre 1688, La Rochelle.

77 H. Lehr, *Les Protestants d'autrefois*, op. cit., p. 318-321.

Le chevalier de Quincy, officier de Louis XIV, livre dans ses *Mémoires* un autre indice de cette ouverture religieuse qui subsiste lorsqu'il relate sa rencontre en mars 1702 avec M. d'Arconville, capitaine au régiment de Périgord, décrit comme « un gentilhomme de Beauce, de la RPR, un peu ratier et un peu ivrogne<sup>78</sup> ».

Combien de ces officiers de la RPR ont adopté la stratégie du profil bas et sans jamais renoncer à leur foi sont restés au service du roi ? En l'état actuel des recherches, impossible de trancher, mais des pistes sérieuses permettent de mesurer l'écart entre l'exclusion théorique des huguenots de l'armée et la réalité de leur présence dans les troupes royales, au su d'un pouvoir qui choisit souvent de fermer les yeux. Les registres d'admission aux Invalides, l'hôtel destiné à recueillir les vétérans blessés mentionnent systématiquement la religion des admis<sup>79</sup> : si l'institution est en principe fermée aux protestants à partir de 1685, ils sont néanmoins nombreux à faire acte de candidature après la révocation en promettant d'abjurer pour entrer, ce qui signifie qu'au moment où ils étaient encore en service, ils étaient bien protestants. Ainsi, le 5 mars 1688, Jacob Richard, dit la Pointe, qui a perdu un œil d'un coup de pistolet après 32 ans de service promet d'abjurer le calvinisme pour entrer à l'Hôtel, ce qu'il fait le 27 mai suivant<sup>80</sup>. De même, le 7 août 1706, Jean La Combe, dit Matelot, soldat de 43 ans originaire de Tonins sur Garonne, qui a servi 11 ans dans les régiments de la Marine et du Maine – c'est-à-dire qu'il s'est engagé en 1695 –, blessé au siège de Gibraltar, se présente comme calviniste. Il est admis aux Invalides en échange de sa promesse d'abandonner l'« herezie de Calvin » et abjure le 7 octobre 1706 en l'église Saint-Louis des Invalides<sup>81</sup>. Des officiers revendiquent également leur appartenance à un calvinisme encore assumé au moment d'y renoncer pour intégrer l'Hôtel : le 21 juin 1725, un capitaine réformé à la suite du régiment de Picquigny, Antoine Régis, montalbanais qui avait débuté

78 *Mémoires du chevalier de Quincy*, éd. Léon Lecestre, Paris, H. Laurens, t. I, 1898, p. 181.

79 Joël Coste et Élisabeth Belmas, *Les Soldats du roi à l'Hôtel des Invalides. Étude d'épidémiologie historique (1670-1791)*, Paris, CNRS éditions, 2018.

80 SHD/GR, 2Xy10, acte n° 4 611.

81 SHD/GR, 2Xy15, acte n° 17 028.

sa carrière 30 ans plus tôt en tant que cadet en 1695, 10 ans après la révocation, se présente comme calviniste et abjure le 14 janvier 1726<sup>82</sup>.

Ainsi, l'idée d'une armée royale fermée aux huguenots à partir de 1685 ne résiste pas à l'analyse.

Déterminer l'impact de la révocation sur l'armée royale impose une mise en perspective sur le temps long : bien sûr, dès avant 1685 s'est développé un exil militaire huguenot qui alimente les armées hollandaises, anglaises ou brandebourgeoises et donne par exemple naissance à une nouvelle tradition militaire prussienne au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup>. Bien sûr, des centaines peut-être des milliers de nouveaux convertis ont prononcé des formules d'abjuration ou signé des registres, démarches plus ou moins sincères et opportunistes. Bien sûr, la répression étatique a frappé des soldats et des officiers protestants français incités à renoncer à leur foi. Mais elle fut toujours moins violente que celle qui frappa leurs coreligionnaires civils. Plus significativement, par-delà l'écume de l'événement, une permanence s'impose : la présence d'hérétiques français dans l'armée, avec la bienveillante cécité des autorités. Malgré la révocation, l'hérésie reste présente dans l'armée royale. La carrière militaire demeure ouverte aux huguenots tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la plus parfaite illégalité. Des protestants français servent dans les armées du roi et embrassent une profession où « on est moins regardant qu'ailleurs sur les actes de catholicité » comme l'écrivait déjà Émile Léonard : l'historien du protestantisme français relevait l'exemple de deux anciens officiers arrêtés lors d'un prêche clandestin au désert en 1745 près de Mazamet, Jacques d'Olès et Jacques de Guitard, arborant au moment de leur capture leur croix de Saint-Louis, un ordre de chevalerie en théorie réservé aux catholiques. Il écrivait combien les formules de catholicité exigées d'eux lors de leur prestation de serment avaient dû être singulièrement abrégées ou bredouillées<sup>84</sup>. L'anecdote dit l'écart entre une prescription normative

82 SHD/GR, 2Xy 23, acte n° 40 216

83 Matthew Glozier et David Onnekink (dir.), *War, Religion and Service. Huguenot Soldiering, 1685-1713*, Aldershot, Ashgate, 2007.

84 Émile Léonard, *L'Armée et ses problèmes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1958, p. 208.

qui fonde l'exclusion des réformés français et la réalité d'une coexistence confessionnelle au sein de l'armée qui perdure après la révocation. Cette présence militaire huguenote, preuve de la fidélité des réformés sert d'ailleurs d'argument à Antoine Court et à son fils pour réclamer dans les colonnes du *Patriote français*, en 1751, une révocation de l'édit de Fontainebleau<sup>85</sup>. Les protestants étrangers au service du monarque, toujours nombreux à l'image du luthérien Maurice de Saxe, peuvent même prétendre, à partir de 1759 à l'institution du mérite militaire, pendant à l'ordre de Saint-Louis<sup>86</sup>. Ce constat d'une permanence de la présence protestante par-delà la révocation n'est d'ailleurs pas limité à l'armée. Les autres secteurs stratégiques identifiés par Vauban dans son *Mémoire pour le rappel des huguenots*, le commerce, la finance, la banque ou les manufactures sont eux aussi marqués par une tolérance de fait, un vivre ensemble, une « convivance » qui dure malgré la révocation<sup>87</sup> : dans les ports de Marseille ou de La Rochelle, fréquentés par des commerçants protestants étrangers autorisés à pratiquer leur culte, nombre de marchands, capitaines d'industrie ou financiers poursuivent leurs activités après 1685 et prospèrent sans embrasser sincèrement la foi du roi, assistant parfois aux prêches de leurs coreligionnaires horsains<sup>88</sup>. Ainsi, lorsque l'État y trouve son intérêt, dans le domaine militaire, fiscal ou économique, il ferme les yeux sur ses édits au nom d'un intérêt bien compris et opte pour une tolérance de fait.

85 André Corvisier, *L'Armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris, PUF, 1964, t. 1, p. 102 ; *Le Patriote français et impartial, ou Réponse à la Lettre de Mr. l'Evêque d'Agen à Mr. le Controleur général contre la Tolérance des Huguenots, en datte du premier May 1751*, 31 juillet 1751, p. 74.

86 Jean-Pierre Bois, *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992 ; Émile Léonard, « L'institution du Mérite militaire », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 82, 1933, p. 297-320, p. 455-481.

87 Céline Borello, « Déjouer l'ordre public et créer un ordre urbain : la convivance à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Gaël Rideau et Pierre Serna (dir.), *Ordonner et partager la ville (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2011, p. 117-135 ; sur la banque protestante, Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France, de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1959-1961, 2 vol.

88 Brice Martinetti, *Les Négociants de La Rochelle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2013, p. 189-213 ; Céline Borello, *Les Protestants de Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 447-451.

## METTRE LE MONDE PAR-DESSUS TÊTE

*Pierre Serna*

*Université Panthéon-Sorbonne, IHMC-IHRF*

Mettre le cul par-dessus tête, mettre le sujet d'histoire moderne à l'agrégation et au CAPES par-dessus tête aussi, et les cours sens dessus dessous<sup>1</sup>. Le sujet posé fort passionnant « Monarchies, pouvoirs et contestations » induit une lecture par la logique de la grammaire et de la lecture qui n'est pas sans conséquence sur le sens de l'histoire et une causalité événementielle qui interroge le préparateur. Sans préjuger nullement, là n'est pas le problème de la volonté des concepteurs du sujet qui ont fort heureusement lié l'histoire de la France à celle de l'Angleterre sans laquelle aucun étudiant et futur professeur ne comprend rien à l'histoire de la monarchie bourbonnienne entre les <sup>xvi</sup>e et <sup>xviii</sup>e siècles, sans parler du <sup>xix</sup>e siècle ou du Moyen Âge, force est de constater que l'ordre des mots amène à un raisonnement possible. Au début était la monarchie. Elle organisa les pouvoirs, puis vinrent ceux qui ne sont jamais d'accord, par principe, par posture, par ressentiment, les contestataires, les protestataires, les empêcheurs de tourner en rond, et parfois même les philosophes, surtout ceux du mouvement des Lumières ou les humbles, rendant tout à coup, les deux royaumes « intranquilles », selon le beau néologisme de Jean Nicolas<sup>2</sup>.

Dans les quelques lignes qui suivent, c'est le contraire qui sera soutenu, celui de la logique possible de « contestations, pouvoirs et monarchies » en un renversement dialectique du sujet qui pourrait servir à quelques secondes parties de dissertations s'il venait aux penseurs du sujet de donner une réflexion sur le roi, la monarchie et leurs pouvoirs, etc.

- 1 Cet article est un modeste hommage à l'historien Christopher Hill, fil directeur de la préparation de mes cours de CAPES et d'agrégation et auteur de *Le Monde à l'envers. Les idées radicales au cours de la Révolution anglaise*, Paris, Payot, 1977.
- 2 Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Histoire », 2008, p. 43.

Donc au début, et Thomas Hobbes et John Locke ne seraient pas opposés à ce modèle de réflexion génésique de société, était la discorde. Puis vinrent l'association des hommes qui voulaient sortir des querelles pour s'adonner à leurs activités. Pour Hobbes, ils décidèrent d'abandonner une partie de leur liberté au moment d'organiser leur pouvoir et de se donner un roi qui commanderait et assurerait l'autorité incarnée, pouvant réclamer de ses sujets plus que l'obéissance, l'impôt pour payer leur sécurité, ses guerres, et ses largesses, et sa magnanimité cela va sans dire. Le pouvoir exécutif est au cœur de cette construction politique. Pour Locke, cela n'a point de sens, les hommes ne peuvent concevoir ainsi l'organisation de leur bien vivre ensemble et décident d'organiser leur pouvoir à partir de l'idée de justice, de bien commun et de prospérité individuelle. Ainsi, il donne au pouvoir judiciaire, la principauté pour garantir les libertés fondamentales (*Habeas corpus*) des individus et de la collectivité.

Le conflit se règle par le juge dans une société, non par le roi, et pour agréger la société, les citoyens qui ont additionné leur liberté et sûrement pas retranché quoi que ce soit de leurs droits naturels, sinon à quoi bon se réunir, choisissent de confier momentanément le pouvoir, incarné en la personne d'un monarque garant plus que de l'ordre public, des libertés de tous et de chacun. Le roi arrive en fin de cette construction de la souveraineté qui a irrigué toute la pensée radicale du XVII<sup>e</sup> siècle anglais et se diffuse partout en Europe et plus particulièrement en France tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Encore quelques dizaines d'années et Jean-Jacques Rousseau va renverser cette conception et effacer la monarchie de la construction politique idéale, car c'est elle qui est la cause des troubles, des désordres et des protestations et contestations dans une société bien établie. Une société telle qu'elle apparaît dans l'esprit du Genevois libre est une libre réunion de personnes, qui organisent leur pouvoir législatif en intégrant le plus possible de participants au pacte social, et de fait, incarnant la souveraineté, n'ayant nul besoin de prince qui serait par son ambition, ses jeux de pouvoir, sa cupidité et sa soif inextinguible d'impôts, source de conflits et de discordes dans la société. Ici, c'est le pouvoir législatif qui est tout dans une démocratie directe s'exerçant dans un petit espace,



ou bien au moyen d'une délégation fort contrôlée par les mandants, dans un espace plus grand.

La proposition de travail de départ est renversée. Le temps des révolutions approche au fur et à mesure que l'on avance dans la chronologie du programme. Encore quelques années et les « insurgents » fonderont la première république des États-Unis d'Amérique qui va mettre le monde européen le cul par-dessus tête en commençant par Genève, puis l'Irlande, puis les Provinces-Unies, puis le Brabant, puis la principauté de Liège, puis la France, dernière révolution de la période moderne, première révolution de l'ère contemporaine.

Cet article se propose de façon résumée de réfléchir à l'impact des mots sur le réel, dans le droit fil des travaux de Robert Chartier. Si le monde est une représentation, cela implique que tous les discours, images, chansons, aient une influence sur le réel et en retour, que tout ce qui relève de la culture matérielle ait une forte influence sur le monde des idées. Un court voyage dans les mots *révoltes, révolutions, insurrections* et leur sens précis à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle est ici proposé<sup>3</sup>.

La politique se construit dans un jeu d'actions et d'interactions entre le réel et sa représentation par la médiation des mots, de la langue, des langages, qui construisent du sens et structurent les espaces mentaux où la désobéissance aux lois injustes, où l'émancipation de cadres aliénants, ou la possibilité d'énoncer la résistance précèdent le passage à l'acte où le suivent de près pour former à leur tour des liens inextricables entre formulation encore plus radicale du désir de liberté et action concrètes pour réaliser le programme des mots énoncés, en une suite infinie qui va de la rumeur, à la manifestation, à l'émeute, à l'insurrection, à la révolte et plus rarement, mais de façon plus spectaculaire, de façon plus continue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la Révolution, jusqu'à celle qui relève de l'impensable et de l'inimaginable, celle des esclaves dans l'empire colonial anglais et surtout français<sup>4</sup>.

3 Roger Chartier, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, 44/6, 1989, p. 1505-1520.

4 David Geggus, « Esclaves et gens de couleurs libres de la Martinique pendant la période révolutionnaire et napoléonienne : trois moments de résistance », *Revue*

Dans cette présentation qui ne saurait être exhaustive, il s'agit de pointer l'évolution de quelques termes qui permettront de mieux saisir l'idée de résistance en acte. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, période politique, s'il en est, avec ses contestations populaires multiformes et sa réflexion sur la souveraineté des sociétés composées d'égaux, a profondément renouvelé le sens des mots avec un monde qui découvrait les impératifs des gouvernements modernes, tels que la Révolution anglaise de 1688 les avait posés, depuis les droits des individus, jusqu'aux garanties collectives des sociétés face à l'arbitraire des pouvoirs<sup>5</sup>. La « Grande Révolution » constituait l'aboutissement d'un siècle de conflits civils, mais aussi de profond renouvellement des termes de liberté, de république, de bien commun, et surtout de droit de résistance. Les protestants les plus radicaux avaient puisé dans la Bible cette notion qui leur donnait le courage et la force de lutter contre les formes les plus liberticides des souverains catholiques et de leurs seigneurs alliés<sup>6</sup>.

Bientôt, la mise en public du débat et l'apport déterminant de la philosophie politique de Locke allait permettre au débat de conquérir une ampleur et de s'adapter au droit moderne, mais aussi, à la globalisation du monde telle que l'expansion des empires coloniaux allait la reconfigurer, en posant conjointement l'oppression sur de nouvelles populations colonisées et des groupes de personnes toujours plus ponctionnées lors de la traite de plus en plus intensifiée. En retour de ces nouvelles formes d'oppression, par exemple dans l'espace colonial de l'Amérique du Nord ou bien dans les Antilles, ou à la Réunion, de nouvelles formes de contestation et de résistance allaient se développer, brouillonnes parfois, plus élaborées ensuite, résolument pensée enfin.

Ainsi posée dans le long siècle des révolutions, qui est également un âge de la loi – on a trop souvent comparé les révolutions aux désordres

---

*historique*, 1996, p. 105-132, et David Geggus (dir.), *The Impact of the Haitian Revolution in the Atlantic World*, Columbia, University of South Carolina Press, 2001.

5 Steven Pinkus, *1688: The First Modern Revolution*, New Haven, Yale UP, 2009.

6 Christopher Hill, *Intellectual Origins of the English Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1965.

et à l'anarchie là où elles tentaient d'inventer un nouvel ordre public plus juste car fondé sur des règles consenties –, la notion de résistance aux pouvoirs met en valeur un nouveau jeu de balancier entre le légal et le légitime. C'est là une des difficultés posées par toute la modernité naissante : en faisant des communautés réunies dans leur pays les seules souveraines de leur pouvoir, fut-il délégué, il s'agissait désormais de pouvoir définir le moment, où le pouvoir, outrepassant ses limites, donnait la possibilité aux victimes de ses actes, de sortir de la légalité pour se saisir de leur légitimité à se révolter<sup>7</sup>.

Que ce soit le plus brillant des juristes qui réfléchisse à ce principe irréductible du droit fondamental de la personne à refuser l'inique, ou bien que ce soit le plus humble des esclaves qui commettent un acte de résistance sans mot et demeuré à jamais dans le silence des faits humains inconnus, la démarche est identique : la conscience personnelle de se donner le droit, de s'opposer à une force bien supérieure à soi-même, au nom d'une légitimité puisée dans son intelligence du fait injuste et de sa volonté de le faire cesser, voire d'en rendre impossible la répétabilité, enfin de tenter de détruire la causalité du rapport de force créant soumission, oppression et violence.

Cet article propose donc le choix d'un parcours possible dans l'histoire des mots qui jalonnent la geste émancipatrice qui court tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui va voir les mots *révolte*, *révolution*, *insurrection*, changer de sens, et donner du sens aux formes de désobéissances et de résistances collectives de toutes formes et de tous types, poussant l'historien Jean Nicolas, évoquant cette période à inventer un nouveau terme pour désigner la puissance de cette subversion des pouvoirs : « l'intranquillité » du siècle des Lumières.

7 Alessandro Fontana, « Du droit de résistance au devoir d'insurrection », dans Jean-Claude Zancarini (dir.), *Le Droit de résistance, XI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Fontenay-aux-Roses, ENS éditions, 1999. p. 15-33.

## AU DÉBUT ÉTAIENT LA RÉVOLTE OU LE DÉSORDRE, LA RÉVOLUTION OU LE HASARD DES TEMPS

Pour la France, il est possible de se reporter au dictionnaire le plus contemporain de la Révolution de 1688, celui de Furetière qui paraît en 1690. Le premier sens de *révolution* renvoie sans surprise à celle des astres et à leur retour cyclique à leur point de départ, induisant par la même une conception prégnante du temps. La révolution est non seulement un cycle, mais aussi un temps qui peut déclinier un mouvement de décadence, un apogée et un retour « à la normale »<sup>8</sup>. Le second sens concerne le politique.

140

Se dit aussi des changements extraordinaires qui arrivent dans les mondes. Il n'y a point d'Etats qui n'ayent été sujets à de grandes révolutions, à des décadences. Les plus grands Princes ont eu des révolutions en leur fortune. La mort d'Alexandre causa une grande révolution dans ses Etats.

Imprévisible, la révolution constitue un grave revers de fortune. L'exemple de la révolution est la mort du prince qui laisse son État sans pouvoir, dans l'anarchie pour les Anciens. La disparition contre son gré du souverain est la révolution. Il faut chercher ailleurs un début de sens politique et notamment au terme *révolte*.

Rébellion d'un peuple contre l'autorité légitime. Le peuple Romain a fait des révoltes fréquentes contre le sénat. La révolte des légions était punie par la décimation. On bastit des citadelles pour tenir les peuples en bride et empêcher leurs révoltes.

La notion de subversion est prudemment référée au passé de l'Antiquité républicaine et romaine, tout en laissant apparaître au lecteur cultivé que nulle révolte n'a abouti en fait. Un acteur apparaît facteur de désordre : l'armée dont la présence interroge par... son indiscipline, mais que l'on

---

8 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye, A. et R. Leers, 1690.

peut mâter. Enfin, un principe d'ordre public vient proposer l'antidote du mot, la construction de la surveillance du peuple, considéré comme un animal à tenir en bride. Au passage le lecteur aura noté la référence à la rébellion et aux rebelles ainsi définis.

Qui se révolte contre son souverain et ses supérieurs qui ne veut pas obéir aux lois. Le pêché rend l'âme rebelle à Dieu. La plupart des hérétiques sont rebelles. On fait le procès aux rebelles, on leur rase leurs châteaux.

La notion se précise dans la volonté manifeste de renverser un rapport de force qui prend le double aspect d'une violation de la loi divine et de la loi du prince et se trouve doublement punissable. Le révolté est en plus d'être résistant à un ordre naturel, il est le protestant par excellence.

Quatre ans plus tard, paraît en 1694 le *Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, premier répertoire officiel de la langue française. Les grandes lignes esquissées par Furetière se retrouvent, tout en étant accentuées. L'aspect mécanique de la révolution des astres est le premier sens du mot. La dimension politique n'en est qu'une illustration.

RÉVOLUTION. s. f. Le retour d'une Planete, d'un Astre au mesme point d'où ils estoient partis. *La revolution des Planetes. Les revolutions celestes. La revolution des siecles, des temps.* On appelle, *Revolution d'humeurs*, un mouvement extraordinaire dans les humeurs qui altere la santé. Il signifie aussi fig. Vicissitude, grand changement dans la fortune, dans les choses du monde. *Grande, prompte, subite, soudaine, estrange, merveilleuse, estonnante revolution. Le gain ou la perte d'une bataille cause de grandes revolutions dans un Estat. Le temps fait d'estranges revolutions dans les affaires. Les choses de ce monde sont sujettes aux revolutions.*

De nouveau, l'accidentalité de la révolution au sommet de l'État est signifiée dans la métaphore militaire, seul vrai danger de voir des monarchies vaciller... La révolution politique n'existe tout simplement pas, ni dans son projet ni dans sa faisabilité, ce qui ne peut qu'interroger, six ans après les événements de Londres et alors que le père de la reine Marie est en exil en France. Déni du réel par rapport à l'expérience anglaise ou bien compréhension de la chute de Jacques II comme un revers de fortune inhérent mais exceptionnel? Comme dans le cas de

Furetière et désormais dans l'ensemble des dictionnaires, bien souvent c'est le croisement des notices, qui amplifie le sens et l'enrichit<sup>9</sup>.

Le terme *révolte* révèle une facette plus politique de l'insoumission :

RÉVOLTE. s. f. Soulèvement contre la Puissance supérieure & légitime. *Revolte générale. On ne vit jamais une révolte si criminelle. Révolte de tout un royaume. On vit aussi-tôt une révolte de tous les peuples. La révolte du camp. La révolte de l'armée. Il s'est jetté dans la révolte. Appaiser, calmer, estouffer une révolte.*

On dit fig. *La révolte des sens contre la raison. La révolte de la chair contre l'esprit. La révolte des passions.*

142

Les notions juridiques ne peuvent plus être totalement délaissées au moment de définir la révolte, ce qui permet de disqualifier plus durablement la remise en cause de l'ordre en la pénalisant et l'intégrant dans le registre « criminel », forme de délinquance qui appelle en retour la punition de la justice. Les tenants de la légalité ont désormais intégré que l'accidentalité n'empêche pas la norme de s'imposer et trouver une parade à l'écart contre la « Puissance légitime et supérieure ». Les maîtres des mots, les concepteurs du *Dictionnaire* de la monarchie absolue ont intégré leur mission de rendre la révolte « hors-la-loi ».

Cette nuance permet de mieux saisir ce que révèle la lecture de la forme pronominale, « Se révolter »<sup>10</sup> :

9 Sur les formes de lecture des dictionnaires à l'époque moderne, voir Jean-Claude Waquet, *La Conjuraison des dictionnaires. Vérités des mots et vérités de la politique dans la France moderne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, et Jean-Luc Chappey, « Approches d'un corpus invisible », introduction à *Ordres et désordres biographiques. Dictionnaires, liste de nom, réputation des Lumières à Wikipédia*, Seyssel, Champ vallon, 2013, p. 5-16.

10 « Révolter. v. a. Souslever, émouvoir à sédition, porter à la révolte. C'est luy qui a revolté toutes ces Provinces. Il a revolté tous mes enfans, toute ma famille contre moy. Révolter les inférieurs contre les supérieurs. Révolter, sign. Aussi quelquefois, Attirer contre soy, ou contre quelqu'autre la contradiction, l'indignation, le chagrin, la haine, le mépris, &c. Cet homme par ses manières, par son procédé a revolté tous les esprits contre luy, la proposition qu'il fit revolta toute l'assemblée, revolta tout le monde. Il se dit fig. Dans les choses morales. Le péché du premier homme a revolté la chair contre l'esprit. La volupté, les plaisirs revoltent les sens contre la raison. Il est aussi n. p. Se révolter contre son Prince, contre son Supérieur. Il a fait revolter toute la Province.

Se revolter contre son Prince, contre son Superieur. Il a fait revolter toute la Province.

On dit aussi fig. Faire revolter les sens contre la raison. La chair se revolte contre l'esprit. Les passions se revoltent.

C'est une description hiérarchisée de la société qui se dévoile, induisant une intériorisation de la place précise de chacun dans un ordre social, risquant de vaciller si un seul sort de sa place ou quitte son rang. Au lieu d'être collective, portant la puissance d'une foule, la révolte devient, une posture diffuse, la rendant moins visible, plus dangereuse peut-être. La dimension du privé est rappelée d'ailleurs par la perturbation de l'ordre familial : la résistance au pouvoir commence au sein de la famille, par la remise en cause de l'autorité légitime du père, « roi en sa demeure » dit l'adage, et la révolte au ras du sol commence par le non-respect d'une autorité prétendue naturelle, celle du père sur les enfants. Loin de paraître moins dangereuse ou plus anodine, cette révolte peut gangréner toutes les couches de la population, jusqu'au plus intime de chaque cellule familiale. Se révolter dans cette forme pronominal, implique l'inconscience de sa place à tenir dans une société d'ordre, mais logiquement attire sur celui qui sort de la règle la punition de son auto-exclusion que le terme de folie résume dans la démesure de l'acte de désobéir au prince.

En 1762, lors de la seconde édition du dictionnaire officiel de la royauté, éditée par l'Académie, le cadre conceptuel des mots se référant à la révolte n'a pas changé dans un royaume où les formes différentes de contestation du pouvoir contre Louis XV ne cessent de se multiplier et de remettre en cause le pouvoir. Le terme *révolution* se dit aussi,

figurément du changement qui arrive dans les affaires publiques, dans les choses du monde. Grande prompte, subite, soudaine, étrange,

---

On dit aussi fig. Faire revolter les sens contre la raison. La chair se revolte contre l'esprit. Les passions se revoltent.

On dit fig. qu'Une personne se revolte, Quand elle s'habille, quand elle se pare plus galamment qu'elle n'a accoustumé, & qu'il ne convient à sa profession, à son estat, à son âge. Voilà une vieille qui se revolte, elle est bien ajustée.» Voir <http://portail.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=revolte>.

merveilleuse étonnante, heureuse révolution. La perte d'une bataille cause souvent de grandes révolutions dans un Etat. Le temps fait d'étrangers révolutions dans les affaires<sup>11</sup>.

La multiplication des adjectifs montre un autre rapport d'événementialités de la révolution. Rupture, fracture, inattendue, à l'image d'une catastrophe naturelle, que rien ne peut prévoir, que rien ne peut arrêter, comme hors des lois compréhensibles ou d'une quelconque logique qui relèverait d'un fait humain.

#### L'INFLEXION DE 1734 OU L'ENTRÉE DE LA RÉVOLUTION EN HISTOIRE

Pourtant, le très officiel dictionnaire de la monarchie absolue ne rend pas compte d'une transformation majeure, celle du changement radical de sens du mot *révolution* portée par la première génération des penseurs de la philosophie éclairée<sup>12</sup>. Voltaire avec d'autres, mais de façon encore plus spectaculaire se charge de démonter le « roman monarchique de la France » et le récit enchanté de ses origines. S'il ne fut pas le seul ni le premier, Voltaire joue un rôle important dans cette radicalité politique nouvelle portée par le mot *révolution*, fort de son expérience en Angleterre, de 1726 à 1728, puis de 1728 à 1734.

Déjà, l'abbé Prévost, dans *Mémoires d'un homme de qualité*, en 1731, dresse un tableau de l'Angleterre, non en fonction de son passé, mais en fonction de son présent :

Londres est aujourd'hui une espèce de centre, où les richesses du monde entier viennent aboutir par les lignes du commerce. Ils [les Anglais] ont su conserver leur liberté contre toutes les atteintes de la tyrannie. Elle est établie sur des fondements qui paraissent inébranlables. Leurs

11 <https://artflsrv04.uchicago.edu/philologic4.7/publicdicos/navigate/9/10474>.

12 L'œuvre de Jean-Marie Goulemot demeure encore la référence pour comprendre l'histoire de cette génération et l'invention d'une nouvelle conception de la critique sociale et politique, fondée sur l'établissement d'une première histoire comme science critique du passé et notamment des origines de la monarchie (*Le Règne de l'Histoire, Discours historiques et révolutions, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, 1997).



lois sont sages. Chacun y connaît l'étendue de ses droits, le peuple a les siens, dans lesquels il sait se conserver, comme les grands ont leurs bornes au-delà desquelles, ils n'osent rien entreprendre<sup>13</sup>.

L'Angleterre est perçue au travers de la pratique commerçante et de l'organisation libérale du pouvoir politique que la Révolution a rendu possibles. La description de la Grande-Bretagne s'inscrit dans une représentation nouvelle du devenir historique, qui en constitue le fondement nécessaire. Présenter ainsi l'Angleterre revenait à critiquer le despotisme et les valeurs nobiliaires régnant ailleurs... en France, par exemple, comme le note Jean-Marie Goulemot. En 1734 paraissent les *Lettres philosophiques, ou Lettres anglaises*, journal de voyage et d'interprétation de l'Angleterre. La perfection de l'Angleterre est analysée comme le résultat de la liberté religieuse, du progrès de la philosophie, de la qualité du système politique, et enfin de l'efficacité de l'activité commerçante. En réalité, pour la première fois, de façon aussi maîtrisée et magistrale, Voltaire présente une Angleterre qui permet tout un discours de dénigrement de la France ; l'outre-Manche est un contre-modèle politique contre-révolutionnaire avant l'heure. L'observation du gouvernement anglais révélait surtout que la révolution orangiste avait imposé un gouvernement qui tenait son originalité et sa supériorité de sa faculté à avoir renversé une monarchie qui s'était fondée sur un temps corrupteur. Le gouvernement anglais paraissait conforme à la raison et au droit naturel, parce que ceux-ci avaient présidé à sa naissance, comme ils avaient présidé à la naissance d'autres gouvernements aujourd'hui corrompus par le despotisme. La révolution avait permis un nouveau registre de temporalité.

Les *Lettres philosophiques* vont plus loin : la liberté est présentée comme une conquête et non comme une liberté retrouvée ou maintenue. Elle n'appartient pas au passé. Elle est le fruit des violences de l'histoire de l'Angleterre. Voltaire a une vision résolument neuve du système. Pour lui, ce n'est pas tant le partage des pouvoirs qui fonde la liberté

13 Abbé Prévost, *Mémoires d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde*, dans *Œuvres choisies*, Paris, Hôtel Serpente, 1783-1785, t. II, livre XII, p. 379-380.

anglaise, que le rôle de la Chambre des communes, « seconde par son rang, première par son crédit<sup>14</sup> ». C'est la reconnaissance politique d'un fait économique-social neuf et qui signifie l'entrée dans l'Histoire du droit naturel et la capacité de résistance des forces sociales vives face au monde ancien. L'ascension roturière est un phénomène historique et non une donnée originelle. Cette histoire a son héros : le commerçant, nouveau maître du monde, dont l'empire s'étend au-delà de mers. Le développement du commerce a permis à l'Histoire d'atteindre ses fins et de quitter son errance. L'observation de l'histoire de l'Angleterre devient le constat de la construction de la résistance de ces classes productives face à toute forme d'arbitraire.

146

C'est là que Voltaire va fournir une contribution essentielle à la naissance de l'Histoire, telle que nous la concevons, et c'est là, qu'il faut comprendre son apport déterminant à la philosophie des Lumières. Par le biais d'une analyse de la liberté anglaise, il parvient à formuler une nouvelle représentation du devenir de l'Histoire et ce faisant se fait observateur du côté nord de la Manche, et dissident sur son flanc sud, s'appropriant de l'intérieur même du monde des Lettres les fondements de la monarchie, illustrant une résistance intellectuelle et éditoriale.

Désormais, la conception de l'Histoire ne s'envisage plus comme un retour aux sources, ni comme une marche inéluctable vers le dépérissement : elle est invention de la liberté et du bonheur. Le passé n'est pas à souhaiter comme pourrait l'indiquer l'étymologie de la révolution, en un *revolvere* heureux, mais au contraire une zone d'ombre à laquelle il faut tourner le dos pour s'engager résolument dans l'avenir porteur de progrès. La révolution est désormais associée – et durablement – au devenir de la liberté<sup>15</sup>.

Les *Lettres* décrivent un futur possible : la liberté n'est pas seulement la destruction de l'oppression féodale, mais un contrôle certain du pouvoir.

---

14 Voltaire, « Neuvième lettre, sur le gouvernement », dans *Lettres philosophiques*, éd. René Pomeau, Paris, Garnier-Flammarion, 1964, p. 106.

15 Pierre Serna, « Les deux corps du mythe révolutionnaire », dans Dominique Kalifa (dir.), *Les historiens croient-ils aux mythes ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 217-236, et Jean-Marie Goulemot, *Le Règne de l'Histoire*, op. cit., chap. IX, « De l'histoire cyclique à l'histoire cumulative : l'Angleterre comme lieu du débat et des compromis », p. 295-344.

Ce qui devient une révolution en Angleterre n'est qu'une sédition dans les autres pays. Une ville prend les armes pour défendre ses privilèges, soit en Espagne, soit en barbarie, soit en Turquie : aussitôt des soldats mercenaires et le reste des nations la subjuguent, des bourreaux la punissent et le reste de la nation baise ses chaînes. Les Français, pensant que le gouvernement de cette île est plus orageux que la mer qui l'environne, et cela est vrai ; mais c'est quand le roi commence la tempête, c'est quand il veut se rendre le maître du vaisseau dont il n'est que le premier pilote. Les guerres civiles de France ont été plus longues, plus cruelles, plus fécondes en crime que celle de l'Angleterre ; mais de toutes ces guerres civiles, aucune n'a eu une liberté sage pour objet... Ce qu'on reproche le plus en France aux Anglais, c'est le supplice de Charles Ier, qui fut traité par ses adversaires, comme il les eût traités, s'il eut été heureux. Après tout, regardez d'un côté Charles I<sup>er</sup> vaincu en bataille rangée, prisonnier, jugé, condamné sans Westminster, et de l'autre l'empereur Henri VII empoisonné par son chapelain en communiant Henri III assassiné par un moine ministre de la rage tout un Parti, trente assassinats médités contre Henri IV, plusieurs exécutés, et le dernier privant enfin la France de ce grand roi. Pesez ces attentats et jugez<sup>16</sup>.

À la seule lecture de ce passage, le lecteur peut aisément comprendre pourquoi l'ouvrage fut mis à l'index, censuré et brûlé par la Sorbonne. Blasphématoire, il en venait à rendre légitime la forme légale du procès qui avait vu le roi d'Angleterre décapité pour avoir trahi son pays. Le chemin de l'exil s'imposait de nouveau pour l'insolent Voltaire, preuve que si les livres ne font pas la révolution à la place des peuples qui ont le courage de descendre dans la rue pour résister et renverser le pouvoir concrètement, ceux qui ont le pouvoir redoutent leur capacité de subvertir les dominés en leur inculquant des idées de rébellion.

Le bouleversement de sens du mot *révolution* et sa longue transformation, accompagnant la préparation d'un paysage mental

16 Voltaire, « Huitième lettre, sur le Parlement », dans *Lettres philosophiques*, éd. cit., p. 91-92.

émancipé, se lit de façon éclatante cette fois un peu plus de vingt ans plus tard dans l'article que rédige le chevalier de Jaucourt, pour l'*Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*.

148

RÉVOLUTION (hist. mod. d'Angl.) Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tous les temps beaucoup de révolution, les Anglais ont particulièrement consacré ce nom celle de 1688, où le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, monta sur le trône à la place de son beau-père Jacques Stward. La mauvaise administration, dit Milord Bolimbroke, fit paraître la révolution nécessaire, et la rendit praticable; mais cette mauvaise administration, aussi bien que toute sa conduite précédente, provenait de son attachement aveugle au pape aux principes du despotisme, dont aucun avertissement n'avait pu le ramener. Cet attachement tire son origine de l'exil de la famille royale; cet exil avait son principe dans l'usurpation de Cromwell; et l'usurpation de Cromwell avait été occasionnée par une rébellion précédente, commencée, non sans fondement par rapport à la liberté, mais sans aucun prétexte valable par rapport à la religion. (D.J.)<sup>17</sup>.

La révolution contemporaine est née. Elle ne sera plus une révolution de palais, ou un retour vers le passé mythique. Elle est l'affirmation de l'intuition de Voltaire : une conquête de la liberté? Surtout en même temps qu'en changeant de sens elle en acquiert un nouveau, elle invente une nouvelle temporalité qui la justifie et la place au rang de l'inéluctabilité d'un fait historique. La révolution vient de conquérir la causalité et sort définitivement du registre de l'accidentalité. Loin d'être seulement une catastrophe imprévisible, elle devient une suite repérable d'événements et d'enchaînements qui ne masquent qu'un seul fait à débusquer par l'historien : la marche inexorable de la liberté. Dans cette audacieuse perspective, le mot *révolte* pousse encore plus loin le renversement du sens ancien pour conférer au fait une dimension de subversion totale de l'ordre du monde.

---

17 <https://artflsrvo4.uchicago.edu/philologic4.7/encyclopedie0922/navigate/14/1414>.

RÉVOLTE s.f. (Gouvern. polit.) Soulèvement du peuple contre le souverain. L'auteur du *Télémaque*, liv. III vous en dira les causes mieux que moi.

«Ce qui produit les révoltes dit-il, c'est l'ambition et l'inquiétude des grands d'un Etat, quand on leur a donné trop de licence, et qu'on a laissé leurs passions s'étendre sans bornes. C'est la multitude des grands et des petits qui vivent dans le luxe et dans l'oisiveté. C'est la trop grande abondance d'hommes adonnés à la guerre, qui ont négligé toutes les occupations utiles dans le temps de la paix. Enfin, c'est désespoir des peuples maltraités ; c'est la dureté, la hauteur des rois, et leur mollesse qui les rend incapables de veiller sur tous les membres de l'Etat, pour prévenir les troubles. Voilà ce qui cause les révoltes, et non pas le pain qu'on laisse manger en paix aux laboureurs, après qu'il l'a gagné à la sueur de son visage [...]»<sup>18</sup>.

Cette fois non seulement la causalité est affirmée, mais elle sert dans la définition des termes et l'analyse de ce qu'ils veulent dire, à désigner la responsabilité de la révolte. Les coupables de la révolution, les fomenteurs de la révolte sont, contre toute attente, mais avec logique, les puissants, ceux qui détiennent le pouvoir et par leur impéritie provoquent la révolution. Est-ce à dire finalement que la révolution n'est que la geste inconsciente d'un peuple, agi par l'aveuglement de ses responsables ? Auquel cas la révolution en gagnant en pouvoir de subversion perdrait en capacité d'émancipation ? Où et comment signifier et par quel mot l'action autonome des révoltés. Parvenu à ce point de retournement de sens du mot tel qu'il peut être défini dans le *Dictionnaire de l'Académie*, un autre mot suranné mérite d'être relu. Il s'agit d'*insurrection*.

INSURRECTION s. f. (*Hist. anc.*) on nommoit ainsi le droit de soulevement accordé aux citoyens de Crete, lorsque la magistrature abusoit de sa puissance & transgressoit les lois. Alors il étoit permis au peuple de se soulever, de chasser ses magistrats coupables, de les obliger de rentrer dans la condition privée, & d'en nommer d'autres à leur place.

18 <https://artflsrvo4.uchicago.edu/philologic4.7/encyclopedie0922/navigate/14/1412>.

Une institution pareille qui permettoit la rebellion pour empêcher l'abus du pouvoir, sembloit devoir renverser quelque république que ce fût ; elle ne détruisoit pas cependant celle de Crete, parce que c'étoit le peuple du monde qui avoit le plus d'amour pour la patrie, & la force de ce grand principe l'entraînoit uniquement dans ses démarches. Ne craignant que les ennemis du dehors, il commençoit toujours par se réunir de ce côté-là, avant que de rien entreprendre au-dedans, ce qui s'appelloit *synchrétisme*, & c'est une belle expression.

150

Suit une référence aux lois de Pologne qui auraient conservé « leur espèce d'insurrection », devenue inefficace<sup>19</sup>. En toutes lettres l'insurrection qui va devenir le mot clé de la génération suivante pour désigner le soulèvement des populations, ne veut plus rien dire en 1757, n'a plus de sens dans l'actualité de la fin des années 1750-1760. C'est aussi la capacité des mouvements de colère que d'inventer ou de réactiver des mots tombés dans la désuétude ainsi du droit de soulèvement des citoyens de l'ancienne Crète.

## DE L'INSURRECTION

Quelques indices tendraient à démontrer que le mot est réapparu de l'autre côté de l'Atlantique après 1770 lorsque les colons américains se sont révoltés contre leur métropole et ont lié *révolution* et *guerre d'Indépendance* de la façon la plus neuve qui soit. Il y aurait là un indice concordant avec la thèse de John Pocok soutenant l'hypothèse d'une culture classique de la part des insurgés américains, férus d'histoire et de traditions républicaines classiques dans leur volonté de s'opposer et de résister aux formes arbitraires de la métropole et à ses dictats fiscaux après la guerre de Sept Ans<sup>20</sup>.

De ce conflit, le monde sort durablement bouleversé, à commencer par le perdant, le royaume de France, où la réforme impossible de l'État

<sup>19</sup> <https://artflsrvo4.uchicago.edu/philologic4.7/encyclopedie0922/navigate/8/3331>.

<sup>20</sup> John Pocok, *Le Moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, PUF, 1997.

par blocage des élites, où la tentative de coup de force despotique par Louis XV durant l'intermède Maupeou, se trouvent chaque fois réduites à l'échec par l'aveuglement des élites devant l'urgence de la situation financière du royaume.

En 1774, avec la mort du roi et la montée sur le trône de Louis XVI, une nouvelle réforme est tentée, celle de la libéralisation du commerce et de la libre circulation des grains sur tout le royaume, qui se solde à son tour par un grave échec, non sans avoir provoqué avec la guerre des farines du printemps 1775, une rupture dans l'histoire des oppositions et des résistances à venir<sup>21</sup>.

À sa façon, l'abbé de Véri, l'un des hommes les plus proches de Turgot, le contrôleur général des finances qui tente de moderniser la France en lui insufflant, mais avec imprudence et contre toute rationalité, une structure libérale, utilise ce mot pour tenter de décrire quelque chose d'à ce point nouveau qu'il est obligé d'utiliser un américanisme dont il s'explique de façon lucide et éclairante pour son lecteur qui le découvre deux cent cinquante ans plus tard.

Dans son journal intime retraçant quelques semaines plus tard ce à quoi il a assisté dans la capitale, au moment où pour la première fois depuis la fondation de Versailles, les Parisiens sont allés clamer devant le château royal leur mécontentement puis se sont rapatriés sur Paris pour continuer à dire leur refus d'une réforme qui déstabilise tout le marché des céréales dans la capitale, Véri cherche ses mots pour traduire la nouveauté sidérante à ses yeux à laquelle il assiste. Laissons-le parler et développer sa stupéfaction et sa difficulté à définir ce à quoi il vient d'assister.

26 mai. Il est impossible de trouver dans aucun moment historique un exemple d'émeute populaire comme l'ont été celles qui ont eu lieu dans différents endroits et notamment à Paris et à Versailles. La fureur, la rage, les meurtres et les excès de brigandage sont les causes et les suites ordinaires des séditions. Ici c'était de la gaieté pour les spectateurs, de la

21 Voir Pierre Serna, « Comment meurt une monarchie ? », dans Joël Cornette (dir.), *La Monarchie, entre Renaissance et Révolution (1515-1792)* [t. II de l'*Histoire de la France politique*], Paris, Points, 2006, p. 441.

douceur de la jovialité dans les exécuteurs et de l'inaction stupide ou volontaire dans ceux qui sont commis pour veiller à l'ordre public. Les détails de cette insurrection (pour me servir du terme anglais) ne seront pas cru vraisemblables. A peine puis je y ajouter foi même tant ils sont opposés aux insurrections populaires...

Maintenant que tout est paisible, des gens riraient de ce que je donne le nom de courage au personnage qu'a fait m de Turgot. Mais en se transportant au commencement de l'émeute, le mot sédition annonce toujours meurtre, pillage et incendie. C'est ce qu'on vient de voir dans ces derniers mois en Bohème, ou des séditieux n'ont été dissipés qu'après plusieurs atrocités. Ces horreurs n'ont pas eu lieu en France, mais on devait les craindre à leur début ; et la multitude des émeutes exigeait du courage pour ne pas s'en laisser intimider.

Il n'est pas encore décidé si cette quantité d'émeutes n'a pas été la même qui s'est promenée successivement dans différents endroits. Une troupe de gens (sortis d'on ne sait où) qui se sont réunis, on ne sait par quel instinct, paraît avoir suivi une marche combinée de lieux en lieux et dans les jours de marché, comme l'aurait été un corps de troupes réglées. [...] ils voulaient qu'on leur livrât la denrée au prix fixé partout où ils se présenteraient. Ils la payaient argent comptant et invitaient les habitants des lieux à venir chez les boulangers et dans les greniers pour avoir la denrée au même prix...

La combinaison de leur marche n'était pas un mystère. On les entendait dire : « Demain, dans deux, dans trois jours nous serons à tel endroit » C'est ainsi qu'ils sont venus à Paris, à Saint germain, à Versailles, le 2 mai et à Paris le 3. On avait des avis de leur marche, auxquels on ne fit pas toute l'attention possible, auxquels on ne fit pas toute l'attention possible parce que, d'une part, le Gouvernement est sans cesse assailli de fausses alarmes, et que, de l'autre, cette combinaison suivie dans les paysans révoltés est un fait inouï.

Ils ne pillaient que le pain, la farine et le grain, ou plutôt ils ne le payaient que la somme fixée...

Les insurgents furent conduits à la fin hors de Versailles par les militaires, comme l'est un troupeau de moutons. Ils annoncèrent qu'on les verrait



le lendemain à Paris. L'avis qu'on en eut fit prendre des précautions pour assurer la halle aux blés et la police crut avoir tout fait en tenant un poste assuré. Les insurgents n'y touchèrent pas en effet, mais ils se répondirent dans les quartiers de Paris, à la halle au pain et chez les boulangers. Ils s'y promenèrent plusieurs heures de rue en rue et se bornèrent à prendre le pain pour en donner au premier venu. Le peuple de Paris ne prit point parti pour eux. Il fit nombre pourtant à côté d'eux par curiosité et profita des pains enlevés aux boulangers. Chaque habitant ferma ses portes, mais les fenêtres furent ouvertes, et on s'y mettait pour voir passer l'émeute comme on va voir passer une procession<sup>22</sup>.

À escient, et résolument, l'extrait est long, car il est un marqueur, un pur paradigme indiciaire comme le définirait Carlo Ginzburg<sup>23</sup>. L'hypothèse soutenue ici est qu'une réalité inédite, voire « inouïe », comme le souligne son témoin, fait basculer les cadres habituels de compréhension du réel au moyen d'un vocabulaire qui devient tout à coup restreint, comme incapable de définir la nouveauté en train de poindre et d'imposer son cadre nouveau, transformant radicalement la relation traditionnelle du dominé au dominant par un nouveau mode de résistance tout à fait original, inattendu et bouleversant les cadres d'une relation ancienne et convenue, pour établir un nouveau rapport entre les sujets et les représentants des forces de l'ordre. Le coup de force de cette résistance populaire consiste littéralement dans sa maturité pacifique qui s'exprime dans une résistance pacifique, ordonnée, organisée, préparée, calme, visible, occupant l'espace public et se donnant pour but constructif la mise en place d'une justice morale de redistribution du pain acheté au juste prix, sans débordement, sans violence.

L'abbé de Véri, serviteur du pouvoir, pouvait s'attendre, à une réaction classique, c'est-à-dire, selon lui, violente, expression d'une colère brouillonne et dévastatrice, mais limitée dans le temps et à laquelle les forces de police répondent de façon non moins classique

22 *Journal de l'abbé de Véri*, éd. baron Jehan de Witte, Paris, J. Tallandier, t. I, 1928, p. 286-290.

23 Carlo Ginzburg, *Mythes, emblèmes et traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989.

par la violence répressive, telle qu'elle se déroule au même moment en Europe centrale, à son tour secouée par des colères paysannes et urbaines. Ce type de révolte de désespoir pouvait correspondre à une catégorie mentale et anthropo-normée, intégrée par ce membre des élites de l'Ancien Régime<sup>24</sup>. Il n'en est rien, et avec la finesse de l'analyse qui le caractérise, l'observateur proche du pouvoir se voit contraint d'utiliser un terme étranger, *insurgent* faisant directement allusion à la Révolution américaine qui bat son plein au même moment et dont tous reçoivent des informations alarmantes quant à la solidité des institutions de la métropole londonienne dans ses colonies dissidentes. Un mot nouveau va apparaître dans le paysage politique français, l'insurrection remise à l'ordre du jour par une réalité outre-Atlantique, venue du système colonial et de son inventivité à imaginer des formes de résistances intelligentes à la métropole. Ces formes différemment graduées selon la résistance des forces de l'ordre s'organisent selon plusieurs registres de l'opposition pacifique à la résistance armée qui va devenir un trait commun de tout l'espace colonial, américain et caraïbe en particulier, tout en se propageant au-delà du cap de Bonne Espérance.

La plus grande nouveauté, présente dans ce texte par la qualification des personnes sous le substantif d'*insurgents* provient du lien entre la contestation politique et l'occupation de l'espace public selon un rituel intégré dans cette société catholique qu'est la procession. À court de termes, l'abbé de Véri, pour lui-même dans le silence de la rédaction de son journal, bricole un oxymore, sous la forme de « l'émeute procession », à l'origine de la modernité d'une des prises de parole les plus radicales de la citoyenneté contemporaine dans l'espace public : la manifestation pacifique. Le détournement du fait religieux est opéré de façon politique en inventant la contestation pacifique comme nouvelle forme d'opposition aux décisions du roi et dont l'efficacité laisse pantois et incrédule l'abbé de Véri. L'observateur, dans la vérité sincère de son écriture pour soi, avoue son incrédulité en même temps qu'il pointe un tournant dans l'histoire du pouvoir face aux formes multiples de contestations.

24 Yves-Marie Bercé, *Fête et Révolte. Des mentalités populaires du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1976.

Cette forme pacifique d'occupation de l'espace relève peut-être d'une maîtrise de la rue par les policiers, mais interdit au pouvoir, de par son aspect pacifique d'utiliser ses moyens classiques de répression. Dans les deux cas, encadrement policier plus dissuasif, ou au contraire contrôle mature de la foule, consciente de sa force et sûre de ses objectifs, la forme de dissidence que constitue cette marche sans violence, représente un danger plus grand pour l'autorité du roi que des violences désordonnées. Elle confère une radicale nouveauté aux expressions du désaccord avec la politique de Versailles et font entrer de plain-pied les formes de la Révolution américaine dans la vie politique de la monarchie absolue, cheval de Troie que le mot *insurrecteur*, puisque Véri n'en trouve point d'autre, incarne désormais.

De façon contemporaine, Marat rédige en Angleterre *Les Chaînes de l'esclavage*. Le texte d'un rare pessimisme pointe l'état de servitude dans lequel se trouvent les peuples sous le joug des monarques-tyrans qui répandent « la terreur »<sup>25</sup>. La société est divisée en deux classes antagonistes et ennemies, les riches et les pauvres.

Marat ne perçoit qu'une solution, celle d'un renversement permanent du pouvoir qui s'interdisant lui-même de s'instituer en pouvoir, constitue une faculté continue de résistance à l'arbitraire et au mauvais usage de la puissance exécutive. Il y a là une avancée pour l'historien à la recherche d'indices qui pourrait lier la résistance, l'insurrection et les principes révolutionnaires de liberté, d'égalité et de souveraineté co-partagée. « Au moindre relâchement, l'ardeur patriotique s'éteint... et l'on oublie jusqu'à ses devoirs ». Marat suggère l'édification d'une contre-culture capable de diffuser un esprit de résistance, développé dans des « assemblées nationales » qui puissent garantir, « lorsque les lois sont violées, par ceux qui sont établis pour les faire observer, que tout opprimé a droit d'exiger le redressement de ses griefs »<sup>26</sup>. Mais quel

25 Jean-Paul Marat, *Les Chaînes de l'esclavage* [1792], éd. J. D. Selche, Paris, UGE, coll. « 10-18 », p. 160, 251 et 260.

26 *Ibid.*, respectivement p. 70, 229 et 241. On ne peut que penser à l'article 35 de la Déclaration des droits de la Constitution de 1793 qui ne fut jamais appliquée parce que trop utopique : « quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensables des devoirs ».

peuple serait capable de maintenir cet état constructif et protecteur des libertés de tous d'une « insurrection permanente »<sup>27</sup> ?

Changeant de visage, le fait contestataire, durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, change de mots. La globalisation des activités économiques entraîne en retour de nouvelles formes de contestations globales et alternatives qui pour ne pas être connectées, depuis les formes de la résistance dans les plantations jusqu'aux manifestations au cœur de Paris en mai 1775, n'en constituent pas moins des jalons d'une opposition multiforme qui finit par exploser dans la chaîne des révolutions à partir de 1774 et jusqu'à la fin du siècle.

156

Ainsi, Pidansat de Mairobert, de façon beaucoup plus subversive, et les continuateurs de son œuvre contribuent à leur tour, entre 1777 et 1783, par leurs écrits semi-clandestins à démocratiser le mot *insurrection* et à en rendre banal l'usage parmi les observateurs de la politique en crise au début du règne de Louis XVI<sup>28</sup>. Dans ses *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, il mentionne l'importance du fait républicain sur les opinions désormais sensibles aux concepts de liberté, de souveraineté et de résistance, mais aussi et surtout de République comme forme d'aboutissement de l'insurrection désormais nouvelle<sup>29</sup>. Quelques mois plus tard, en février 1776, commentant la correspondance de Voltaire avec le roi de Prusse, Pidansat mentionne explicitement l'importance de la « guerre d'Amérique » contre l'Angleterre<sup>30</sup>. L'espion anglais banalise et superpose l'usage des mots, *république*, *rébellion*, *liberté* dès sa parution en 1777. De façon ironique, mais révélatrice, Louis-Sébastien Mercier se moque de cet engouement pour la Révolution américaine :

27 Voir Pierre Serna, « Révolution », dans Bronislaw Baczko, Michel Porret, François Rosset (dir.), *Dictionnaire critique de l'utopie au temps des Lumières*, Chêne-Bourg, Georg éditeur, 2016, p. 1093-1115.

28 Voir Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 120 et suiv., et Robert Darnton, *Édition et Sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1991, p. 219-232.

29 Pidansat de Mairobert, *L'Espion anglais, ou Correspondance secrète entre milord All'Eye et milord All'Ear*, Londres, J. Adamson, 1784, t. 8, voir plus particulièrement au 7 septembre 1775, p. 172 et 173, le long développement sur la République de Pologne.

30 *Ibid.*, t. 9, février 1776, p. 87.

L'historien sera surtout embarrassé quand il lui faudra peindre l'esprit des citadins au milieu de ces grands mouvements des nations, [...]. Comment tout Paris était insurgent sans trop savoir pourquoi. Les noms des généraux américains et des lieux de la guerre, sans cesse estropiés par un peuple ignorant, le grand mot de liberté des mers dans la bouche de nos dames [...]. L'Europe tout à coup transplanté en Amérique, et le globe couvert d'un pôle à l'autre de républiques naissantes avec la devise « *eripuit coelo fulmen sceptrumque tyrannis* »<sup>31</sup>.

Encore une génération et le mot *insurrection* entre dans la chaîne de tous les mots qui expriment de façon plus ou moins précise le renversement du pouvoir de l'émeute à la révolte, de l'insurrection à la révolution. Aussi, fut-il ironique et ouvertement hostile au désordre, le *Dictionnaire national et anecdotique* fait entrer le terme dans sa nomenclature. Le début de l'article fait référence au terme tel qu'il est défini dans l'*Encyclopédie* en fonction de ses origines crétoises. La suite de la notice change de ton :

Quoique notre révolution ait été de droit crétois, mis en exécution par les Parisiens, le mot *insurrection* se prend chez nous en mauvaise part, de nos journaux disent encore; telle puissance a formé un cordon pour empêcher que l'esprit d'insurrection qui règne en France, ne pénètre point dans ses états. Quelques anciens magistrats qui n'ont point adopté le nouveau régime disent que telle ou telle province est encore en état d'insurrection. Ce qu'il y a de certain, c'est que quand l'insurrection est partielle, et que les insurgens au lieu de pendre sont pendus, il faut se servir pour parler exactement du mot de soulèvement. Dans le cas contraire et pour éviter toute équivoque, on emploie le mot de révolution<sup>32</sup>.

31 Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris* [1781], éd. dirigée par Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, t. I, « Liseurs de Gazettes », p. 1221-1222.

32 *Dictionnaire national et anecdotique pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots... dédié à m les représentants de la commune de Ris*, par M. De l'Epithète, élève de feu M. Beuzée, Académicien mort de l'Académie française, à Politicopolis, 1790.

Mordant, le style de la notice informe de l'acceptation générique du terme pour désigner la forme de désordre qui enclenche le processus encore incertain de soulèvement dans le but de renverser le pouvoir. L'insurrection s'intercale entre la révolte et la révolution, dans l'entre-deux événementiel où elle peut échouer ou vaincre, les deux termes étant tout relatifs selon l'angle d'appréciation de l'insurrection. Au moins, il est acté qu'à Politicopolis, la ville où est publié ce dictionnaire et qui ressemble fort à Paris, le mot n'est plus à expliquer. Il est admis par tous, pour ou contre.

158

En cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en Amérique du Nord, dans les colonies anglaises, en France, dans l'empire de Louis XVI qui considère ses sujets comme ses peuples, comme si la suzeraineté était une autre forme de colonisation, le temps des rois est compté. Les révolutions comme des guerres d'indépendance ne vont pas tarder à advenir<sup>33</sup>.

---

33 Pierre Serna « Toute révolution est une guerre d'indépendance », dans [coll.], *Pour quoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, 2012, p. 7-31.

## TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Nicolas Le Roux.....	7
Nouvelles perspectives de recherche et d'interprétation concernant la Fronde	
Jean-Marie Constant.....	11
Papier timbré et Bonnets rouges : essai de bilan	
Gauthier Aubert.....	35
La révolution anglaise des années 1640 et les mutations de la communication politique	
Stéphane Haffemayer.....	51
Les échelles du politique à travers les biographies d'Algernon Sidney et de lord Bolingbroke	
Stéphane Jettot.....	71
Du <i>country party</i> au radicalisme (vers 1670-vers 1780) : Anatomie de la contestation politique en Grande-Bretagne	
Edmond Dziembowski.....	93
Les soldats protestants face à la révocation. L'armée royale à l'épreuve de l'édit de Fontainebleau (1685-vers 1760)	
Paul Vo-Ha.....	113
Mettre le monde par-dessus tête	
Pierre Serna.....	135

